



The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search
<http://ageconsearch.umn.edu>
aesearch@umn.edu

Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

INRA

SER 92
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE

(France)

LE RENOUVEAU DE LA TOMATE PRIMEUR AU MAROC

GIANNINI FOUNDATION OF
AGRICULTURAL ECONOMICS
LIBRARY

WITHDRAWN
JUL 24 1985

S. BAVEREZ
J.M. CODRON
C. DESCLAUX



Série Etudes et Recherches
N° 92
Montpellier
Avril 1985

STATION D'ÉCONOMIE ET DE SOCIOLOGIE RURALES
École Nationale Supérieure Agronomique
34060 MONTPELLIER CEDEX



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE

**LE RENOUVEAU DE LA TOMATE PRIMEUR
AU MAROC**

**S. BAVEREZ
J.M. CODRON
C. DESCLAUX**

**Série Etudes et Recherches
N° 92
Montpellier
Avril 1985**

AVANT PROPOS

Cette étude s'inscrit dans le cadre des travaux de recherche de Jean-Marie CODRON, chargé de recherches à la Station d'Economie et de Socio-logie Rurales de l'I.N.R.A. de Montpellier, sur la dynamique des productions de légume de serre en France et en Europe.

Elle a fait l'objet du stage de fin d'études de Stéphane BAVEREZ et Claire DESCLAUX, étudiants de 3ème année de l'E.N.S.A.M. respectivement en spécialisations Economie et Agronomie Méditerranéenne, qui ont effectué les enquêtes de terrain dans la Vallée du Souss et sur la zone Côtier Ouest du Maroc, recueilli les sources bibliographiques Marocaines et contribué au travail statistique sous la direction de Jean-Marie CODRON.

La présente publication est une version réduite et améliorée du mémoire ci-dessus. Elle a été enrichie par des travaux complémentaires sur les échanges européens (Première Partie) et sur les problèmes de prix et de qualité au niveau importation.

Elle n'aurait pu être menée à bien sans les informations aimablement fournies par toutes les personnes que nous avons rencontrées lors de ce travail*

Remercions tout particulièrement :

Mr WALALI - Professeur d'Horticulture à l'I.N.A.V. Hassan II

Mr HILALI - Directeur du Complexe Horticole d'Agadir

et les techniciens de la S.A.S.M.A. et de l'O.R.M.V.A.S.M. qui ont servi de traducteurs pour les enquêtes de terrain.

* dans les exploitations agricoles et stations de conditionnement des deux grands bassins de production et dans les administrations suivantes : Office Chérifien d'exportation (O.C.E.), Office Régional de Mise en Valeur de l'Agriculture du Souss Massa (O.R.M.V.A.S.M.), Société Agricole de Service au Maroc (S.A.S.M.A.), Direction de la Recherche Agronomique, Direction de la Protection des Végétaux, Direction des Ressources en Eau, Chambre d'Agriculture, Associations d'Agriculteurs, Caisse Nationale du Crédit AGRICOLE.

TABLE DES MATIERES

	Pages
INTRODUCTION	1
1ERE PARTIE - Régression Marocaine et concurrence sur les Marchés communautaires	1
1. Bref historique d'avant la régression	1
2. Problématique et méthodologie d'étude de la régression	1
3. La régression pour la période de plein hiver (Décembre à Mars)	5
4. La régression sur les périodes charnières	6
4.1. Réglementation des importations	6
4.2. A l'automne	9
4.3. Au printemps	12
4.3.1. Au mois d'Avril	12
4.3.2. Au mois de Mai	14
4. Conclusion	15
2EME PARTIE - Projet de développement du maraîchage primeur	17
1. Historique et Objectifs	17
2. Actions de développement envisagées	18
3. Premiers bilans	20
3EME PARTIE - La Production	23
1. Milieu naturel	23
1.1. Climat	23
1.1.1. Insolation	23
1.1.2. Températures	24
1.1.3. Hygrométrie	26
1.1.4. Vents	27
1.1.5. Conclusions sur le climat	29
1.2. Eau	29
1.3. Sols	30
2. Les différents types d'abris	31

3. Introduction des abris et origine des tomates exportées	32
4. L'organisation sociale de la production	36
4.1. Les différents types d'exploitations	36
4.2. Le travail sur l'exploitation	39
4.2.1. Les travailleurs	39
4.2.2. Temps de travaux et frais de main-d'oeuvre	40
4.3. Fragilité économique de la production de tomate primeur	42
4 EME PARTIE – Commercialisation	44
1. Organisation de la mise en marché	44
1.1. Commercialisation à l'exportation	44
1.2. Commercialisation sur le marché intérieur	45
2. L'organisation commerciale de l'O.C.E.	46
2.1. Relations avec les stations de conditionnement	46
2.1.1. Le conditionnement	46
2.1.2. La programmation des exportations	48
2.2. Le transport jusqu'en Europe	49
2.3. Relations avec la distribution européenne	50
2.4. Politique commerciale de l'O.C.E. : la recherche de nouveaux débouchés	52
2.4.1. Les marchés nouveaux	52
2.4.2. Des produits nouveaux	54
5 EME PARTIE – Prix de vente de la tomate Marocaine en France	55
1. Les frais de mise en marché	55
2. Les coûts de production	56
3. Le prix de revient de la tomate Marocaine vendue en France	57

CONCLUSION

ANNEXES

BIBLIOGRAPHIE

LISTE DES TABLEAUX

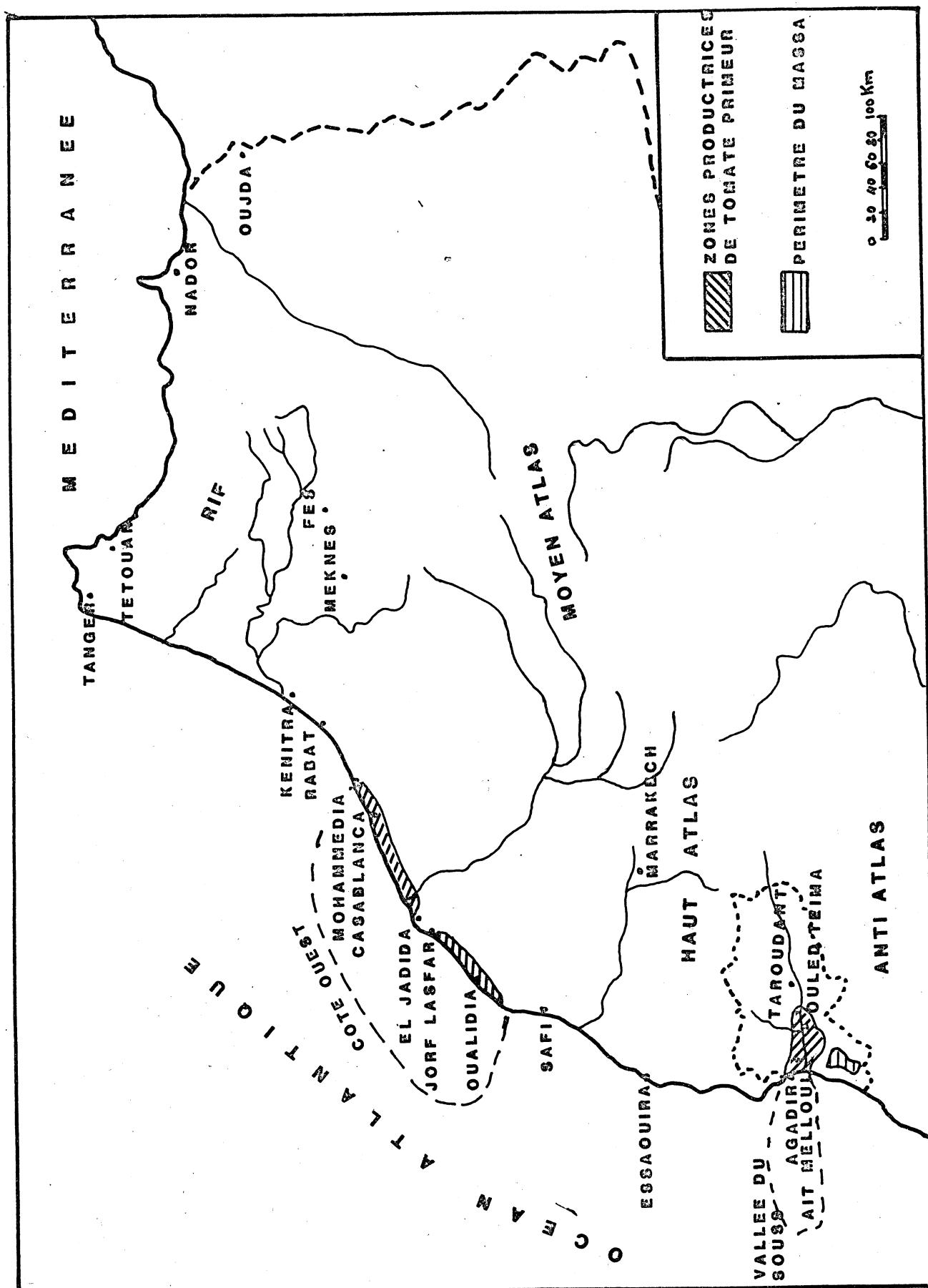
- Tableau 1 - La réglementation douanière à l'entrée de la France et de la CEE
- 2 Surfaces de tomates en production au mois de Novembre aux Pays-Bas
 - 2 bis Exportations et réexportations de tomates des Pays-Bas
 - 3 Production de tomate d'automne en France
 - 4 Exportations de légumes primeurs
 - 5 Superficies concernées par le projet de développement du maraîchage primeur
 - 6 Répartition régionale des cultures sous abris réalisées dans le cadre du projet primeur
 - 7 Répartition par espèce légumière des cultures sous abris réalisées dans le cadre du projet primeur
 - 8 Evolution des exportations de primeurs depuis la mise en place du projet
 - 9 Insolation
 - 10 Températures de la tomate aux différents stades du développement
 - 11 Moyenne des températures minimales
 - 12 Nombre de jours de gelées par mois
 - 13 Moyenne des températures maximales
 - 14 Humidité relative moyenne mensuelle
 - 15 Pluviométrie moyenne et déficit enregistré
 - 16 Amortissement annuel des différents types d'abris
 - 17 Superficies plantées en tomate par type de production et par région
 - 18 Couverture réelle des frais de culture par le crédit de campagne
 - 19 Temps de travaux et coût de la main-d'œuvre pour les productions sous abri froid (Maroc, Espagne, France)
 - 20 Part des éléments importés, des éléments nationaux et de la main-d'œuvre dans les coûts de production
 - 21 Evolution des prix de la tomate d'automne sur le marché local et sur le marché extérieur
 - 22 Taille des stations de conditionnement
 - 23 Exportations de tomates vers la Suisse et l'Autriche
 - 24 Frais de commercialisation de la tomate marocaine jusqu'au stade importation

- 25 - Evolution de la part touchée par le producteur lors de la vente à l'étranger
- 26 Coût de production à l'hectare de tomate primeur
- 27 Coût de production d'un kilo de tomate exporté
- 28 Prix de revient de la tomate marocaine au stade importation CEE
- 29 Prix de revient des tomates marocaines et espagnoles à l'importation en France

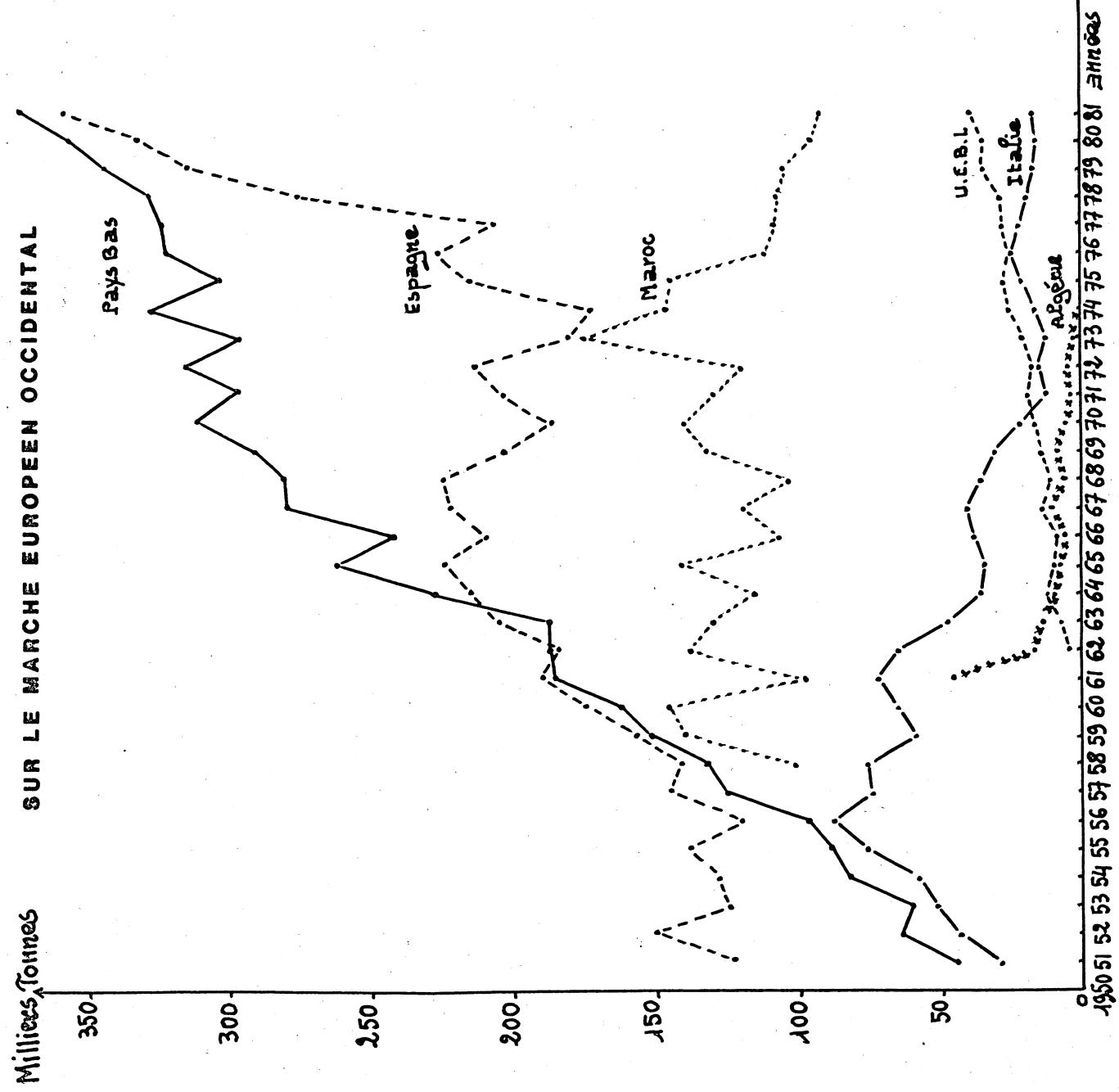
LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 - Principaux exportateurs de tomate fraîche sur le marché européen occidental

- 2 Profils de campagnes d'exportation de tomate marocaine
- 3 Exportations sur différents marchés en Décembre Janvier
- 3 bis " " " " Février Mars
- 4 Prix de référence et prix minima de la tomate d'automne
- 5 Exportations sur différents marchés en Novembre
- 6 Prix de référence et prix minima de la tomate de printemps
- 7 Exportations sur différents marchés en Avril
- 8 " " " " Mai
- 9 Profils de campagnes d'exportation de tomate marocaine
- 10 Gains et pertes depuis 10 ans sur le marché européen
- 11 Calendrier de production de la tomate primeur au Maroc
- 12 Répartition des exportations de tomates selon le type de production
- 13 Exportations de tomates marocaines par mois et par type
- 14 Circuits de commercialisation de la tomate primeur
- 15 Prévision des exportations hebdomadaires
- 16 Délais de transport des tomates primeurs depuis le Maroc, Almeria et les Canaries
- 17 Prix des tomates à l'importation en France
- 18 Importations de tomates marocaines en Allemagne
- 19 Exportations de tomates par pays de destination
- 20 Exportations marocaines de tomates, pommes de terre et légumes divers



GRAPHIQUE 1 : PRINCIPAUX EXPORTATEURS DE TOMATE FRAICHE



INTRODUCTION

Le Maroc était autrefois le partenaire privilégié de la France sur le marché de la tomate de contre saison. Les exportations qui dépassaient largement le seuil des 100 000 tonnes depuis la fin des années 50 servaient en quasi totalité à approvisionner le marché français du mois de Novembre au mois de Juin. Depuis une dizaine d'années elles sont en régression régulière sous l'effet principal du développement des abris plastique dans le Sud de la France et de la Péninsule Espagnole. Pour compenser ce préjudice, le Maroc s'est efforcé dès la fin des années 60 de diversifier ses débouchés. L'entreprise n'a que partiellement réussi et n'a pas suffi à enrayer le mouvement général de régression. Plus récemment et devant la gravité du problème (les exportations ont franchi le seuil des 100 000 tonnes à la fin des années 70) le Maroc a lancé avec le concours de la Banque Mondiale un Plan de Développement du Maraîchage Primeur. Mille hectares d'abris ont ainsi été programmés, dont une moitié en tomate, pour augmenter les exportations de primeurs et en améliorer la qualité.

La tomate est le seul légume pour lequel les prévisions ont été réalisées. Avec plus de six cent hectares en culture sous abri froid en 83/84 il devient désormais possible de s'interroger sur les conséquences d'une telle opération. C'est également l'occasion de tirer un bilan sur l'évolution de la production et des exportations marocaines.

Même si certains considèrent que le Maroc n'a plus d'avenir sur le marché européen, il est important de continuer à s'y intéresser et ceci pour plusieurs raisons

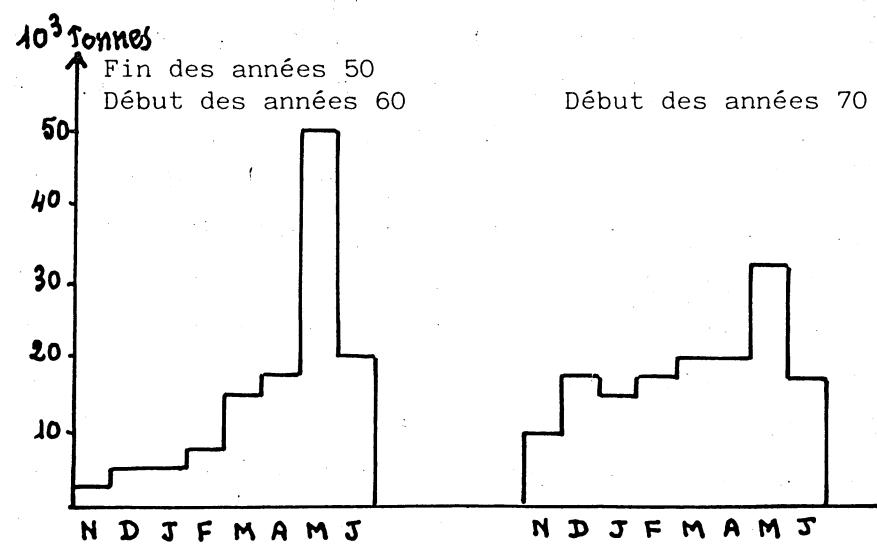
- Le Maroc a toujours été pour les producteurs de tomate précoce un concurrent sérieux. Il risque de l'être un peu plus avec le développement des abris et l'amélioration de la qualité.
- Le Maroc contribue fortement à maintenir les prix de contre saison à un niveau raisonnable. Face à l'expansion croissante des exportations espagnoles, il est aujourd'hui le seul qui fasse obstacle à la mise en place d'un marché de type monopolistique.
- Le Maroc est un pays essentiellement agricole qui a axé une grande partie de son développement sur les exportations. Toute régression

importante dans un secteur comme celui de la tomate* n'est donc pas sans entraîner de lourdes conséquences sur le plan social et économique.

La présente publication se propose donc de dresser un bilan de l'évolution récente du secteur de la tomate d'exportation en mettant l'accent sur les productions d'abri. Elle analyse dans une première partie les déterminants de la régression des exportations en distinguant bien sûr les différentes périodes de la campagne et les différents pays de destination de ces exportations. Une présentation plus précise des objectifs du Projet de Développement du Maraîchage Primeur, de ses objectifs et de ceux réellement atteints, notamment en matière d'intensification et de diversification des cultures, permet ensuite d'aborder dans la troisième partie, les aspects productifs. Il nous a paru nécessaire de faire le point sur les caractéristiques naturelles des deux grands bassins de production en les comparant éventuellement à celles de la Péninsule Espagnole, pour mieux apprécier l'intérêt de la mise en place d'un abri plastique. Nous avons ensuite essayé d'évaluer l'impact de l'introduction des abris sur les cultures de plein champ en distinguant les différents types de tomates (automne, hiver, printemps) des deux bassins de production (Vallée du Souss et zone côtière Ouest). Restait, dans cette troisième partie à évoquer les différences d'organisation de la production et à préciser l'importance du coût de main-d'œuvre pour savoir comment se répercute l'avantage du faible salaire au niveau du coût de production. La lourdeur institutionnelle de l'O.C.E. a toujours été présentée comme une contrainte majeure au développement des exportations marocaines. Sans prétendre faire une analyse très approfondie sur le sujet, il nous a paru intéressant de décrire et commenter les différentes phases de la commercialisation pour l'exportation, de la mise en marché jusqu'au commissionnaire à l'arrivée des bateaux. Pour finir et après avoir décomposé les coûts de production en soulignant l'intérêt économique de la tomate sous abri, il est procédé à une comparaison des prix de revient au stade importation des tomates espagnole et marocaine.

* La tomate représente en valeur 15% environ des exportations de produits agricoles non transformés.

GRAPHIQUE 2 - Profils de campagnes d'exportation de tomate marocaine.



I - REGRESSION MAROCAINE ET CONCURRENCE SUR LES MARCHES COMMUNAUTAIRES

1. Bref historique d'avant la régression

La culture de la tomate primeur et des produits maraîchers hors saison en général, a été introduite au Maroc dès les premières années de Protectorat (1912-1919). Destinée à l'exportation vers la métropole, elle s'est rapidement développée sur une frange côtière allant de Rabat à Eljadida. Des facteurs comme l'existence de débouchés rémunérateurs assurés par le marché français ou comme les aides à la mise en valeur accordées par les autorités du Protectorat, ont contribué à la mise en place de ce nouveau secteur d'exportation.

De 1935 à 1955, les exportations de tomates croissent rapidement et la production se développe dans la vallée du Souss, plus particulièrement autour du port d'Agadir. Les conditions climatiques favorables de cette région lui permettent de compléter le calendrier d'exportation de la zone côtière nord.

Après l'indépendance (1956), le Maroc cherche à accroître le volume de ses exportations afin d'y trouver le financement nécessaire à l'industrialisation du pays. Pour contrôler cette extension, l'Office de Commercialisation et d'Exportation est créé en 1965. Il a le monopole de l'exportation de la plupart des produits agricoles, et en particulier de la tomate. Il se substitue aux opérateurs privés et assure le rapatriement des devises.

Au lendemain du premier choc pétrolier et grâce à une série de bonnes campagnes, le Maroc peut se réjouir d'avoir atteint en partie ses objectifs. Les exportations ont augmenté de 20 % environ (142 000 tonnes en moyenne de 1970 à 1975 contre un peu plus de 120 000 tonnes dans les années 60). Elles sont également mieux réparties dans le temps (cf. graphique 2).

La période d'enthousiasme du début des années 70 n'a cependant qu'une existence éphémère. Les exportations marocaines connaissent en effet depuis la campagne 72/73 une régression continue qui les maintient depuis 1980 en dessous du seuil des 100 000 tonnes (90 000 tonnes en 83/84).

2. Problématique et méthodologie d'étude de la régression

On ne peut se contenter aujourd'hui de conclure sur la base d'un tel constat à la faillite du système marocain. Il est important de savoir si cette régression a affecté uniformément toutes les périodes de la campagne

d'exportation et si le marché français est le seul concerné. L'observation des graphes d'évolution des exportations met en évidence un certain nombre d'éléments qui ont pesé sur cette régression. Elle permet également de formuler quelques hypothèses sur les tendances d'évolution pour un proche avenir. Pour conduire une telle démarche, nous allons analyser mois par mois l'évolution des exportations en les comparant d'abord à celles des pays concurrents (Espagne, Pays-Bas, France...). Cela nous amènera à distinguer les périodes charnières où s'affrontent le Nord et le Sud de l'Europe, les productions des serres communautaires et celles de plein champ ou d'abri plastique des pays tiers (Espagne, Maroc). Ces périodes qui recouvrent au printemps les mois d'Avril Mai Juin et en automne les mois d'Octobre Novembre sont en effet plus complexes à analyser que celles de plein hiver (Décembre à Mars). Elles font intervenir un plus grand nombre de concurrents et sont soumises à divers règlementations communautaire et nationale. Pour les secondes au contraire, la concurrence est beaucoup plus claire : elle se joue presque uniquement à deux, entre l'Espagne (Péninsule et Canaries) et le Maroc et ne fait l'objet d'aucune entrave institutionnelle directe. Nous verrons en analysant les réglementations que la période du 1er au 20 Décembre n'est théoriquement pas une période d'importation libre mais qu'elle peut être considérée comme telle dans la pratique du fait de la quasi absence de production communautaire.

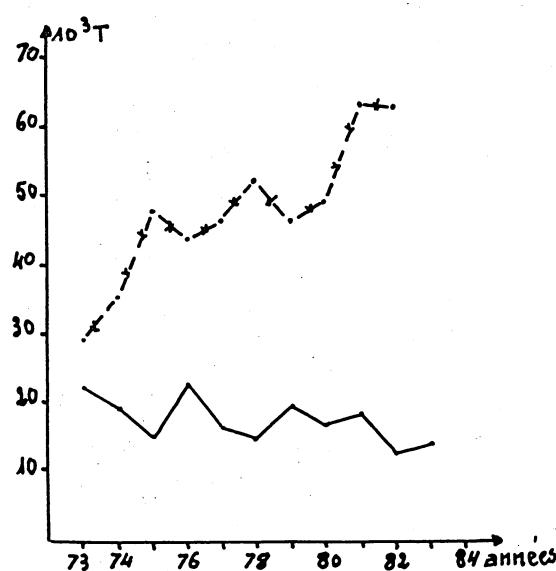
Pour affiner l'analyse des déterminants de la régression, nous regarderons plus en détail ce qui s'est passé sur le marché français. Celui-ci était il y a deux ans quasiment le seul débouché des tomates marocaines ; depuis il y a eu de nombreux efforts de diversification mais la France qui absorbe encore 70 % du tonnage exporté, reste le principal partenaire du Maroc. L'interprétation des évolutions sur le marché français qui devrait donc rejoindre dans ses grandes lignes la précédente, aura l'avantage de mieux cerner l'influence de l'évolution de facteurs tels que la production et la consommation nationales et la réglementation des prix minima. Elle permettra également de mieux mettre en évidence l'influence de la Péninsule Espagnole qui détient grâce au système de régulation existant avec les Canaries et grâce à la proximité géographique, un quasi monopole du marché français.

On étudiera enfin avec un certain intérêt, les résultats obtenus sur les autres marchés. Il est en effet important de savoir si les efforts de diversification du Maroc ont abouti et dans quelle mesure ils ont amorti la régression. S'ils sont remis en cause aujourd'hui, on peut également

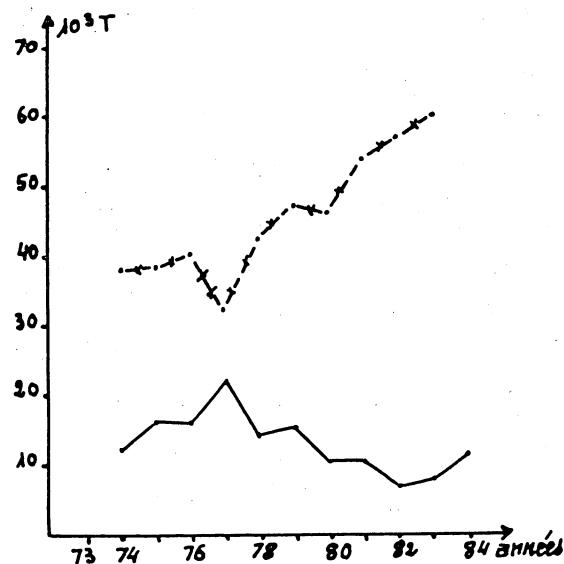
GRAPHIQUE 3 -

EXPORTATIONS TOTALES

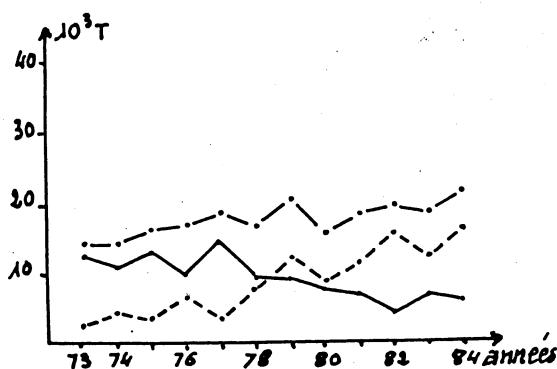
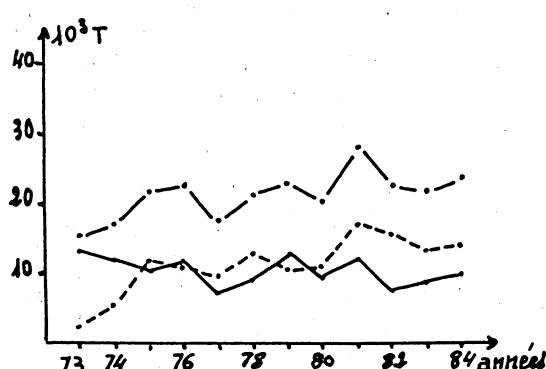
DECEMBRE



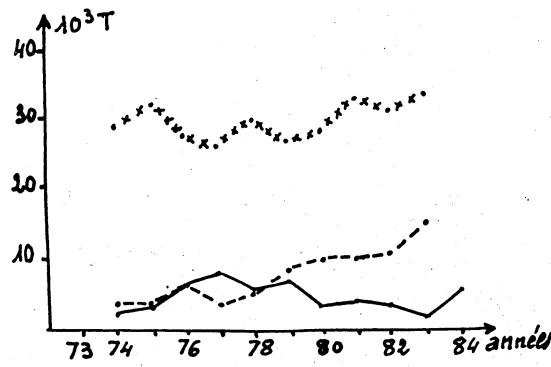
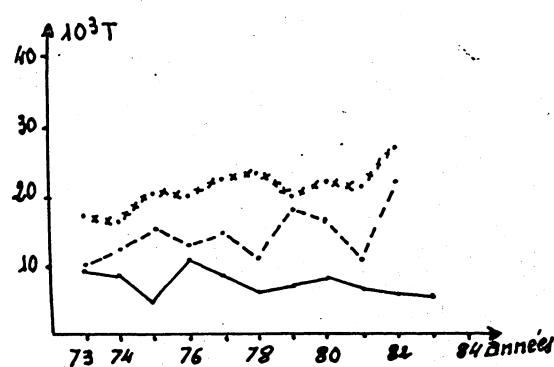
JANVIER



IMPORTATIONS FRANCE



EXPORTATIONS AUTRES MARCHES



- MAROC
- - PENINSULE ESPAGNOLE
- xxxx CANARIES
- ESPAGNE
- TOTAL

essayer d'avancer quelques hypothèses d'explication en observant l'évolution des autres fournisseurs et en particulier de la Péninsule espagnole qui grâce à ses abris peut désormais prétendre à occuper une place plus importante sur ces marchés*.

3. La régression pour la période de plein hiver (Décembre à Mars)

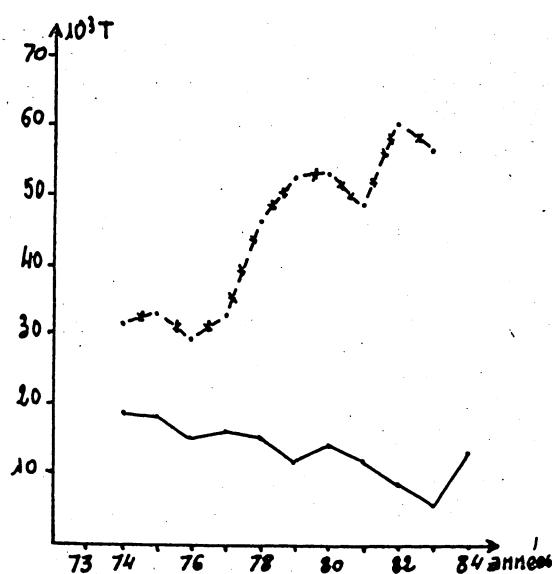
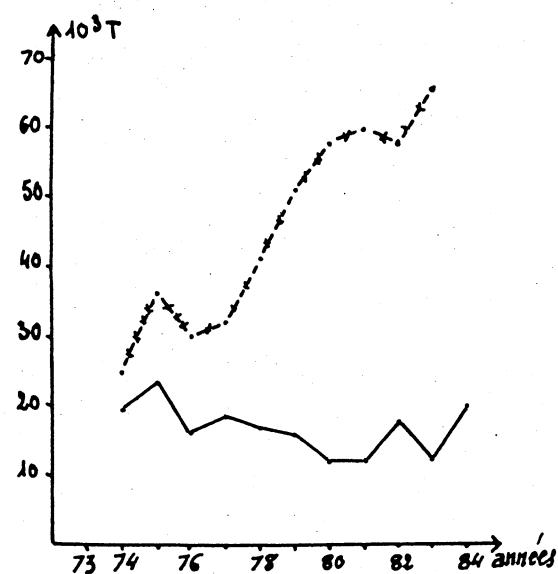
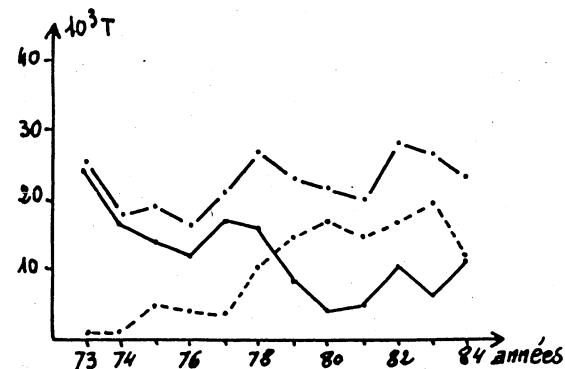
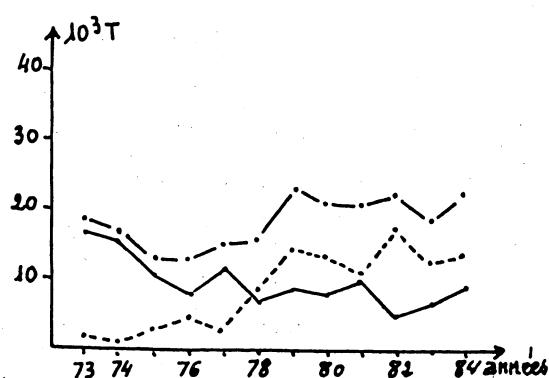
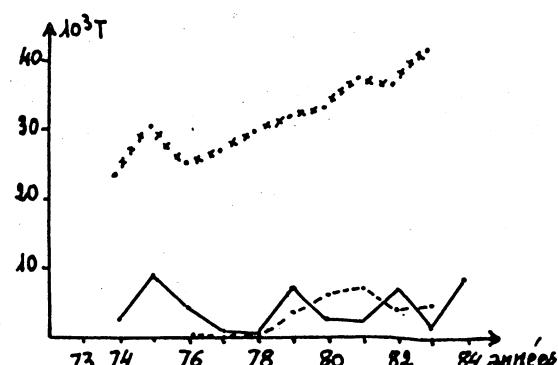
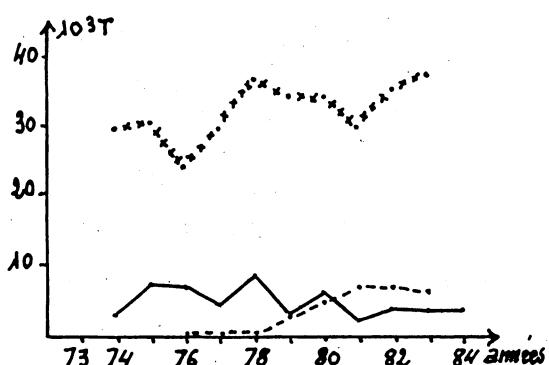
Au début des années 70, le Maroc exportait en plein hiver de 15 à 20 000 tonnes tous les mois. A la même époque les exportations espagnoles qui étaient essentiellement le fait des Canaries, sauf au mois de Décembre, étaient un peu plus élevées, de l'ordre de 20 à 30 000 tonnes. Depuis l'écart s'est considérablement creusé. Les exportations espagnoles ont doublé, uniformément sur toute la période de plein d'hiver. Celles du Maroc ont regressé mais de manière beaucoup plus importante pour les mois de fin d'hiver (-10% en Décembre contre -40% en Janvier et, -50% en Février-Mars).

C'est sur le marché français que l'on constate l'essentiel de la régression marocaine. Sur les autres marchés, les efforts de diversification des débouchés entrepris par les Marocains dès la fin des années 60 ont été partiellement couronnés de succès mais ils n'ont donné lieu à aucune progression sensible depuis le premier choc pétrolier. Les résultats atteints sont très modestes (au mieux 5 à 10 000 tonnes par mois) et demeurent entachés de fragilité. S'ils ont réussi à se maintenir jusqu'ici c'est en grande partie grâce à l'augmentation de la consommation hors saison. Mais celle-ci ne devrait pas tarder à plafonner. Face au géant espagnol qui possède deux atouts majeurs dans son jeu, celle de la proximité grâce à la production péninsulaire et celle de la qualité de plein hiver grâce au climat exceptionnel des Canaries, le Maroc devrait alors avoir du mal à s'imposer.

Avant l'introduction des abris, la Péninsule Espagnole n'avait pas les moyens d'approvisionner correctement le marché français de début Janvier à la fin Avril. En l'absence des Canaries peu intéressées par le marché français, le Maroc avait alors le champ totalement libre, ce qui lui permettait d'exporter 15 à 20 000 tonnes tous les mois. Depuis, les abris se sont développés à vitesse exponentielle et ont obligé le Maroc à céder progressivement la place. Le recul n'a pas été total sur cette période de plein hiver puisque les exportations de Janvier à Mars n'ont diminué que de moitié. Il faut dire que depuis dix ans la consommation française hors saison a augmenté de 20 à 40% selon les mois et que la Péninsule Espagnole connaît quelques pro-

* que nous appellerons autres marchés.

GRAPHIQUE 3 BIS -

EXPORTATIONS TOTALES**FEVRIER****MARS****IMPORTATIONS FRANCE****EXPORTATIONS AUTRES MARCHES****MAROC****PENINSULE ESPAGNOLE****CANARIES****ESPAGNE****TOTAL**

blèmes de qualité en fin d'hiver . Jusqu'à une date récente, le Maroc était également concerné par ces problèmes mais l'introduction d'abris sur la Côte-Ouest lui permet désormais d'assurer avec beaucoup plus de régularité de la tomate de bonne qualité à la fin de l'hiver. A moyen terme le Maroc peut donc espérer redresser la situation sur ce créneau de fin d'hiver(1). Au mois de Décembre, la situation est différente dans la mesure où l'affrontement Maroc-Péninsule existait déjà avant l'introduction des abris. Si le Maroc s'est imposé avec plus de fermeté sur ce créneau, les exportations n'en demeurent pas moins victimes d'une certaine érosion qui contrairement à la fin de l'hiver, ne semble pas devoir s'arrêter dans l'immédiat.

4. La régression sur les périodes charnières.

4.1. Règlementation des importations

A l'intérieur du Marché Commun, la tomate est en libre circulation totale selon le principe en vigueur depuis le 1er Juillet 1968. Lorsqu'elle est importée des Pays Tiers, elle est soumise comme tous les fruits et légumes au respect de la normalisation et au paiement d'un droit de douane résultant d'un tarif douanier communautaire. Ce tarif est quelque peu différent d'un pays à un autre : le Maroc bénéficie depuis 1976 d'une réduction de 60% du 15 Novembre au 30 Avril, ce qui porte son droit de douane à 4,4% ; l'Espagne quant à elle, est moins avantagée puisque la réduction est de 50% et n'est applicable que du 1er Janvier au dernier jour de Février.

Considérée comme produit sensible, la tomate des pays tiers se voit également appliquer au niveau communautaire, la règlementation des prix de référence qui déclenche pendant la période sensible (1er Avril - 20 Décembre) des taxes compensatoires lorsque les prix d'entrée sont inférieurs (2). Fortement consolidée (3) au lendemain du premier choc pétrolier pour permettre aux

(1) Il est encore un peu tôt pour en avoir la confirmation. On peut toutefois commencer à deviner une évolution dans ce sens, en observant les courbes d'exportation de Février et de Mars surtout.

(2) A la règlementation des prix de référence, se superpose une clause de sauvegarde = lorsque le marché de la Communauté subit ou est menacé de subir des perturbations graves du fait d'importations ou d'exportations, il peut y être fait recours, et on assiste alors, soit à la fermeture des frontières, soit à l'instauration d'une taxe douanière supplémentaire. Cette clause existe depuis 1972 mais n'a été utilisée pour la tomate qu'une seule fois, le 14 Mai 1980 entre la France et l'Espagne

(3) La période d'application courait auparavant uniquement à partir du 1er Juin. Quant aux prix de référence corrigés de leurs coefficients de plein champ ils ont augmenté de 1974 à 1975 de 80% en Avril contre 30% pour Juillet-Août.

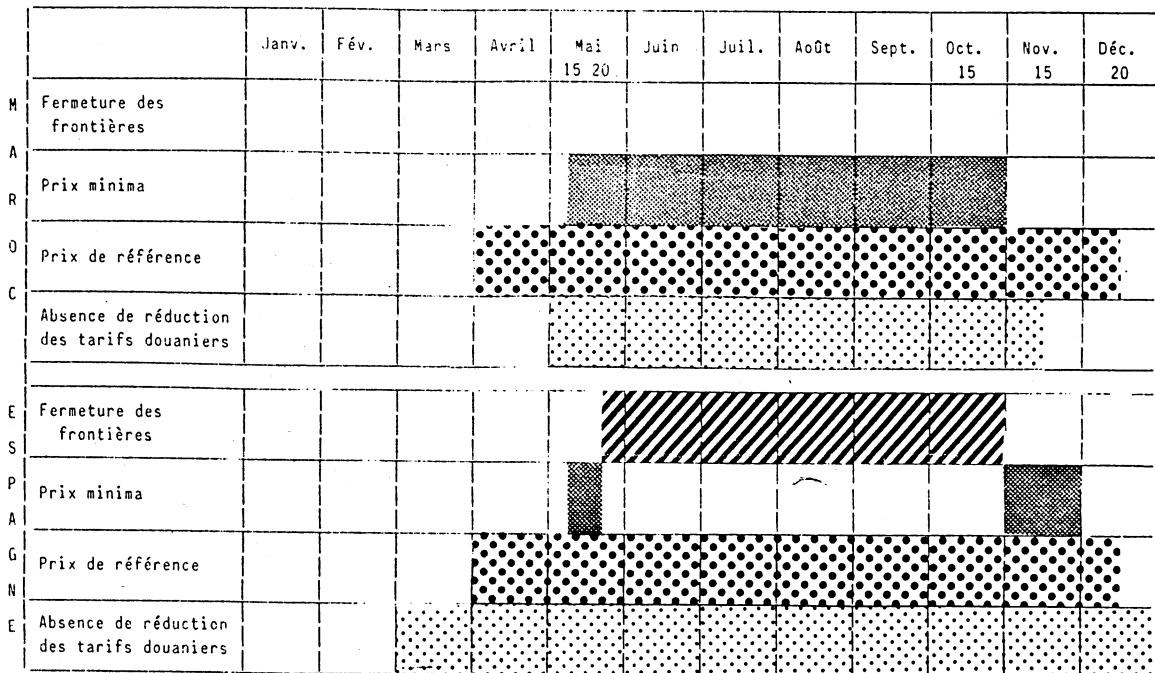
productions chauffées communautaires de rester compétitives, cette règlementation continue à jouer efficacement son rôle protecteur.

Pour les productions d'abris plastique froid ou antigel du Sud de la France, qui débutent chaque année à partir de la mi-Mai, elle s'avèrait quelque peu insuffisante. C'est ce qui explique que la France ait réussi à garder, dans le cadre des nouvelles dispositions communautaires, le bénéfice d'application de l'ancienne législation nationale qui s'applique du 15 Mai au 30 Novembre (1) et réglemente les importations pays par pays. Les mesures sont généralement plus contraignantes que le système des prix de référence. Selon le pays et la période de l'année, les exportations sont soit totalement interdites (c'est le cas pour l'Espagne du 20 Mai au 31 Octobre) soit soumises à la réglementation des prix minima qui ouvre et ferme les frontières nationales selon la position des prix obtenus par les producteurs français.

Le Maroc jouit grâce à cette réglementation française d'un avantage non négligeable par rapport à l'Espagne : il est interdit d'importation à aucun moment de l'année et n'est soumis aux prix minima que jusqu'au 31 Octobre.

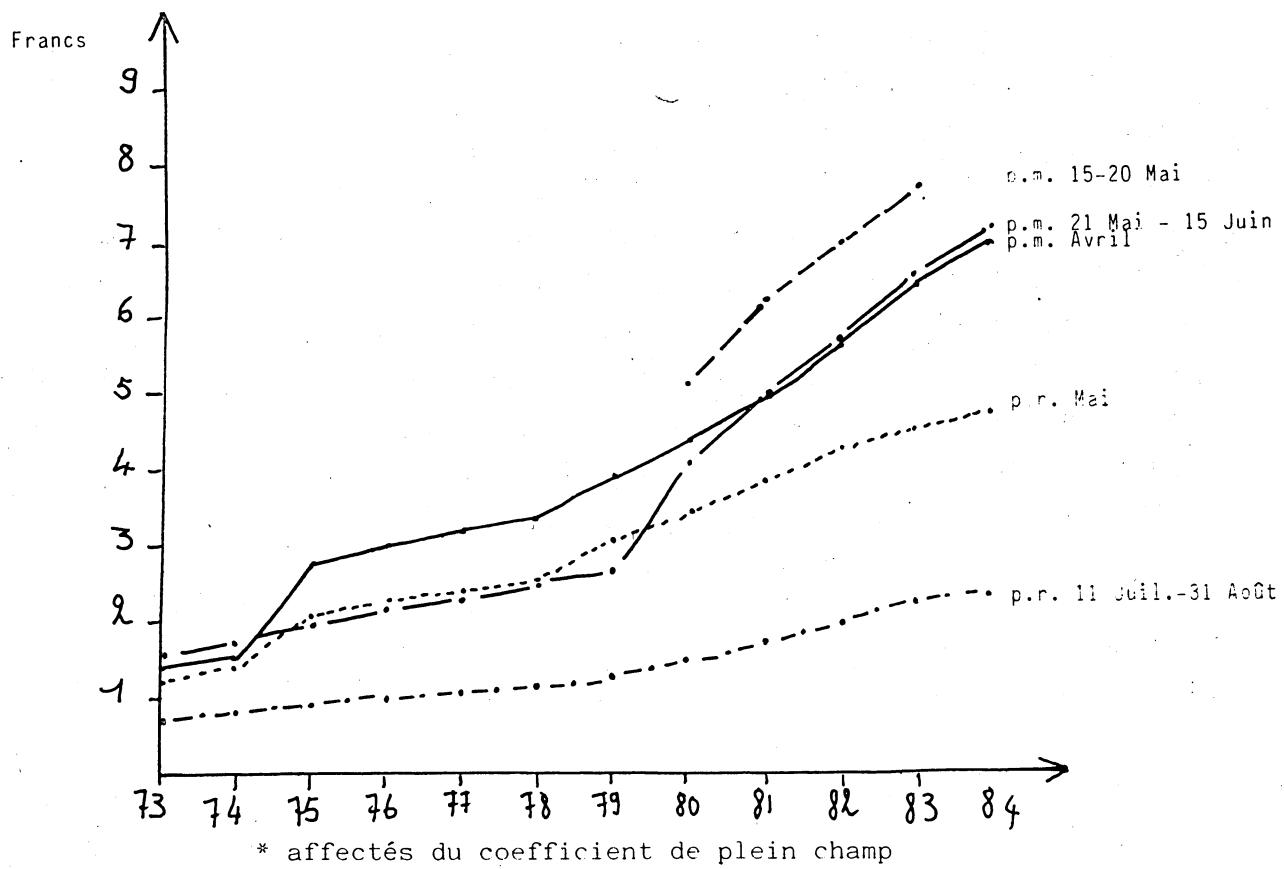
Tableau 1 :

La réglementation douanière à l'entrée de la France et de la C.E.E.



(1) Théoriquement jusqu'au 31 Décembre mais il n'y a toujours pas de prix minima en Décembre, la production française étant négligeable à cette époque de l'année. Il faut signaler également qu'avant le 2ème choc pétrolier, les prix minima n'étaient fixés que du 20 Mai au 15 Novembre.

GRAPHIQUE 6 - Prix de référence* et prix minima de la tomate de printemps



Dans la pratique cet avantage est très relatif, pour trois raisons essentiellement

- la fixation des prix minima et l'importance prise par le secteur des abris plastique sont devenues telles qu'il n'y a pratiquement plus d'importation en provenance des pays tiers de Juin à Octobre (1).
- les accords d'autolimitation par contingentement, décidés de façon bilatérale, viennent de plus en plus fréquemment, semble-t-il, freiner les importations en provenance des pays tiers pendant la période d'application des prix minima (2).
- il existe enfin un certain nombre d'entorses au règlement parmi lesquelles celle qui consiste à faire transiter les tomates d'un pays tiers par un autre pays de la communauté : tel fut le cas en Octobre 1983 pour des tomates espagnoles envoyées en R.F.A. pour être ensuite réexportées sur Rungis.

La réglementation communautaire est également sujette à un certain nombre d'entorses. Citons notamment :

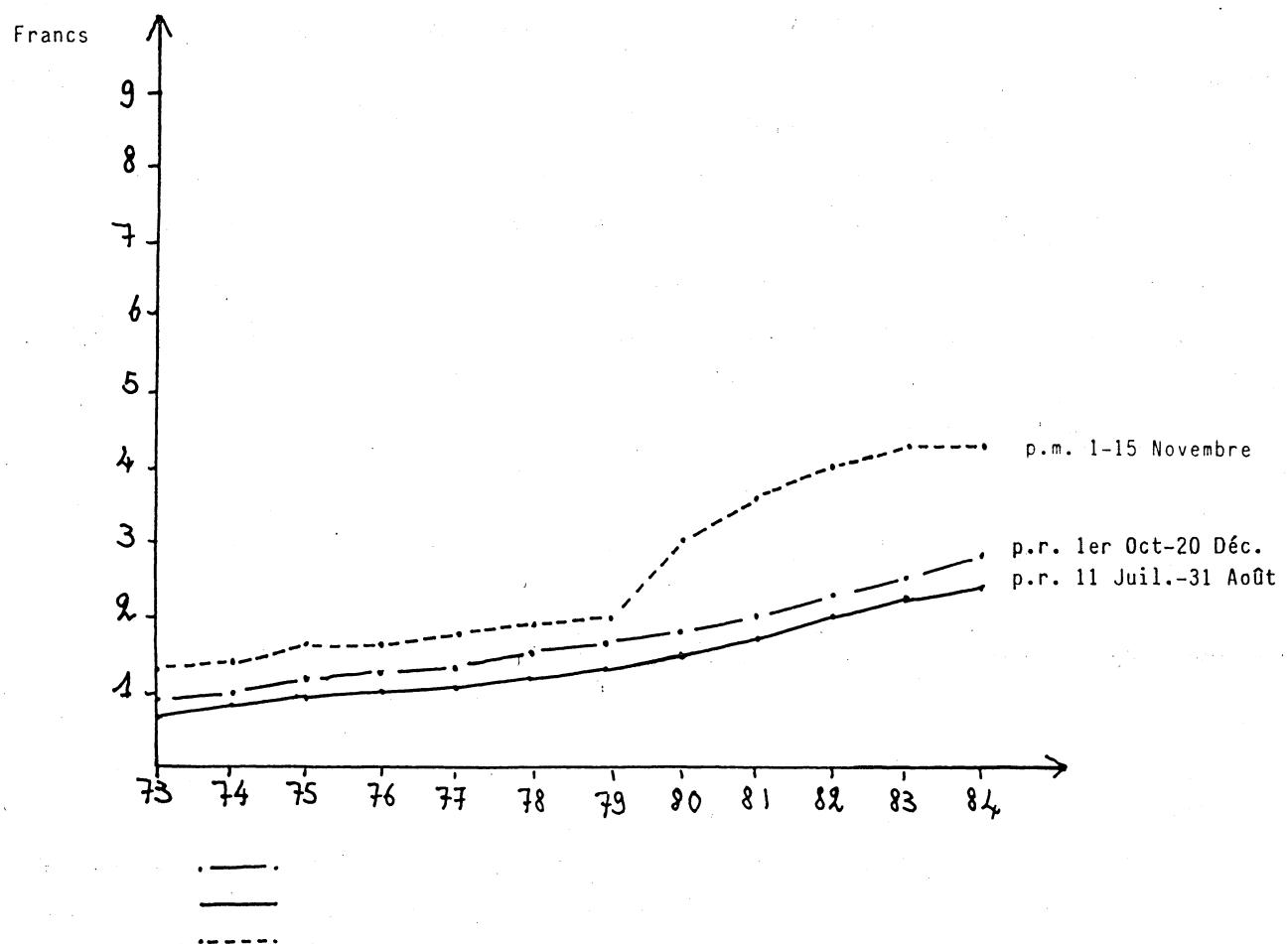
- les accords d'autolimitation, mentionnés ci-dessus pour la période d'application des prix minima (15 Mai au 31 Décembre) qui existent aussi pour d'autres périodes comme celle du 1er Avril au 15 Mai. Vu leur caractère non réglementaire, ils ne font pas l'objet d'une grande publicité.
- la pratique qui consiste pour celui qui veut vendre en dessous du prix de référence tout en évitant les taxes compensatoires, à écouler un minimum de marchandise à un prix supérieur sur les marchés désignés pour constater ces prix et à faire passer le reste ailleurs.

Ces quelques exemples illustrent bien la complexité de la réalité des échanges. Ils nous mettent en garde contre un certain nombre d'interprétations rapides que l'on pourrait être amené à faire à la simple lecture des courbes d'évolution des importations.

(1) Ce qui ne veut pas dire pour autant que la France soit devenue autosuffisante à cette période ; loin de là : il y a de plus en plus de tomates importées en plein été du Bénélux !

(2) Par exemple le Maghreb s'est vu fixer en 1984 dans le cadre de la réglementation des prix minima un contingent de 3 000 tonnes pour la période du 21 Mai au 15 Juin.

GRAPHIQUE 4 - Prix de référence et prix minima de la tomate d'automne



4.2 A L'automne.

La France qui n'a aucun problème pour produire de la tomate au mois d'Octobre, a toujours réussi ; dans le cadre de sa réglementation nationale, à limiter à peu de choses ses importations en provenance des pays tiers. Le Maroc qui a attendu très longtemps avant de chercher à diversifier ses débouchés n'a pas su s'imposer face à des pays comme la Hollande, l'Espagne ou la Roumanie sur les marchés du Nord de l'Europe qui représentent pourtant des possibilités intéressantes à cette époque de l'année. Les exportations du Maroc au mois d'Octobre sont donc toujours restées plus ou moins négligeables.

Quant aux exportations du mois de Novembre, elles étaient il y a dix ans d'environ 10 000 tonnes ce qui était relativement peu en comparaison des exportations de plein hiver deux fois plus élevées. Elles sont cependant les seules à être encore aujourd'hui à leur niveau antérieur.

L'évolution n'en a pas été pour autant linéaire. Après avoir diminué de moitié entre les deux chocs pétroliers, elles se sont redressées jusqu'à atteindre 20 000 tonnes en 1981. Depuis elles sont à nouveau de l'ordre de 10 000 tonnes.

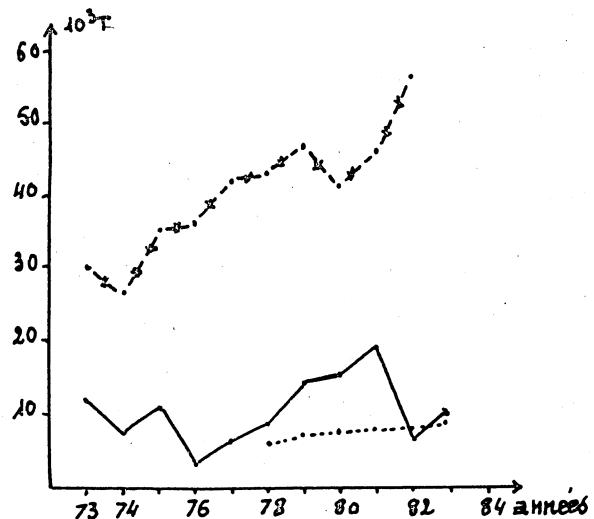
Pour expliquer ces différentes inflexions, il faut mettre à part le marché français. Celui-ci constituait en effet il y a dix ans le seul débouché du Maroc mais n'absorbe plus actuellement que 60% environ de ses exportations.

Sur les autres marchés que la France, les efforts de diversification ont porté leurs fruits puisque les exportations ont augmenté régulièrement jusqu'à dépasser les 10 000 tonnes en 1981. Cette augmentation ne s'est pas faite aux dépens de la Péninsule espagnole qui a progressé de la même façon que le Maroc en prenant toutefois semble-t-il un léger avantage depuis deux campagnes. Elle n'a pas non plus été influencée par les exportations néerlandaises et canariennes qui se sont maintenues depuis dix ans à peu près au même niveau, au demeurant relativement réduit(1) (cf. tableaux 2 et 2bis).

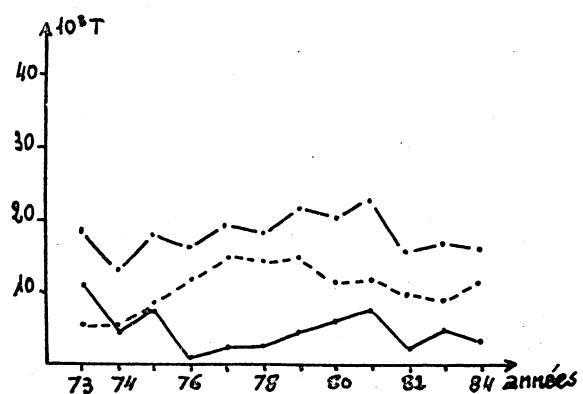
(1) Il est vrai que les prix de référence qui régulent les importations communautaires à cette époque de l'année n'ont jamais été très élevés (cf. graphique 4) et que la production d'arrière saison s'accorde assez mal, du fait des problèmes de maladie et d'organisation du travail, avec la course à la précocité en vogue depuis plusieurs années aux Pays-Bas.

NOVEMBRE

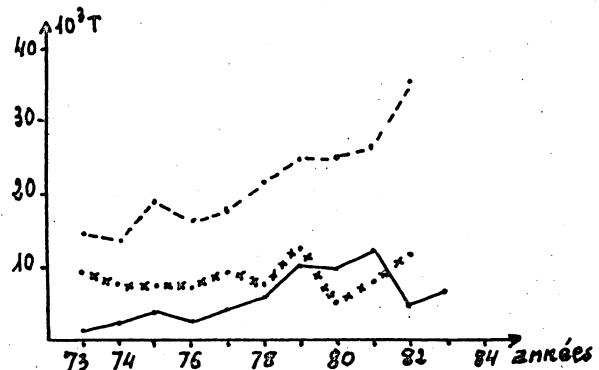
EXPORTATIONS TOTALES



IMPORTATIONS FRANCE



EXPORTATIONS AUTRES MARCHES



— MAROC
 - - - PENINSULE ESPAGNOLE
 - x - x - CANARIES
 - · - · - PAYS BAS
 - o - o - ESPAGNE
 - - - - TOTAL

Tableau 2 - Surfaces de tomates en production au mois de Novembre aux Pays-Bas

Ha	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983
au 1er Novembre	556	512	553	551	?	613	583	530	567	744
au 1er Décembre		57	32	65		82	137	111	30	48

Source : Enquête CBS

Tableau 2 - Exportations et réexportations de tomates des Pays-Bas.

Bis

	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983
Exportations					6423	7008	7685	7935		9406
Réexportations					420	2730	682	2909		2739
Exportations vers la France	1036	497	834	246	305	957	923	1904	2019	1423
Exportations sur les autres marchés					6115	6051	6762	5931		7983

La progression des exportations marocaines et espagnoles est plutôt à mettre sur le compte de la régression des pays de l'Est et de l'augmentation de la consommation.

Sur le marché français, les tomates marocaines qui occupaient en 1973 une place de choix avec plus de 10 000 tonnes exportées, n'ont pas connu une évolution aussi heureuse que sur les autres marchés.

Chassées progressivement par les tomates espagnoles jusqu'à la veille du deuxième choc pétrolier, elles ont ensuite réussi pendant deux ou trois ans à se redresser à la faveur d'une législation devenue plus sévère pour l'Espagne (extension pour l'Espagne de la période d'application des prix minima à la deuxième quinzaine de Novembre et relèvement conséquent de ces prix

minima). Depuis 1982, elles régressent à nouveau mais sans que cela profite aux Espagnols. Il faut plutôt y voir les effets de l'irrégularité du climat qu'entraînent à la fois une fluctuation de la demande et de la production de plein champ (1) mais aussi les conséquences de la politique de soutien à la production de serre qui a atteint en 1984 environ 5 000 tonnes alors qu'elle n'avait jamais dépassé le millier de tonnes avant le deuxième choc pétrolier. Cette politique qui s'exerce notamment à travers la réglementation des importations, semble quelque peu remise en cause depuis 1983 (2) et devrait à nouveau laisser plus de place au Maroc.

(1) Les statistiques ne sont pas toujours aussi détaillées qu'on le souhaiterait comme on peut le constater sur le tableau suivant qui rassemble les chiffres publiés par le SCEES, notamment dans le Bulletin mensuel de Statistiques Agricoles de la région Languedoc-Roussillon.

Tableau 3 - Production de tomate d'automne en France.

Tonnes	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984
	Après le 1er Nov.				Après le 15 Octobre					
Serre	900	556	400						5310	8830
plein champ	2980	4650	2830						2140	3640
Total	3880	5206	3230	5650	6590	6960	4700	9700	7450	12470

(2) A la faible augmentation des prix minima (+ 8% en 1983 et rien en 1984) vient s'ajouter le remplacement des marchés de Châteaurenard et Cavaillon par celui de Rungis. Compte-tenu des frais d'approche et de l'influence des prix des tomates belges ou néerlandaises sur ce marché, le choix de Rungis équivaut, selon la profession, à diminuer les prix minima de 30% à 40 %.

4.3. Au printemps

L'Italie et la Grèce sont les seuls pays du Marché Commun où il est possible de produire de la tomate en plein champ au mois de Juin. A cette époque de l'année, la Communauté protège efficacement (1) sa production de serre et ne fait appel qu'exceptionnellement aux pays tiers. Nous n'étudierons donc pas le mois de Juin qui a pourtant représenté pour le Maroc jusqu'au début des années 70 un créneau important quoique très irrégulier (cf Annexe 1).

4.3.1. Au mois d'Avril.

C'est à partir du premier Avril que l'offre communautaire devient non négligeable. Produite à grands coûts de chauffage (ou d'équipements pour économiser le chauffage) la tomate communautaire doit en premier lieu sa compétitivité aux mesures protectionnistes mises en place après le premier choc pétrolier (cf. graphique 6). La chute des exportations marocaines au mois d'Avril qui est d'environ 50% depuis dix ans, s'explique à la fois par la concurrence espagnole et communautaire, néerlandaise principalement. La progression des exportations espagnoles qui n'a vraiment commencé qu'à partir de 1977 semble depuis deux ou trois ans complètement stoppée. Ces inflexions sont, semble-t-il, très étroitement liées au dynamisme des productions chauffées communautaires

- qui ont réussi dans un premier temps et grâce à des subventions directes au fioul et au gaz à rester très compétitives jusqu'en 1976
- qui ont ensuite accusé très fortement avec la disparition de ces subventions et malgré les protections douanières mises en place dès 1973, les conséquences du premier choc pétrolier (2)
- qui se sont enfin redressées depuis quelques années à la faveur des programmes d'économie d'énergie et plus généralement d'augmentation de la productivité mis en œuvre dès le début des années 70 et impulsés par des aides économiques très importantes.

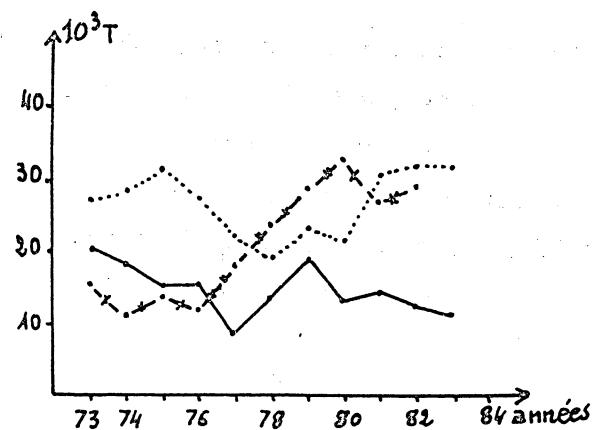
(1) La France en particulier ferme totalement ses frontières à l'Espagne et fixe pour le Maroc des prix minima pendant la première quinzaine de Juin pratiquement équivalents aux prix de référence (corrigés des coefficients de plein champ) du mois d'Avril !

(2) Cela expliquerait le renversement de tendance des exportations marocaines en 1979 et 1980.

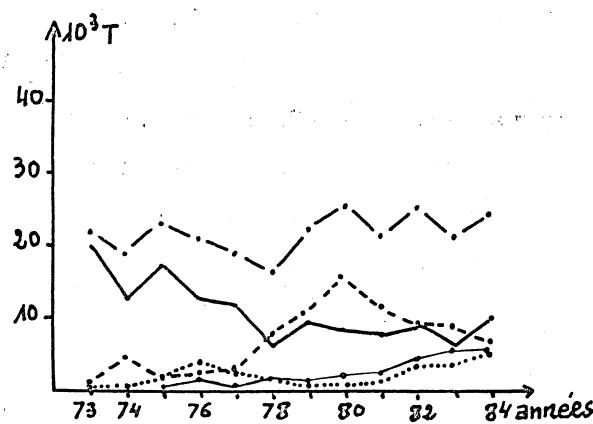
GRAPHIQUE 7 -

AVRIL

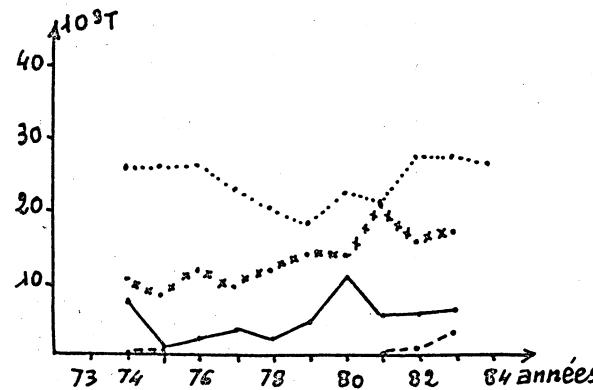
EXPORTATIONS TOTALES



IMPORTATIONS FRANCE



EXPORTATIONS AUTRES MARCHES



— MAROC

- - - - PENINSULE ESPAGNOLE

- x - x - CANARIES

- - - - PAYS BAS

- - - PROD. FRANCAISE

- * - * - ESPAGNE

- - - - TOTAL

Il faut également remarquer pour cette dernière période que les productions communautaires bénéficient des défaillances de qualité assez fréquentes à Alméria (1) et des accords d'autolimitation décidés par certains pays comme la France avec les pays tiers.

L'observation de l'évolution des importations sur le marché français souligne quelques points complémentaires tels que

- la progression non négligeable de la consommation que l'on peut estimer sur dix ans à 50%
- le développement de la production nationale qui contrairement à celle des Pays-Bas, était négligeable avant le premier choc pétrolier
- les défaillances de la Péninsule Espagnole, notamment sur le plan qualitatif, qui apparaissent peut-être plus clairement dans la mesure où les Canaries sont absentes du marché français et ne font donc pas écran à l'évolution réelle des exportations péninsulaires
- enfin la tendance au redressement des exportations marocaines qui bénéficient sur le marché français d'une moindre concurrence du fait de la quasi absence des Canaries et qui profitent peut être déjà comme au mois de mars de l'introduction des abris.

Sur les autres marchés que la France, le Maroc progresse régulièrement depuis dix ans. Néanmoins l'accroissement moyen est faible et le Maroc reste largement dominé par les Canaries qui ont réussi à doubler leurs exportations (20 000 tonnes en moyenne depuis deux ou trois ans) et par les Pays Bas qui rattrapent aujourd'hui le niveau des années 1975, soit un peu plus de 25 000 tonnes exportées.

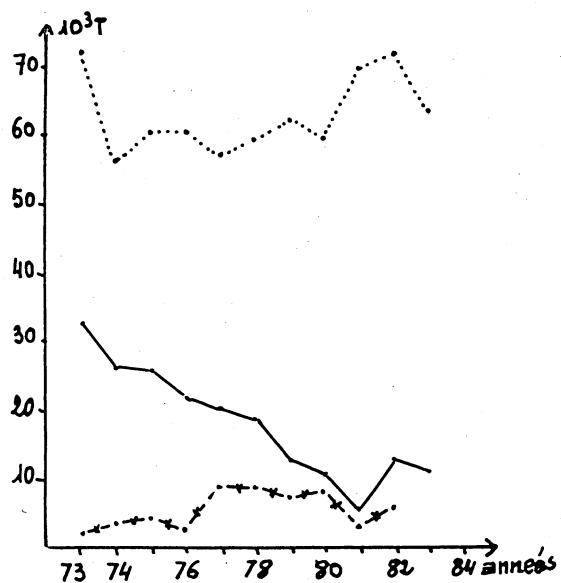
Le marché communautaire du mois d'Avril est un marché non saturé les prix de référence maintiennent les prix de détail à un niveau très élevé et la consommation s'en ressent de toute évidence. A moyen terme, l'entrée de l'Espagne dans la CEE ne modifiera vraisemblablement pas ces prix de référence. Seuls des éléments comme l'apparition de variétés parthénocarpiques moins exigeantes en chaleur peuvent venir modifier sensiblement la concurrence actuelle. Pour le Maroc, le développement des abris peut lui permettre de renforcer légèrement sa position sur les marchés du Nord mais surtout sur le marché français, moins accessible pour les Canaries. A long terme, il doit cependant redouter les effets de l'absorption de l'Espagne dans le Marché Commun.

(1) Cf. l'explosion des productions légumières en Espagne. Brun, Codron INRA Montpellier, Février 84.

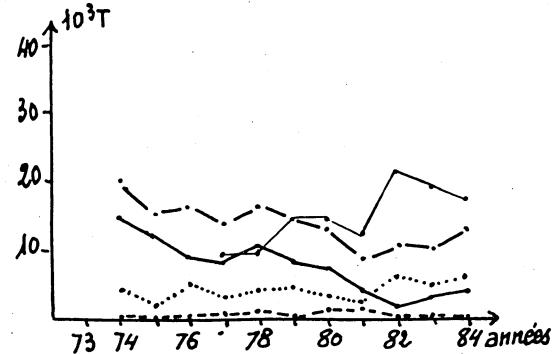
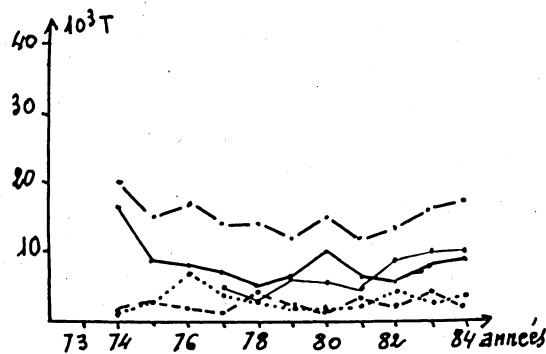
GRAPHIQUE 8 -

MAI

EXPORTATIONS TOTALES



IMPORTATIONS FRANCE

1^e QUINZAINE2^e QUINZAINE

EXPORTATIONS AUTRES MARCHES

MAROC

PENINSULE ESP.

CANARIES

PAYS BAS

PROD. FRANCAISE

ESPAGNE

TOTAL

Produits chimiques et plastiques (excluant les engrangements et les déchets chimiques)

Sous-titre : Produits chimiques et plastiques (excluant les engrangements et les déchets chimiques)

Source : INSTAT (Institut National de la Statistique et de l'Informatique)

4.3.2. Au mois de Mai

L'Espagne n'a jamais réussi à se frayer une place importante sur les marchés communautaires au mois de Mai. Le Maroc encore moins sauf autrefois sur le marché français dont il était le principal fournisseur. Depuis dix ans ses exportations sur le marché sont cependant en régression régulière. Elles ne couvrent plus aujourd'hui avec 10 000 tonnes environ que 20% des besoins de la consommation française.

Sur les autres marchés que la France, les importations viennent en grande partie des Pays-Bas qui réalisent des scores de l'ordre de 50 à 60 000 tonnes. Sur le marché français, la concurrence est beaucoup moins tranchée. Elle se règle entre quatre producteurs : la France, le Maroc, les Pays-Bas et l'Espagne mais différemment selon la quinzaine où l'on se situe (1-14 Mai ou 15-31 Mai).

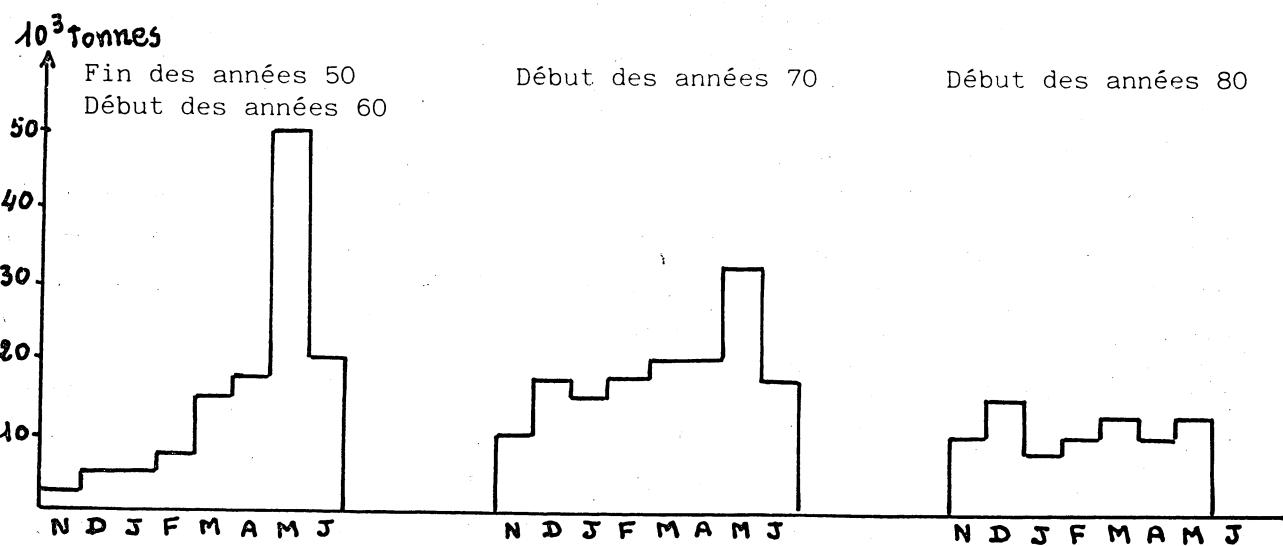
Du 1er au 14 Mai, les importations sont régulées comme au mois d'Avril par la réglementation communautaire (1) et éventuellement, mais on n'a pas beaucoup d'information là-dessus, par des accords d'autolimitation. Le Maroc qui approvisionnait autrefois la quasi totalité du marché n'exporte plus depuis 1975 que des quantités variant entre 5 et 10 000 tonnes selon les années. Ce niveau qui est loin d'être négligeable puisqu'il représente 50% des importations et le tiers de la consommation française, s'est maintenu jusqu'ici malgré la progression des autres concurrents. Il pourrait cependant être remis en cause si cette progression se poursuit, notamment du côté français. L'avenir dépend à cet égard, comme pour le mois d'Avril, des gains de productivité encore réalisables, des soutiens financiers et des protections aux frontières. On remarquera à ce sujet que les prix de référence de la première quinzaine de Mai progressent depuis 1982, moins vite que ceux d'Avril, ce qui n'est pas très inquiétant pour l'instant compte-tenu du recours largement pratiqué aux accords d'autolimitation.

Le 15 Mai a lieu la mise en place de la réglementation nationale qui verrouille plus solidement (2) les frontières avec les pays tiers, notamment avec l'Espagne (interdiction d'importation à partir du 20 Mai). Pour le

(1) L'évolution des importations néerlandaises depuis le premier choc pétrolier est semblable à celle d'Avril et relève des mêmes mécanismes.

(2) Ces protections ont été renforcées significativement depuis 1980. Les prix minima qui s'appliquent désormais à partir du 15 Mai ont été fortement relevés depuis cette date : ils sont aujourd'hui à la même hauteur que les prix de référence du mois d'Avril (affectés des coefficients de plein champ).

GRAPHIQUE 9 - Profils de campagnes d'exportation de tomate marocaine.



Maroc qui exportait encore en 1974 environ 15 000 tonnes, ces protections deviennent petit à petit une barrière quasi infranchissable. La production nationale des serres chauffées mais également des abris antigel voire sans chauffage des régions précoces, est celle qui a le plus bénéficié de cette réglementation. Mais elle n'est pas la seule que l'on en juge par l'évolution des importations néerlandaises depuis dix ans.

5. Conclusion

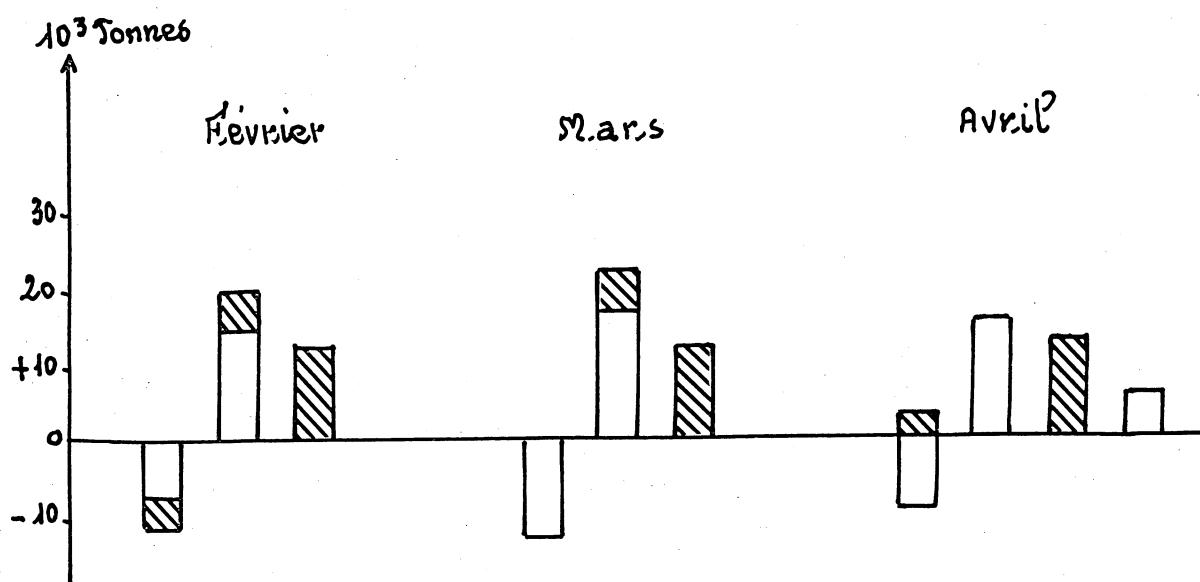
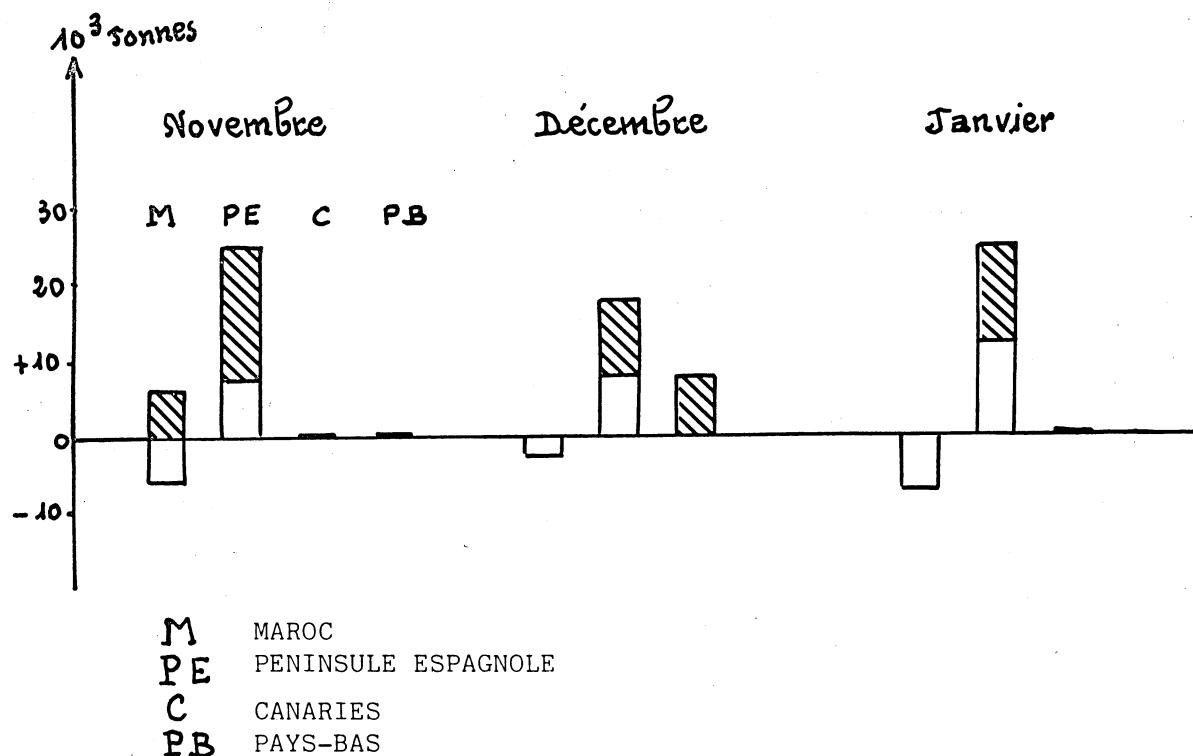
Le Maroc avait réussi petit à petit au lendemain de l'indépendance à équilibrer sa campagne d'exportation. La prépondérance du mois de Mai qui absorbait plus de 40% des exportations annuelles s'était effacée partiellement devant le développement des serres et abris en France. Quant aux exportations de début d'hiver, autrefois très modestes, elles avaient pris de l'importance grâce à l'augmentation de la demande hors saison et aux efforts entrepris par le Maroc pour diversifier ses débouchés.

Depuis dix ans, le Maroc connaît une régression importante de ses exportations mais qui affecte très inégalement les différentes périodes de la campagne. Les exportations de fin d'automne (Novembre-Décembre) se maintiennent à leur niveau antérieur, celles de l'hiver et du début du printemps (1er Janvier au 14 Mai) diminuent de moitié ; quant à celles de fin de printemps (15 Mai au 30 Juin) qui étaient autrefois rappelons-le les plus importantes, elles disparaissent presque totalement.

Les principales explications à cette régression sont bien entendu le développement des abris plastique dans la zone d'Almeria et le renforcement des protections françaises aux frontières des pays tiers à partir du 15 Mai. Parmi les phénomènes d'importance secondaire qui ont accéléré cette régression citons notamment le redressement depuis trois ou quatre ans des productions chauffées communautaires et la progression des Canaries sur les marchés du Nord en Février, Mars, Avril mais également, ce qui est surprenant, au mois de Décembre. Parmi ceux qui l'ont retardé, citons l'augmentation de la consommation hors saison dans les différents pays d'Europe, le recul des pays de l'Est sur les périodes charnières et l'avantage que possède le Maroc depuis l'introduction des abris pour produire en plein hiver de la tomate de meilleure qualité que la Péninsule Espagnole.

Sans anticiper sur les conclusions de la suite de l'étude, il semble déjà possible de prévoir au vu des différents graphiques

GRAPHIQUE 10 - Gains et Pertes depuis 10 ans sur le marché européen de la tomate.



que le créneau fin d'automne début d'hiver deviendra plus fragile pour le Maroc si la consommation se met à plafonner

que l'avantage qualité du Maroc lui permettra probablement de reprendre à la Péninsule espagnole une partie du marché français de plein hiver (Février-Mars)

qu'il n'en sera pas de même sur les autres marchés du fait de la domination des Canaries

et que pour la dernière période, celle de début de printemps, l'avenir dépendra principalement des avantages qui seront concédés à l'Espagne dans le cadre de son entrée dans le Marché Commun et des soutiens et gains de productivité dont bénéficieront les productions chauffées communautaires.

La seule perspective encourageante pour le Maroc, ce sont doncles abris plastique introduits récemment dans le cadre du projet maraîchage primeur. La suite de cette publication se propose d'étudier l'impact d'un tel projet sur la production et l'exportation de tomate primeur marocaine.

II - PROJET DE DEVELOPPEMENT DU MARAICHAGE PRIMEUR

La politique actuelle du gouvernement marocain et de l'O.C.E. en matière de primeurs est dominée depuis 4 ans par un plan de développement appelé projet de développement du maraîchage primeur, dont l'action la plus marquante a été l'introduction des abris-serre.

1. Historique et objectifs

Les organismes officiels s'étaient préoccupés depuis plusieurs années déjà, des exportations marocaines de primeurs, dont la dégradation n'avait pu être enrayer malgré la croissance du potentiel de production agricole du Maroc et notamment l'augmentation des surfaces équipées pour l'irrigation.

Tableau 4 – Exportations des légumes primeurs (en tonnes)

Campagne	73-74	74-75	75-76	76-77
Primeurs	237 000	230 000	202 000	184 000
Tomates	148 000	137 000	114 000	121 000

Source : Statistiques O.C.E.

En 1978 le gouvernement marocain saisissait la Banque Mondiale pour qu'elle manifeste son intérêt dans la préparation d'un projet de développement intégré du secteur maraîcher le long de la côte atlantique. Le coût du projet adopté s'élevait à 543 millions de dirhams et la part en devises, financée par la Banque Mondiale à 63% du total, soit 85 millions de dollars (1) (2).

Une telle opération devait permettre au Maroc d'adapter son calendrier de production aux nouvelles exigences imposées par la réglementation des prix de référence de la C.E.E. Ce projet prévoyait également une augmentation des exportations de 120 000 tonnes, ce qui aurait porté à l'horizon 82-83 le volume de primeurs exportés à 304 000 tonnes.

(1) Voir en Annexe le coût détaillé du projet.

2. Actions de développement envisagées

Avant 1977, le secteur d'exportation des produits maraîchers était caractérisé par une faible intensification des systèmes de culture. Toujours dans le but d'augmenter la quantité des exportations, le projet ne visait pas une extension des superficies de primeurs, mais une intensification du secteur en place. Son action devait s'étendre sur quatre campagnes (1979-80 à 1982-83) et pouvait être suivie par une seconde phase, également financée par la Banque Mondiale.

Les deux régions de production (la frange côtière Ouest allant de Rabat à Safi et la vallée du Souss depuis Taroudant jusqu'à Agadir) sont concernés par les efforts consentis tant pour les cultures de plein champ que pour les cultures sous abris.

Tableau 5 - Superficies concernées par le projet de développement du maraîchage primeur.

Ha	tomates	poivrons	haricots verts	aubergines	melons	TOTAL
Sous abri	450	350	50	75	75	1 000
Plein champ	6 000	500	700	300	600	8 000

Source : MARA. Projet de développement du maraîchage primeur

Cette répartition indique que l'effort le plus important porte sur la production de tomates, mais aussi que le projet entend diversifier la nature des exportations.

Le projet comporte diverses actions relatives à l'intensification des systèmes de production = extension des superficies en abris-serre, introduction de techniques d'irrigation localisée, amélioration générale des techniques employées, etc...

Les abris-serre prévus sont des tunnels recouverts d'un film plastique et occupant chacun une superficie de 500 m². Ce type de serre a été choisi pour ses facilités de montage et de déplacement. Pour son acquisition, les maraîchers bénéficient d'un crédit couvrant 100% du prix d'achat ; 50 ha

de serres-pépinières fourniront des plantules saines et vigoureuses à tous les serristes. Les pépinières seront installées au centre des régions de production et gérées par les maraîchers eux-mêmes.

L'irrigation localisée permet une utilisation plus rationnelle de l'eau. L'irrigation à la raie utilise en effet des quantités d'eau importantes et irrégulières ; elle impose par ailleurs une faible densité de plantation. L'installation d'un système d'irrigation localisé intéresserait la moitié des superficies mises en culture soit 4 000 ha de plein champ et 500 ha d'abris serre.

L'augmentation de la production doit aussi passer par le traitement des sols pour lutter contre l'infestation par les Nématodes, par la généralisation de l'emploi de semences hybrides, ainsi que par l'accroissement des doses d'engrais et une utilisation plus adéquate des produits de traitement phyto-sanitaire etc...

L'élevage bovin, pratiqué par la plupart des maraîchers marocains est complémentaire des cultures maraîchères auxquelles il fournit le fumier indispensable. Par ailleurs, le Maroc est déficitaire en produits lactés. Le gouvernement a donc décidé d'associer au projet preneur un développement de la production laitière bovine : il subventionne l'achat de génisses de race pure à l'étranger, finance la construction d'étables et soutient les cours du lait.

Pour augmenter l'efficacité des mesures précédemment décrites le projet prévoit de regrouper les coopératives de conditionnement au sein de centres intercoopératifs où la qualité des tomates sera contrôlée par les agents de l'O.C.E. Les trois organismes (O.C.E. - S.A.S.M.A. - M.A.R.A.) assurant l'encadrement des maraîchers doivent renforcer leur personnel. Trois Centres de Formation et de Démonstration permettront aux maraîchers de voir et de critiquer les dernières techniques testées par la Direction de la Recherche Agronomique.

Pour parfaire son action le projet prévoit d'autres améliorations telles que :

- la construction d'un hangar de 6000m² à Agadir
- l'aménagement de 200 km de piste dans les zones de production.

3. Premiers bilans

Le Maroc a pris du retard dans la réalisation du projet primeur qui, au lieu d'être achevé à la fin de la campagne 82-83, ne devrait l'être qu'au milieu de l'année 1985.

Tableau 6 - Répartition régionale des cultures sous-abris réalisées dans le cadre du projet primeur.

Région	Prévisions du projet primeur (ha)	Réalisations en 83-84 (ha)
Souss	525	80
El jadida-Casablanca	475	626
Total	1 000	706

Source : O.C.E.

Tableau 7 - Répartition par espèce légumière des cultures sous-abris réalisées dans le cadre du projet primeur (1)

Surfaces en hectares	Prévisions du Projet primeur	Réalisation 83-84	Estimations 84-85
Tomates	450	610	850
Poivrons	350	42	42
Divers	200	54	64
Total	1 000	706	956

Source : O.C.E.

(1) Pour connaître la superficie totale cultivée sous abris au Maroc, il faut rajouter à ces données les superficies existantes en 1978-1979, (50 ha de tomates, 88 ha de poivrons et 6 ha de divers) ce qui fait un total de 850 ha d'abris que l'on peut rapprocher des 1 300 ha des Canaries et des 10 à 12 000 ha d'Almeria (Chiffres C.F.C.E. 1981).

Il apparaît que la presque totalité des superficies en serres programmées seront installées à la fin de l'année 1984. Mais la réalisation par région et par spéculation ne correspond pas aux prévisions.

Les producteurs de la vallée du Souss ont été très réticents vis-à-vis du plan primeur. Jusqu'aux gelées de l'hiver 1982-1983, ils pensaient qu'il était inutile de s'équiper en serres puisque la production de plein champ était possible. Devant la concurrence de la région Ouest, les maraîchers qui veulent continuer à exporter sont maintenant dans l'obligation de consentir à cet investissement.

Les tomates devaient occuper dans les prévisions initiales 45% des superficies abritées. Les 55% restants étaient réservés à la diversification maraîchère. Celle-ci a échoué puisque l'on dépassera à peine les 100 ha en 1985 soit 5 fois moins que ce qui était annoncé.

La plupart des bâtiments prévus par le projet sont en cours d'achèvement. Mais l'introduction de techniques modernes de production est loin d'être réalisée. L'irrigation localisée occupe une dizaine d'hectares uniquement sous-abri au lieu des 4 500 prévus. La désinfection des sols est réalisée avec des produits peu actifs et sur de faibles superficies (moins de 50 ha par an). Seule l'utilisation des semences hybrides s'est généralisée aux cultures d'automne et d'hiver.

Malgré les efforts consentis, les exportations de l'ensemble des produits maraîchers régressent.

Tableau 8 - Evolution des exportations de primeurs depuis la mise en place du projet (en tonnes).

	Référence 76-77	79-80	82-83	Estimation 83-84*	Prévision du projet
Tomates	121 000	96 600	64 200	90 000	217 000
Pommes de terre	50 000	42 800	39 400	50 000	50 000
Divers	13 000	9 400	3 200	5 000	37 000
Total	184 000	148 000	106 800	145 000	304 000

* Estimations faites un mois avant la fin des exportations.

Les prévisions de 1978 pour la fin du projet primeur sont loin d'être atteintes. En 1983-1984, l'O.C.E. n'a pas exporté plus de 150 000 tonnes, soit 50% du tonnage prévu. Il y a même eu régression par rapport à la situation de départ puisque le Maroc exporte aujourd'hui 20% de moins qu'en 76/77.

Malgré l'amélioration du potentiel de production et en particulier l'introduction des serres, la place du Maroc sur les marchés de la C.E.E. s'est réduite. On peut souligner au passage que, si tous les aspects de la production ont été développés dans le cadre du projet primeur, les problèmes commerciaux n'y ont pas été abordés.

Le projet de développement du maraîchage primeur a été largement critiqué au Maroc. C'est un projet coûteux qui ne répond pas à la préoccupation actuelle d'un certain nombre de marocains : l'autosuffisance alimentaire. Il cherche à orienter la production vers la période actuellement favorable aux exportations de primeurs vers la C.E.E : Novembre à Avril. Mais il n'offre aucune garantie aux producteurs quant à l'avenir de cette spéculation, avenir marqué par l'entrée de l'Espagne (premier concurrent du Maroc) dans le Marché Commun.

III - LA PRODUCTION

1. Milieu naturel

1.1. Climat

Le climat marocain permet à ce pays de produire de la tomate en plein champ tout au long de l'année. Nous nous proposons donc de préciser les caractéristiques qui le rendent favorable à la production de primeurs (1).

1.1.1. Insolation

Il est admis que la production de tomate primeur est possible dans les zones climatiques recevant plus de 900 heures d'insolation durant les six mois d'hiver (d'octobre à mars). Cette condition est remplie par l'ensemble des régions productrices du Maroc, mais aussi par la région d'Almérie en Espagne et le Roussillon en France.

Tableau 9 - Insolation en heures-moyenne

1946-1982	France
1955-1975	Maroc
1934-1960	Espagne

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Moyenne	Annuelle	Oct--Mars
Rabat Salé	172	181	214	243	291	293	323	312	280	233	182	172	2896	1154	
Casablanca	176	183	227	262	292	290	313	301	271	233	180	172	2900	1171	
Safi	197	205	252	280	308	309	336	324	274	246	197	187	3115	1284	
Agadir	238	229	279	281	305	279	284	264	253	249	223	229	3113	1447	
Almérie *	184	184	217	258	312	329	359	334	264	221	179	168	3009	1153	
Pépignan *	153	162	207	231	249	276	316	274	223	186	154	138	2567	1000	

* Les données climatiques d'Almérie et de Pépignan sont citées dans les tableaux afin de situer les avantages naturels du Maroc face à ses concurrents.

(1) Les données chiffrées de cette partie proviennent de l'Atlas Météo Espagnol, de la Station météorologique de CASABLANCA-ANFA et de celle de Aïn Chaïb (Plaine du Souss).

1.1.2. Températures

a) Rappel

Tableau 10 - Températures de la tomate aux différents stades du développement

Germination		Alternance nécessaire croissance		Floraison Fructification		Température critique minimale durant 6 heures		5 jours	
Air	Sol	Air	Sol	Air	Sol				
18 à 20°	22 à 25°	12 à 15 N 18 à 22° J	15 à 18°	14 à 16° N 22 à 28° J	16 à 20°	+ 4°		+ 8°	

Source : article de M. BRUN dans le bulletin d'information des serristes n° 16

La température de l'air optimale pour la croissance se situe entre 18 et 26° C avec un thermopériodisme journalier de 4 à 6°C. Des températures supérieures à 29° C provoquent un ramolissement des fruits et des défauts de coloration. De basses températures rendent la nouaison problématique, les fruits obtenus sont irréguliers et de mauvaise coloration. Une moyenne mensuelle minimale de 13° est considérée comme un seuil critique pour la nouaison. Enfin, des températures inférieures à 0° C, en détruisant les bouquets floraux et en nécrosant les bourgeons, peuvent fortement diminuer les rendements.

b) Températures minimales

Les moyennes des températures minimales hivernales (décembre à février) des deux grandes zones de production sont en moyenne du même ordre que celles d'Almériea.

Tableau 11 - Moyenne des températures minimales (1961-1975) pour le Maroc, (1934-1960) pour l'Espagne et (1946-1975) pour la France.

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Année
Rabat Salé	8,1	8,2	9,1	10,0	12,6	15,0	17,2	17,5	15,9	13,7	10,8	7,9	12,2
Casablanca	8,3	8,6	9,8	11,1	13,5	16,5	19,0	19,0	17,4	14,6	11,4	8,4	13,1
Safi	7,8	8,1	9,1	10,5	13,2	15,7	18,4	18,7	16,7	14,6	11,2	8,0	12,7
Agadir	8,3	9,1	10,5	11,8	14,2	16,3	17,8	17,8	16,3	15,0	12,1	8,2	13,1
Aïn Chaïb	6,4	7,0	8,2	10,1	12,6	14,1	16,5	15,9	15,3	13,6	10,4	6,6	11,4
Almériea	8,0	8,5	10,5	12,5	14,9	18,3	20,9	21,6	19,9	15,8	12,0	9,2	14,3
Perrignan	4,0	4,6	6,7	9,2	12,5	16,2	18,6	18,4	15,9	12,0	7,6	5,1	10,9

Il semblerait donc que les problèmes de nouaison se posent avec autant d'acuité au Maroc que dans le Sud de l'Espagne (1). Si c'est effectivement le cas pour la Côte Ouest, il n'en est pas de même pour la vallée du Souss qui peut produire tout l'hiver de la tomate de plein champ. Cette production n'est cependant pas exempte de risques. Le gel qui affecte très rarement l'étroite frange de la Côte Ouest, n'est pas du tout inconnu des maraîchers du Souss. Les Marocains considèrent qu'il gèle en moyenne une fois tous les cinq ans dans cette vallée. Compte tenu du gradient de température existant lorsqu'on s'éloigne de la côte, ce sont les maraîchers de la région d'Aïn Chaïb (Ouled Teïma) qui courrent le plus de risques (cf tableau 12). Mais aucune zone n'est véritablement épargnée. Les environs d'Agadir qui bénéficient de la proximité de la mer, ne sont plus guère concernés par le maraîchage de primeur. L'extension de la ville, associée au problème de surexploitation des sols ayant entraîné leur infestation par des parasites, a repoussé la culture de la tomate vers l'intérieur des terres.

Tableau 12 - Nombre de jours de gelée par mois

Station	Années	Oct.	Nov.	Dec.	Janv.	Fev.	Mars	Avril	Par année
Perpignan		-	0,3	2,4	6,7	3,9	0,9	-	14,2
Casablanca	1947-1978	-	-	-	0,03	0,03	-	-	0,1
El Jadida	1977-1983	-	-	-	-	-	-	-	-
Agadir	1947-1978	-	-	-	0,06	-	-	-	0,1
Aïn Chaïb	1960-1983	-	0,1	1,1	1,6	0,4	0,2	-	3,4

Source : (2) Météo Nationale et Direction Recherche Agronomique

c) Températures maximales

L'examen du tableau des températures maximales nous montre que des dégâts causés par de fortes températures peuvent survenir en culture de plein champ dans certaines régions. Il s'agit du sud de la frange cotière ou Est

(1) Cf BRUN-CODRON L'explosion des productions légumières en Espagne Fév. 84 INRA MONTPELLIER.

(2) Précisons que ces données ne sont pas très homogènes et n'ont qu'une valeur indicative. Ainsi, les moyennes calculées ne le sont pas sur les mêmes périodes. Les moyennes mensuelles correspondant à la région d'Aïn Chaïb sont calculées à partir de relevés effectués au cours des 23 dernières années. Or, il a gelé au cours des 3 derniers hivers, ce qui a gonflé les moyennes mensuelles. Nous avons constaté également qu'à Aïn Chaïb, les gelées sont observées au niveau du sol, alors que dans les autres stations marocaines, elles sont relevées sur un thermomètre placé dans un abri à deux mètres du sol.

(région de Safi) et de la partie amont de la vallée du Souss. Dans la région de Safi, ces risques sont limités aux mois d'été et concernent peu les cultures de primeurs. Dans la région d'Aïn Chaïb, ils peuvent apparaître dès le mois de mai, en fin de récolte de la tomate de printemps.

Tableau 13 - Moyenne des températures maximales (1961-1975) pour le Maroc, l'Espagne et la France.

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Année
Rabat Salé	17,2	17,8	18,8	19,8	22,5	24,1	27,0	27,1	25,9	24,2	20,3	17,1	21,8
Casablanca	17,6	17,9	18,5	19,5	21,8	23,6	25,9	26,1	25,2	23,7	20,4	17,5	21,5
Safi	18,3	19,0	20,0	21,1	23,6	24,7	29,4	29,5	27,3	25,4	21,3	18,3	23,1
Agadir	20,3	21,0	21,6	21,4	23,5	24,2	26,3	26,0	25,8	25,5	23,4	20,2	23,3
Aïn Chaïb	21,6	22,7	25,0	25,2	27,5	26,2	32,5	32,3	31,6	28,7	25,7	21,9	26,9
Perpignan	12,0	13,0	15,5	18,1	21,7	25,7	28,8	28,0	25,2	20,4	15,8	12,6	19,7
Almérie	15,6	16,1	17,8	19,8	22,0	25,7	28,5	29,1	27,1	22,9	19,2	16,6	21,7

Sous abris et compte tenu de l'effet serre, il importe donc d'assurer une aération efficace dès le mois d'Avril.

1.1.3. Hygrométrie

Une forte humidité de l'air au moment de la pollinisation réduit la viabilité du pollen et une relative sécheresse diminue la réceptivité du stigmate. Dans les deux cas, la fécondation est handicapée. On peut considérer que ces risques sont écartés lorsque le pourcentage d'humidité de l'air est compris dans l'intervalle (50% - 90%).

Tableau 14 - Humidité relative moyenne mensuelle (en %) (1977-1981)

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Moyenne annuelle
RABAT SALE	6 h	90	88	89	91	89	89	91	90	89	86	90	89
	12 h	67	68	63	61	62	64	65	66	62	62	64	69
	18 h	80	75	69	66	67	69	68	71	71	75	76	81
AGADIR	6 h	82	85	82	84	87	89	91	91	87	86	74	81
	12 h	59	63	59	62	67	72	76	65	68	65	54	53
	18 h	70	67	62	63	64	68	72	75	72	73	65	71

Les moyennes mensuelles sont toutes incluses dans l'intervalle précédent cité. Cependant dans la région d'Agadir, des conditions d'hygrométrie défavorables peuvent exister durant les mois d'hiver. Ainsi en novembre et en janvier 1981, le pourcentage d'humidité de l'air a été en moyenne de 41 % et a pu affecter la nouaison des tomates de plein champ. Ce déssèchement de l'air durant l'hiver est dû aux vents et les maraîchers limitent ses effets sur la plante par une utilisation rationnelle des brise-vent.

1.1.4. Les vents

Ils sont fréquents, aussi bien dans la région côtière Nord que dans la vallée du Souss. Outre le déssèchement des cultures, ils provoquent parfois lorsqu'ils sont particulièrement violents, des dégâts mécaniques sur les plantations et les abris serre. Ainsi, en novembre 1982 des vents de plus de 100 km/h détruisirent jusqu'à 25 % des cultures dans la région Ouest.

Un vent spécifiquement marocain, le chergui, affecte fréquemment la production de tomates et ce, particulièrement dans la vallée du Souss. Le chergui est chaud et sec, chargé de poussières et souffle depuis l'intérieur des terres. Il est fréquent en hiver et souffle parfois plusieurs jours d'affilée (1). En moyenne, la température s'élève alors de 3° à 6°C au dessus de la normale et l'hygrométrie passe de 70 % à 30 %. Avec un déssèchement des plantations, le chergui provoque une maturation groupée et un ramollissement des fruits.

(1) Il n'existe pas au Maroc de relevés homogènes permettant de préciser la fréquence d'apparition du chergui.

Tableau 15 - Pluviométrie moyenne et déficit enregistré

Station	1979	1980	1981	1982	1983	MOYENNE 79-83	MOYENNE 60-83	Déficit moyen annuel des cinq dernières années
Aïn Chaïb	132	242	93	279	138	177	225	48
Agadir	230	290	138	365	202	245	256	11
Casablanca	409	344	149	333	314	310	441	131

Dans le Souss, la Direction des Ressources en Eau a mesuré une baisse de un mètre par an du niveau de l'eau dans la nappe, baisse due tant à un déficit de son alimentation par les eaux de pluie, qu'à une surexploitation par les maraîchers. Toutefois le volume de la nappe est jugé très important et les risques de pénurie sont pour l'instant écartés. A plus long terme, un barrage de lâcher est prévu ; il alimentera la nappe et la maintiendra ainsi à un niveau acceptable. On peut également penser que le périmètre du Massa situé au sud de la Vallée du Souss sera de nouveau opérationnel. L'eau y est normalement à un prix très bas, car subventionnée par le gouvernement et de nombreuses terres sont disponibles. Cependant une pluviométrie insuffisante alliée à une mauvaise gestion de l'eau ont vidé les réserves du barrage et le périmètre n'a pas fonctionné durant la campagne 1983-1984.

Dans la zone cotière ouest, le manque d'eau commence à se faire sentir. Ainsi en 1982-1983, certains producteurs ont été obligés d'irriguer leurs cultures de primeurs avec l'eau de la ville. La pratique de l'irrigation localisée, encouragée par le projet de développement du maraîchage primeur ne s'est que peu répandue. Malgré l'économie d'eau qu'elle permet, les producteurs hésitent à investir, car ils craignent un tarissement rapide de leurs puits.

Conséquence de la baisse des nappes phréatiques, l'infiltration des eaux marines provoque dans certaines zones de la région côtière ouest une augmentation dangereuse de la salinité des eaux d'irrigation. Cela entraîne une réduction du calibre des fruits contre laquelle les marocains luttent actuellement en utilisant des variétés à gros calibres comme la variété "Carmello".

1.1.5. Conclusions sur le climat

Si le Maroc est susceptible de produire avec plus ou moins de réussite de la tomate de plein champ pendant toute l'année, cette production n'est pas exempte de risques. Dans la zone Ouest, la nouaison est problématique pendant les mois de décembre, janvier et février. Dans le Souss, elle se fait plus ou moins correctement, malgré les basses températures hivernales enregistrées. Ce sont gelées et chergui que les producteurs redoutent particulièrement car ils peuvent diminuer fortement la production exportée, comme ce fut le cas durant la campagne 1982-1983.

L'utilisation des abris plastique permet de réduire ces risques naturels. En augmentant la température de l'air de 1 à 2°, elle facilite la nouaison (1) et rend possible la production d'hiver dans la zone Ouest. Dans la Vallée du Souss qui produit traditionnellement en hiver mais avec de gros risques de gelée pourceux qui s'écartent un peu trop de la côte, l'abri devrait permettre d'accroître les plantations pour une récolte d'hiver et d'améliorer la qualité pour les tomates cultivées à proximité de la côte.

1.2. Eau

L'eau, facteur essentiel de la production maraîchère, provient de forages. La propriété de l'eau et de la terre reste parfois encore dissociée. Le système d'irrigation utilisé traditionnellement est de type gravitaire et nécessite en début de campagne la construction d'un réseau plus ou moins complexe de séguias. Seule exception à cette règle, le périmètre du Massa, à l'intérieur duquel quelques maraîchers irriguent leurs cultures par aspersion avec l'eau issue d'un barrage et mise sous pression dans des stations de pompage.

Depuis quelques années, une baisse du niveau des nappes phréatiques est enregistrée, conséquence du déficit pluviométrique lié à la sécheresse sévissant dans le nord de l'Afrique.

(1) Toutefois, l'emploi de vibreurs électriques reste conseillé pour améliorer la pollinisation. L'application de substances hormonales provoquant un développement parthénocarpique du fruit n'est pas pratiquée : le dosage des produits est délicat et les tomates obtenues supportent mal les longs transports maritimes.

1.3. La terre

Le problème de la disponibilité du foncier se pose de manière très différente dans la zone côtière ouest et dans la vallée du Souss.

La zone de production ouest, d'une centaine de kilomètres de long entre El Jadida et Casablanca, est limitée dans sa largeur par l'augmentation des risques de gel lorsqu'on s'éloigne des côtes, et par endroit par l'affleurement d'une dalle calcaire. Les sols, qui ont porté les premières cultures de primeurs sous la colonisation, sont aujourd'hui infestés de Nématodes (*Meloïdogyne incognita* et *M. jamaica*), de *Verticillium* (*V. alboatrum* et *V. dahliae*) et de *Fusarium* (*F oxysporum*). Les moyens de lutte utilisés restent assez peu efficaces : rotation des cultures, utilisation de variétés résistantes ou tolérantes, désinfection chimique au dazomet et au métam-sodium. Des produits plus efficaces existent mais l'OCE en freine la diffusion jugeant la technicité des producteurs trop faible pour l'utilisation de produits dangereux. La raréfaction du foncier dans certaines zones (à proximité de Casablanca et à l'extrême sud de la région ouest) et l'introduction des abris de type canarien dont les marocains n'envisagent pas le déplacement risque d'accélérer l'adoption de ces moyens de lutte. Par ailleurs, dans les zones où la dalle calcaire affleure, les maraîchers ont recours depuis quelque temps, mais de manière encore très limitée (quelques hectares), à des sols artificiels. Ces sols, d'une épaisseur de 40 à 50 cm, sont constitués d'un mélange de sable et de fumier, directement déposé sur la dalle, qui est percéé par endroits pour permettre le drainage.

Dans la vallée du Souss, les maraîchers disposent d'un vaste espace où les conditions climatiques autorisent la culture de tomate en toutes saisons. Cet espace est en grande partie couvert par la forêt d'arganiers (1), propriété du domaine forestier de l'Etat. Les maraîchers ont la possibilité d'y louer des parcelles qu'ils plantent en tomates en amenant l'eau de leurs puits ou de forages en location. Ne cultivant jamais plus de deux ans une même parcelle en tomates, ils ont réussi jusqu'à présent à éviter les problèmes d'infestation des sols.

(1) Arganier : arbre endémique du Sud marocain ne dépassant pas dix mètres de hauteur, dont les noix fournissent l'huile d'argan, et dont les feuilles sont broutées par les chèvres. Les peuplements d'arganiers constituent des forêts dont les pieds sont espacés entre eux de plusieurs dizaines de mètres, voire d'une centaine de mètres.

2. Les différents types d'abris

S'il n'est pas à l'origine de l'introduction des abris au Maroc, le plan primeur a permis leur extension à grande échelle au cours de ces dernières années. Dans ce cadre, c'est l'O.C.E. qui supervise les achats et ventes de matériel pour abris-serres. Les différents abris que l'on trouve au Maroc ont été choisis et homologués par l'O.C.E. Ce sont des serres tunnel constituées d'une armature avec arceaux en tubes galvanisés légers, recouverts d'un film plastique.

Deux modèles ont été homologués par l'O.C.E. Ils appartiennent aux sociétés Delta Serre et Socodam et ont été choisis pour leur facilité de montage. Socodam a vendu jusqu'en 1984, 200 ha de serres, et Delta Serre 600 ha. Les deux modèles présentent de petites différences dues à leur système d'aération qui ont la conséquence suivante : dans les mêmes conditions, l'effet serre est supérieur pour les Socodam. Ces dernières sont donc utilisées soit dans les zones de production les plus éloignées de la mer pour limiter les effets de basses températures, soit en association avec les serres Delta pour étaler la période de récolte. L'utilisation de films thermiques permet également de gagner un ou deux degrés.

Malgré l'intérêt que représentent les serres Socodam, les maraîchers préfèrent les serres Delta, ce pour plusieurs raisons : leur montage est plus facile et les risques de déchirure du plastique sont moins importants ; leur aération est plus simple à maîtriser. Mais l'O.C.E., pour éviter de créer un monopole, impose l'achat d'une serre Socodam au moins pour quatre serres Delta.

Un nouveau type de serre est apparu au Maroc il y a 4 ans, qui semble emporter l'adhésion des producteurs. Il s'agit des abris "canariens" constitués d'une armature de poteaux de bois et de fil de fer maintenant un film plastique. Le premier avantage qu'ils présentent est leur coût, inférieur au

coût des abris métalliques (1). Ensuite, en devises, ce coût est trois fois inférieur à celui des abris métalliques. Enfin, l'abri bois représente une unité de production importante, $5\ 000\ m^2$ au lieu de $500\ m^2$. Les pertes de surface sont réduites et on obtient donc une densité de plants à l'hectare supérieure. Evidemment, l'abri bois a également des inconvénients : son montage est long, il est difficilement déplaçable et demande donc une parfaite maîtrise de la désinfection des sols. C'est ce qui rend l'O.C.E. réticent et commence à inquiéter les premiers propriétaires d'abri bois.

3. Introduction des abris et origine des tomates exportées

Traditionnellement, la tomate exportée était :

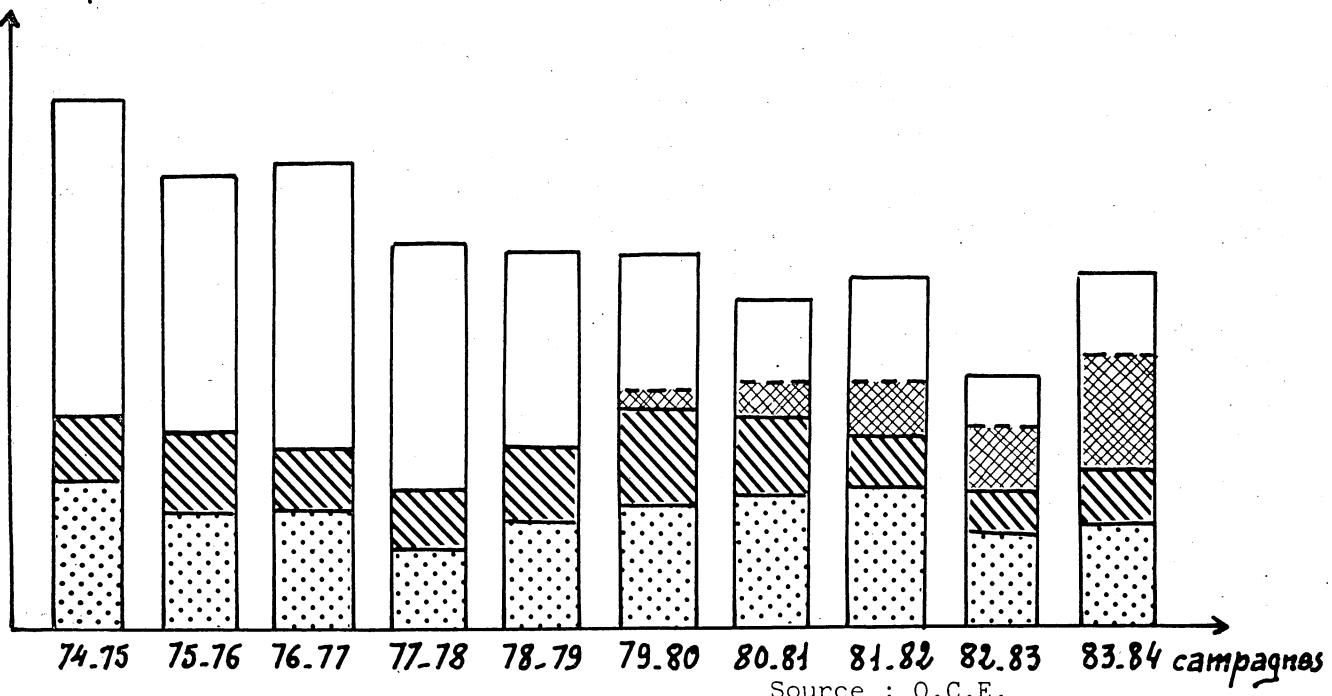
- durant les mois de Novembre et Décembre une tomate dite d'automne et récoltée en plein champ dans la zone côtière ouest
 - durant les mois de Janvier, Février et Mars, une tomate dite d'hiver récoltée en plein champ dans la vallée du Souss.
-

(1) Tableau 16 - Amortissements annuels des différents types d'abris

1984 en Dh/Ha	Abris métalliques	Abris bois
Armature métallique	15 000	-
Armature bois + fil de fer	-	2 500 5 800 ----- 8 300
Film plastique	25 000	17 500
Main d'œuvre	1 000	3 000
TOTAL	41 000	28 800
Amortissement sur	10 ans	6 ans

GRAPHIQUE 12 - répartition des exportations de tomates selon le type de production.

Volume exporté (T)



Source : O.C.E.

[Cross-hatched box] Serres

[Dotted box] Automne

[Diagonal lines box] Hiver

[White box] Printemps

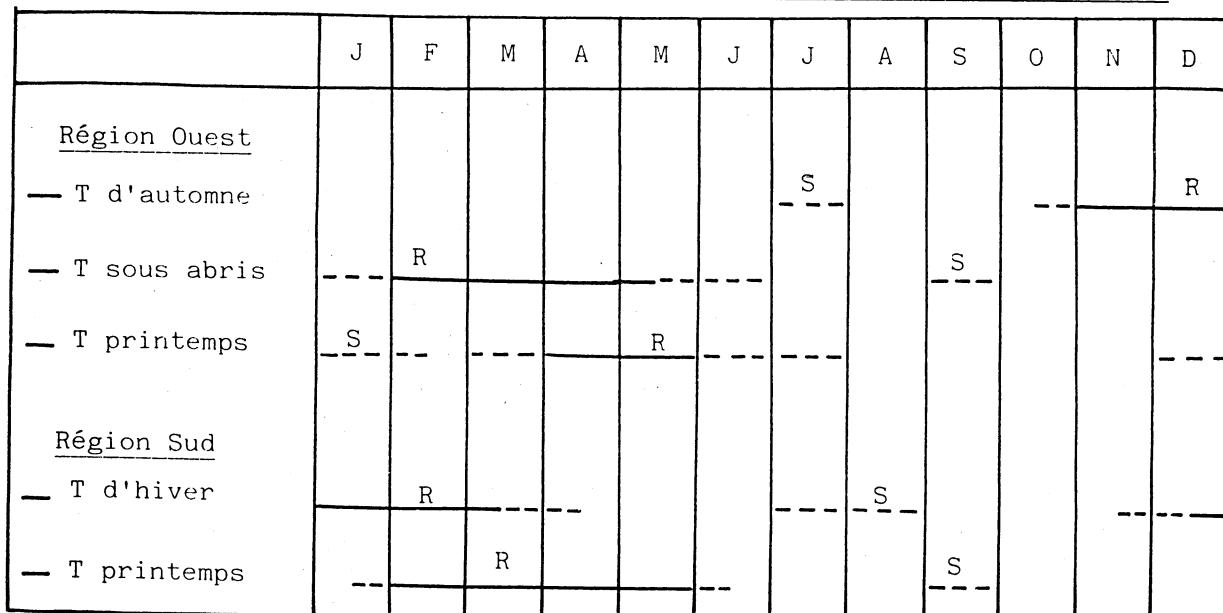
N.B. : Les premières productions sous abris étaient comptabilisées dans les productions d'hiver de la région Ouest. Ce n'est que depuis la campagne 79/80 qu'elles sont distinguées en tant que telles.

- enfin, à partir du mois de Février pour le Sud (1) et de la fin Mars pour la Côte Ouest, une tomate dite de printemps et récoltée dans les deux zones de production.

La tomate de printemps est côtelée et de variété fixée tandis que les tomates d'automne et d'hiver sont lisses et de variétés hybrides.

Actuellement, s'ajoute à ces diverses productions, la tomate sous-abri, localisée quasi exclusivement sur la Côte Ouest (460 ha sur 470) et récoltée de Février à fin Mai, qui entre donc en concurrence avec la tomate d'hiver du Souss et celle de printemps des deux régions.

Graphique 11 - Calendrier de production de la tomate primeur au Maroc



R = récolte

Source = enquêtes

S = semis

L'observation de l'évolution des volumes exportés par type de production (graphique 12) ne nous permet pas de savoir aux dépens de quelle tomate de plein champ s'est développée l'exportation de tomate cultivée sous-abri. La régression des exportations de tomate d'hiver et surtout de printemps est en effet avant tout liée à un problème de concurrence internationale.

(1) On remarquera sur le graphique 13 la complémentarité au mois de Février dans la Vallée du Souss des tomates d'hiver et de printemps. Celle-ci semblerait indiquer les retards de début de récolte que peuvent accuser certaines années les tomates de printemps.

Tableau 17 - Superficies plantées en tomate par type de production et par région

Campagnes		66/67	67/68	68/69	69/70	70/71		79/80	80/81	81/82	82/83	83/84
AGADIR	Tomate d'automne		80	50	50	130		0	0	0	0	0
	Tomate d'hiver	0	250	400	220	300		900	1 000	1 200	1 200	1 000
	Tomate de printemps	1 600	2 700	1 900	1 450	1 700		1 500	1 500	1 600	1 800	1 000
	Tomate sous abri	0	0	0	0	0		0	0	0	0	20
	Total Agadir	1 600	3 030	2 350	1 720	2 130		2 400	2 500	2 800	3 000	2 020
CASABLANCA	Tomate d'automne	1 560	2 090	1 910	2 590	3 020		2 930	1 920	1 870	1 670	1 680
	Tomate d'hiver	0	0	0	0	0		0	0	0	70	20
	Tomate de printemps	5 190	4 640	4 310	4 680	5 680		2 450	1 300	620	800	550
	Tomate sous abri	0	0	0	0	0		120	200	310	470	640
	Total Casablanca	6 750	6 730	6 220	7 270	8 700		5 500	3 420	2 800	3 010	2 890
Total MAROC		8 350	9 760	8 570	8 990	10 830		7 900	5 920	5 600	6 010	4 910

Sources 1966-1971 O.C.E.

1979-1984 S.A.S.M.A.

Plus édifiante est la lecture du tableau 17 de l'évolution des superficies plantées par type de production pour les deux grandes régions concernées. On y remarque en effet que les tomates d'hiver du Souss n'ont pas baissé de superficie. Celles de printemps non plus si l'on met à part la dernière campagne. Seules les superficies de tomates de printemps de la Côte Ouest régressent depuis l'introduction des abris. Leur régression est très importante et n'est pas compensée par l'augmentation des surfaces sous abri (même affectées d'un coefficient multipleur pour tenir compte de leur plus grande productivité). Il semblerait donc à la lecture de ce tableau que le développement des abris se soit fait essentiellement au détriment des tomates de printemps de la Côte Ouest.

Cette conclusion est cependant trop rapide dans la mesure où la récolte de tomate de printemps sur la Côte Ouest ne débute vraiment en moyenne qu'au mois d'Avril. Seul le Souss peut donc être concurrencé par la tomate d'abri en Février-Mars.

L'examen des graphes d'exportations mensuelles des ports d'Agadir et de Casablanca qui concernent respectivement l'essentiel des productions de la Vallée du Souss et de la zone Côtière Ouest nous permet d'avancer dans la réflexion (graphique 13). On s'aperçoit que les abris produisent encore peu pour l'exportation au mois de Février. Ils sont depuis 1980 la cause principale de la régression des exportations de la Vallée du Souss au mois de Mars. Au mois d'Avril, on retrouve l'effet de substitution tomate de plein champ tomate d'abri de la Côte Ouest mais l'on remarque aussi que la tomate d'abri se défend beaucoup mieux que la tomate de plein champ du Souss, face à la concurrence internationale.

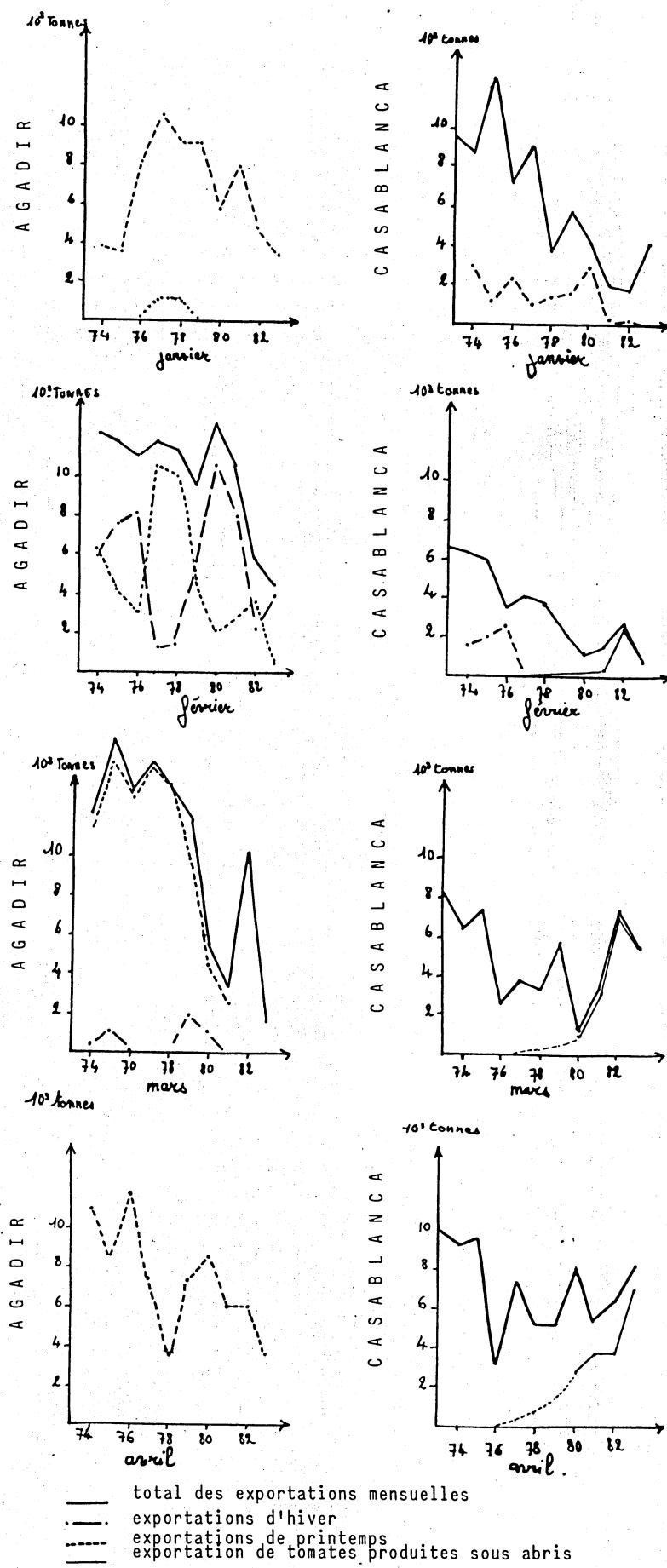
C'est donc pour l'instant principalement aux dépens de la tomate de plein champ récoltée en Mars-Avril dans la Vallée du Souss et sur la Côte Ouest que la tomate d'abri s'est développée.

Trois raisons majeures expliquent son succès :

- elle est de variété lisse et correspond mieux aux besoins du marché
- elle est moins sujette aux aléas climatiques et peut être produite avec plus de régularité
- elle est enfin meilleure sur le plan quantitatif : deux tomates sur trois produites sous serres sont exportées alors qu'en plein champ c'est seulement une sur trois.

GRAPHIQUE 13- Exportations de tomates marocaines par mois et par type.

35.



Source : O.C.E.

4. L'organisation sociale de la production

4.1. Les différents types d'exploitations

Parmi les quelques 10 000 exploitations productrices de tomate primeur, quelles sont celles qui fournissent la tomate d'exportation ? Il n'existe pas au Maroc de données chiffrées concernant les systèmes de production. On peut toutefois essayer de réaliser à grands traits une classification qui fasse apparaître des groupes d'exploitations, distincts par la taille, le degré d'intensification des systèmes de production, l'organisation économique, la localisation et l'origine historique.

Sur la côte Ouest, les exploitations ont été créées par les colons. A la veille de l'indépendance, elles ont été dans la plupart des cas vendues aux régisseurs. Depuis, la transmission par héritage, les a morcelées. Dans la vallée du Souss, les exploitations maraîchères ont été créées plus tardivement et souvent par des autochtones.

Trois grands groupes d'exploitations peuvent être différenciés :

- **Les serristes.** Ils sont presque tous localisés sur la zone côtière Ouest. Selon une enquête réalisée par un étudiant de l'INAV Hassan II (1) auprès de 28 serristes, les superficies en abris serre varient sur une exploitation entre 0,25 et 7 ha pour des superficies totales mises en cultures de 5 à 180 ha. Environ 18 % de l'échantillon considéré constituent la catégorie des gros propriétaires (40 à 140 ha), qui ont acquis le plus d'abris serres (2,5 à 7 ha), et dont la pratique des cultures sous abris est la plus ancienne (environ 4 ans). A l'opposé, les "petits" propriétaires (3 à 23 ha) ne possèdent que 0,25 à 1 ha d'abris et ne sont serristes que depuis 1 an et demi. Ils constituent 57 % de l'échantillon. Ce sont donc les gros maraîchers de la zone ouest qui ont participé le plus activement à l'introduction des abris serres.

- **Les gros producteurs du Souss.** Ils ne ressemblent en rien aux serristes de la zone ouest, car d'une part, seul un petit nombre d'entre eux a investi dans les abris-serres, et d'autre part, ils exercent pour la plupart une seconde profession (commerçant, entrepreneur...). Dans une région en pleine expansion

(1) MOUAFI Hamid - Contribution à l'étude des coûts de production et de commercialisation de la tomate primeur de la région de Casablanca - Mémoire de l'INAV Hassan II, 1983.

économique du fait d'un afflux de devises ayant comme origine le tourisme et l'immigration (1), la culture de la tomate primeur est restée pour eux une activité traditionnelle à laquelle ils restent attachés. Gros propriétaires (15 à 120 ha de SAU), ils consacrent plus de 5 ha à la culture de la tomate (2) et fournissent à l'exportation d'importants tonnages. Ils possèdent souvent leur propre station de conditionnement qu'ils rentabilisent en achetant sur des marchés locaux la tomate produite par de petits exploitants.

- **Les petits producteurs.** Dans la vallée du Souss et dans la zone côtière ouest, ils sont une multitude dont on connaît en fait peu de choses. Pour leur majorité, ils cultivent moins de 2 ha en tomates.

Ce dernier groupe n'a que peu de rapports avec l'OCE, la SASMA et les organisations professionnelles. Ce n'est pas le cas des deux autres. En effet, les serristes, comme les gros producteurs du Souss bénéficient d'un encadrement technique relativement intense de la part de l'OCE et de la SASMA (Société Agricole de Service au Maroc) (3).

Par ailleurs, serristes et gros producteurs du Souss possèdent leurs propres références auprès de l'OCE. Cela signifie que l'OCE enregistre exactement les volumes exportés par chacun d'eux et paye en fonction des résultats réalisés sur les marchés extérieurs. Dans l'Ouest, les petits producteurs sont souvent organisés en coopératives de commercialisation. Ils exportent alors sous la référence de la coopérative. Dans le Souss, les coopératives sont rares. Les maraîchers vendent leur production en vrac ou après un premier tri, sur les marchés de gros ou directement aux stations de conditionnement privées. Ils contribuent selon des estimations (4) à 50 % du volume total exporté par la région du Souss. Il y a quelques années, l'OCE essaya de créer des coopératives d'une quarantaine de producteurs pour leur permettre d'exporter sans être à la merci des intermédiaires et des propriétaires de stations de conditionnement. Aucune de ces coopératives ne survécut plus d'une année. Les producteurs considéraient que, s'ils payaient leur part sociale, l'OCE devait leur garantir la vente à l'exportation d'une partie au moins de leur production.

(1) Le Souss a fourni 1/3 de l'effectif marocain émigré.

(2) Enquête réalisée par quatre étudiants auprès de 100 primeuristes de la région d'Aït Melloul (Vallée du Souss).

(3) La SASMA perçoit 5,3 centimes par kilo de tomate exporté.

(4) Source : enquête auprès de 100 primeuristes op. cité.

La possession d'une référence facilite l'accès aux différents crédits existants. Le remboursement des prêts se fait de manière automatique en fin de campagne sur les résultats d'exportation. L'OCE préleve directement le remboursement des prêts pour le verser dans les caisses correspondantes. Les deux types de crédits les plus utilisés pour les maraîchers sont les crédits de campagne et les crédits pour l'achat d'abris serres.

Dans le cadre du plan de développement du maraîchage primeur, un système de crédit incitatif a été mis en place pour l'achat des abris serres, qui couvre la totalité de leur montant, en faisant intervenir le Crédit Agricole, le Trésor et l'OCE de la manière suivante :

70 % - crédit traditionnel du Crédit Agricole sur 10 ans
à 10 % avec possibilité de différé de 2 ans

20 % - crédit Trésor sur 2 ans à 6 %

10 % - crédit OCE sur 2 ans à 6 %.

Les crédits de campagne proposés par le Crédit Agricole, ont été modulés de manière à favoriser les producteurs de tomate sous abris.

Tableau 18 - Couverture réelle des frais de culture par le crédit de campagne en dirhams (Campagne 1983-1984).

	Tomate lisse plein champ	Tomate cotelée plein champ	Tomate sous abris
- Montant du crédit de campagne	17 000	11 800	43 800
- Somme que le maraîcher doit débourser en cours de campagne(1)	33 300	33 300	44 600
- Taux de couverture	51 %	35 %	98 %

(1) Il s'agit du coût de production qui sera présenté dans la troisième partie, diminué des frais financiers, du prix des investissements financés par un crédit (armature et plastique) et du prix des semences.

Les serristes sont fortement avantagés car leurs dépenses sont couvertes en totalité par un crédit ; ils n'ont aucune somme à avancer en début de campagne. Ils doivent cependant rembourser 30 % du montant du crédit serre avec les intérêts correspondants au cours des deux premières années. Par la suite, la charge des annuités devient plus faible.

Les petits producteurs, eux, font rarement appel au crédit. Ils achètent les intrants nécessaires à la culture en fonction des résultats immédiats de celle-ci.

Ainsi, parmi les trois grands groupes de producteurs décrits, les serristes constituent le groupe le plus dynamique. Il a accès aux innovations techniques importées par l'intermédiaire de l'OCE et de la SASMA, connaît ses résultats à l'exportation et, est aussi attentif à l'évolution des marchés extérieurs. Il est proche d'un autre secteur actuellement favorisé au Maroc, celui de l'élevage laitier. Grâce aux subventions à l'importation de vaches laitières et au soutien des cours du lait, ce secteur s'est développé au cours des dernières années, particulièrement à proximité des grandes villes. Elevage laitier et maraîchage primeur sous abris sont parfois pratiqués conjointement.

Les gros producteurs du Souss restent malgré tout un groupe de pression non négligeable. Ils ont tendance à contester la suprématie concédée par l'OCE à la tomate sous abris même s'ils sentent l'obligation à court terme d'investir dans des abris serres pour rester qualitativement compétitifs. L'APPAS (Association des Producteurs de Primeurs et d'Agrumes du Souss) défend leurs intérêts. Cette association est née d'une scission au sein du syndicat professionnel national, l'ASPRIM (Association des Primeuristes Marocains). L'APPAS souhaiterait voir les productions sous abris s'orienter plutôt vers les mois de mars et avril, laissant à la tomate d'hiver du Souss les mois de janvier et février.

4.2. Le travail sur l'exploitation

4.2.1. Les travailleurs

Au Maroc, la majorité des tomates d'exportation sont produites sur des exploitations de grande taille et donc fortement utilisatrices de main d'œuvre.

Dans la vallée du Souss, la main d'œuvre autochtone est peu employée, car les "Soussi" ont la réputation d'être peu acharnés au travail. Les ouvriers agricoles sont originaires des grandes villes du nord du Haut Atlas : Casablanca, Essaouira, Marrakech, Safi et El Jadida où les chômeurs sont nombreux. Ils restent dans le Souss au moins huit mois, durée de la période de culture des tomates, reçoivent en moyenne 13 Dh par jour et reviennent chez eux tous les ans ou par cycles de quatre à cinq ans.

Dans la zone côtière ouest, c'est la population locale qui fournit la main d'œuvre agricole, que l'on peut classer de la manière suivante :

- les ouvriers qui touchent un salaire journalier d'environ 14 Dh pour les hommes et 12 Dh pour les femmes. Ils sont recrutés soit pour une campagne, soit à la journée au moment des plantations et des récoltes. Un "marché" du travail fournit la main d'œuvre occasionnelle engagée à la journée.

- le caporal (qui a le rôle d'un régisseur) est recruté pour une période assez longue (supérieure à deux ans) et est payé mensuellement 400 à 600 Dh.

- le rebba qui a l'entièr responsabilité d'une parcelle ne dépassant rarement 0,5 hectare. Il reçoit 1/4 de la production, les 3/4 revenant au propriétaire qui fournit tous les moyens de production (semences, eau, main d'œuvre...) (1). Les deux personnes sont liées en début de campagne par un contrat oral. Cependant ce type d'association tend à disparaître. On ne le trouve actuellement que dans l'ouest et pour les cultures de plein champ. Les cultures sous abris, qui demandent des investissements importants sont prises en charge soit par un caporal, soit par le propriétaire lui-même.

4.1.2. Temps de travaux et frais de main d'œuvre

Le temps de travail à l'hectare nécessaire à la production de tomate primeur est de 5 600 heures en culture de plein champ et de 8 000 heures en culture sous abris. Pour une durée de récolte similaire (3 à 4 mois en hiver) et un rendement sensiblement égal, les productions sous abris à Almeria exigent deux fois moins de travail (4 200 heures à l'hectare). Sous les plastiques froids du Roussillon cette productivité est encore plus faible (3 900 heures mais pour un rendement supérieur).

(1) Cette proportion varie selon les cultures : dans le cas du blé le rebba reçoit le 1/5 de la récolte.

Tableau 19 - Temps de travaux et coût de la main d'oeuvre pour les productions sous abris froids - Maroc - Espagne - France.

TOMATES LISSES SOUS ABRIS FROIDS	MAROC (a)	ESPAGNE Almérie (b)	FRANCE Roussillon(c)
. Nombre total de journées de travail (jours/ha)	1 008 soit 8 064 h	525 soit 4 200 h	490 soit 3 919 h
. Journées de travail fixe (jours/ha)	784	300	326
. Journées de récolte (jours/ha)	224	225	164
. Rendements bruts (T/ha)	63	70	90
. Kg récoltés par heure (kg/h)	35	40	68
. salaire journalier (avec charges sociales)	13 Dh = 13 F	100 F	275 F
. COUT DE LA MAIN D'OEUVRE	13 000 F/ha	53 000 F/ha (91 pts/m ²)	134 750 F/ha

Source : a) enquêtes - 1984
 b) CFCE - 1983
 c) SUAD des PO 1984

Ainsi la production sous abri marocaine est grosse consommatrice de main d'oeuvre. Toutes les opérations participant à la culture de la tomate demandent un nombre d'heures de travail supérieur à celui nécessaire aux productions française et espagnole (cf Annexe 3).

Si la productivité du travail demeure aussi faible c'est en raison du bas niveau des salaires, de l'existence d'une main d'oeuvre abondante et toujours disponible et de l'absence d'organisation sociale et de législation du travail. L'exploitant ne paye pas de charges sociales et n'a pas l'obligation de contracter une assurance accident pour ses ouvriers.

Le Maroc peut donc se permettre des temps de travaux très élevés. Les écarts de salaires (cf tableau 19) sont en effet suffisants pour que les coûts de main d'oeuvre par kilo de tomate soient encore largement en dessous de ceux de l'Espagne et de la France (respectivement 4 fois et 10 fois moins).

4.3. Fragilité économique de la production de tomate primeur

De quel pouvoir de décision disposent les maraîchers quant à la définition des techniques mises en œuvre ? Les coûts de production de la tomate primeur sont-ils étroitement dépendants des prix sur les marchés extérieurs ? Pour répondre à de telles interrogations, intéressons-nous plus particulièrement au groupe des serristes, le plus dynamique actuellement sur le plan technique et économique.

Si l'on considère l'origine des intrants nécessaires à la production de tomates sous abri, on constate que 65% environ de leur valeur est importé.

Tableau 20 - Part des éléments importés, des éléments nationaux et de la main d'œuvre dans les coûts de production (en Dh et en %)

	Tomates de plein champ (valeur moyenne)		Tomates sous tunnels métalliques		Tomates sous abris bois	
Main-d'œuvre	9 100	26%	13 000	13%	13 000	15%
Local (1)	10 800	30%	22 400	22%	22 400	27%
Importé (2)	15 400	44%	66 200	65%	49 100	58%
Total	35 300		101 600		84 500	

Source = Enquêtes

(1) Foncier + brise-vent + crédit de campagne (avec intérêts) + 1/2 des engrains + 1/2 des équipements + amortissement des serres (montages + part de la fabrication réalisée au Maroc, soit environ 5 000 Dh).

(2) = Tracteur + produits phytosanitaires + semences + gazole pour l'irrigation + 1/2 des engrains + 1/2 des équipements + amortissement des serres (le reste + frais financiers pour les serres (en réalité, une petite partie est financée par le gouvernement marocain ; il n'en est pas tenu compte dans ce calcul)).

Ce pourcentage, qui est également très élevé pour la tomate de plein champ montre donc que le Maroc a relativement peu de prise sur l'évolution des prix de ses tomates et qu'il ne peut pas jouer, comme on aurait pu le penser à priori, sur le bas niveau des salaires pour proposer sur le marché une tomate défiant toute concurrence.

Nous avons vu au paragraphe précédent que l'avantage des écarts de salaires avec l'Espagne ou la France se réduisait sensiblement du fait de la faible productivité du travail. Nous voyons qu'il perd ici une grande partie de son intérêt, la main d'œuvre ne représentant plus pour une tomate produite sous abri que 15 % du coût de production.

A la vulnérabilité économique s'ajoute également pour les producteurs, la faiblesse du pouvoir de décision. L'O.C.E. en assurant l'introduction, l'expérimentation et la diffusion de techniques culturales nouvelles impose en effet un certains nombre d'intrants. Il possède par ailleurs le monopole de leur commercialisation (abris tourbe, semences hybrides) ainsi que le contrôle du crédit par le biais du remboursement direct et le monopole de la vente à l'étranger. Il supervise donc une partie importante de la filière.

Les serristes n'ont que des moyens symboliques pour faire entendre leur opinion, les deux syndicats professionnels n'ayant qu'une fonction consultative. Ils sont donc entièrement soumis à l'O.C.E. qui, par ailleurs ne leur offre aucune garantie :

- garantie de maintenir leur rendement export : lorsque les superficies en abris-serre auront augmenté, la concurrence entre les serristes se fera plus vive. Actuellement, pour favoriser la production des abris, l'O.C.E. semble moins pointilleux sur sa qualité, ce qui expliquerait en partie le fort pourcentage export : 70% contre 30 à 40% pour les tomates de plein champ

-garantie de pouvoir continuer à produire de la tomate sous les abris bois sachant que les techniques de désinfection actuellement utilisées sont d'une faible efficacité

- garantie de pouvoir rentabiliser leur investissement compte-tenu de l'évolution possible des exportations. En effet, les serres vont-elles permettre au Maroc de reprendre sa place sur les marchés européens et ce, malgré l'entrée prochaine de l'Espagne dans la C.E.E.?

Leur réussite économique reste donc extrêmement fragile, soumise à la fois aux décisions de l'O.C.E. et à l'évolution des marchés internationaux des matières premières.

IV - COMMERCIALISATION

1. Organisation de la mise en marché

1.1. Commercialisation à l'exportation

Comme nous l'avons déjà vu, parmi les producteurs qui exportent de la tomate primeur, certains sont référencés auprès de l'O.C.E., d'autres ne le sont pas.

Les producteurs référencés établissent en début de campagne un programme de culture qu'il font viser par la station d'emballage ou les autorités locales. Remis à l'O.C.E., ce programme garantit le remboursement des avances qui leurs sont faites, sous forme de semence hybride et de tourbe. Ces producteurs sont affiliés à une station d'emballage privée ou coopérative à qui ils livrent leur récoltes. La marchandise apportée par un producteur référencé, est triée et emballée séparément puis amenée à la station de contrôle de l'O.C.E.

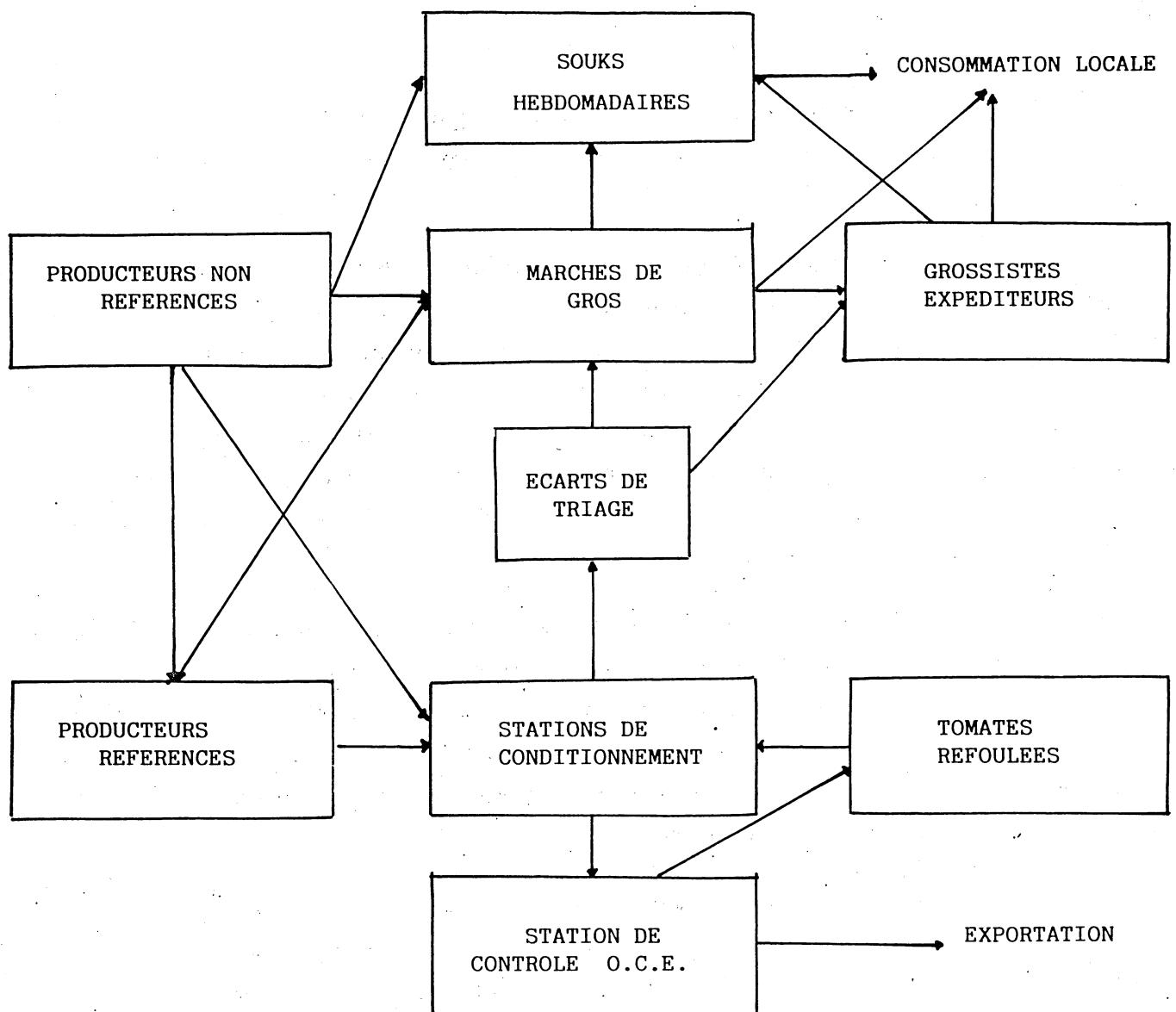
Après remise d'un bon de descente à quai, l'O.C.E. prend en charge la marchandise. Il n'a alors que 48 heures pour la refouler ; passé ce délai, il devient responsable de sa qualité, sans toutefois garantir un prix de vente minimum. 15 jours environ après la livraison, le producteur est averti du prix de vente à l'étranger de sa marchandise. Il connaît la somme que lui versera l'O.C.E. un mois et demi plus tard.

Ce cas est le plus simple ; à tout moment, un lot de tomates peut être identifié selon l'exploitation d'origine. Dans les autres cas, la marchandise prend l'identité de la station d'emballage qui l'a conditionnée :

- soit le producteur est adhérent à une station d'emballage coopérative. Ces stations possèdent souvent leurs propres références et distribuent elles-mêmes les résultats de l'exportation à leurs adhérents. Cela implique à la fois une bonne entente et une bonne organisation, conditions qui ne sont généralement réunies que lorsque les adhérents sont membres d'une même famille

- soit le producteur vend sa récolte à une station d'emballage appartenant à un particulier. Il peut alors être payé soit en fonction du poids de la récolte non triée (souvent au même prix que sur le marché de gros), soit au prorata des exportations réalisées après le triage (le propriétaire de la station s'attribue alors un petit pourcentage). Le producteur préfère bien souvent vendre le "tout venant" et ne pas attendre deux mois le paiement de l'O.C.E.

Graphique 14 – CIRCUITS DE COMMERCIALISATION DE LA TOMATE PRIMEUR



- soit enfin le producteur vend sa récolte sur un marché de gros. Elle peut alors être achetée par le propriétaire d'une station d'emballage privée ou plus rarement par un producteur référencé qui la fera alors conditionner sous son nom dans une station coopérative.

La quantité de tomates exportées, qui provient des deux derniers cas décrits, peut être estimée à 50% du volume total exporté par la région du Souss (1). Cette proportion serait plus faible dans la région Ouest.

1.2. Commercialisation sur le marché intérieur

La tomate primeur destinée au marché local marocain a diverses origines :

- la production des maraîchers non référencés auprès de l'O.C.E. et non affiliés à une station de conditionnement, et qui n'est pas achetée par une station de conditionnement ou par un producteur référencé
- la production des maraîchers référencés qui estiment que, pendant une certaine période il est plus rentable de vendre sur le marché local
- les écarts de triage provenant des stations de conditionnement.

Dans les trois cas, la vente peut avoir lieu à la parcelle ou à la station, sur les marchés de gros et les souks hebdomadaires, ou sur le bord des routes menant à ces marchés. Il n'existe pas de lieu permettant une réelle confrontation de l'offre et de la demande. Aussi, ne peut-on qu'estimer les prix de vente sur les marchés locaux. Ces prix varient beaucoup au cours de l'année, en particulier avec la quantité proposée (à Agadir, un coup de chergui, en provoquant une maturation groupée à la production, fait chuter les prix) et avec la demande sur le marché extérieur. Au mois de mai, c'est-à-dire en fin de période d'exportation, les prix baissent sur le marché intérieur.

(1) Source : Bertkal, Housni, Zirai, Kessuy. Op. cit.

Tableau 21 - Evolution des prix de la tomate d'automne sur le marché local et sur le marché extérieur

Dh/kg	80-81	81-82	82-83	83-84
Marché local	0,50 à 1	0,10 à 1,15	1,30 à 1,50	0,60 à 1,30
Marché extérieur	1,74	0,80	1,69	

Source = Direction Provinciale de l'Agriculture - Casablanca.

De manière générale, le prix moyen sur le marché extérieur reste supérieur au prix sur le marché local. Mais l'inverse peut se produire. Tel fût le cas au cours des campagnes 81/82 et 83/84. A ces occasions là on a pu voir des producteurs référencés faire temporairement le choix d'abandonner les exportations pour se consacrer au marché local.

2. L'organisation commerciale de l'O.C.E.

2.1. Relations avec les stations de conditionnement

Les stations de conditionnement constituent un lien entre l'O.C.E. et l'ensemble des producteurs. Elles ont un rôle important pour l'organisation de l'exportation : elles informent les agriculteurs sur les ventes réalisées et l'état de la demande, elles informent l'O.C.E. sur la qualité et le volume des productions à venir. Leurs responsabilités commerciales sont par contre très limitées : elles se résument en effet à la vente des écarts de triage (soit 10% du chiffre d'affaires).

2.1.1. Le conditionnement

Dans le but de proposer à l'exportation un produit homogène sous la seule dénomination "Maroc", l'O.C.E. a tenté de normaliser le conditionnement et de simplifier son organisation.

Chaque année les stations de conditionnement doivent être agréées par l'O.C.E. Ce contrôle repose sur le respect d'un cahier des charges dont les critères sont : l'existence d'un local correct, la présence d'un matériel de conditionnement minimum en état de fonctionnement et une capacité de conditionnement minimum (500 tonnes exportées pour une coopérative, 800 pour une

station privée). Cette mesure a pour but de réduire le nombre des petites stations, peu ou pas rentables.

Tableau 22 - Taille des stations de conditionnement

Quantité exportée annuellement	nombre	tonnage exporté
de 21 à 500 tonnes	145 soit 78%	29 450 46%
de 501 à 900 tonnes	37 soit 18%	23 595 37%
de 901 à 2 000 TONNES	8 soit 4%	11 185 17%
Total	186 100%	64 230

Source : O.C.E.

Au cours de la campagne 1982-1983, sur les 186 stations existantes, 41 seulement (soit 22%) ont conditionné plus de 500 tonnes de tomates exportées, ce qui est la capacité minimale fixée par l'O.C.E. pour agréer les stations de conditionnement !

L'O.C.E. impose que les emballages ne diffèrent que par une étiquette ajoutée par la station de conditionnement. Il contrôle par ailleurs la qualité, selon des critères identiques pour toutes les régions. Le grand nombre de marques existant continue cependant à entretenir une hétérogénéité du produit primeur "Maroc".

Les frais de conditionnement remboursés par l'O.C.E., sont établis selon un barème calculé au plus juste, qui devrait participer à l'élimination des petites stations peu rentables. Ces frais de conditionnement sont estimés en début de campagne par l'O.C.E., l'A.S.P.R.I.M. et l'A.P.P.A.S. Ils comprennent :

- les fournitures (palettes, cartons, étiquettes...)
- les salaires = les stations de conditionnement emploient une main-d'œuvre abondante. L'ensemble des opérations de triage et d'emballage sont effectuées manuellement. Cela représente un avantage qualitatif car le produit subit normalement moins de dommages avant emballage
- les transports (entre la station et le port)
- les frais financiers
- l'entretien des véhicules, les caisses de ramassage, etc...

- les redevances, taxes et impôts
- une part de bénéfice.

Un prix moyen au kilo exporté est fixé. Il dépend uniquement du type d'emballage. Le remboursement a lieu au fur et à mesure des exportations. Connaissant le tarif établi, c'est aux stations d'arriver à équilibrer leur budget. Les stations privées augmentent leur rentabilité en achetant des tomates à des producteurs non référencés sur les marchés de gros ou ailleurs. D'après l'O.C.E., pour qu'une station puisse faire des bénéfices, il lui faut conditionner plus de 500 tonnes. Compte-tenu de l'importance des petites stations, une sélection devrait donc s'opérer rapidement. En fait, elle ne s'est guère réalisée jusqu'à présent.

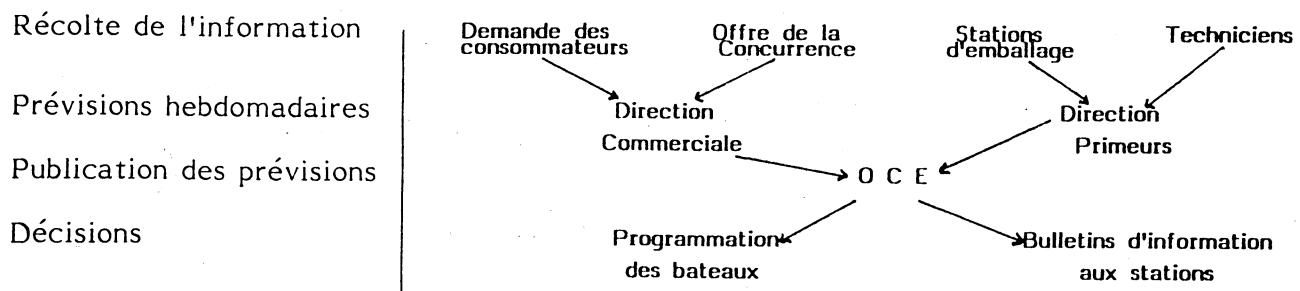
2.1.2. La programmation des exportations

Une des fonctions de l'O.C.E., est d'harmoniser l'offre des produits agricoles avec la demande étrangère, tout en favorisant la promotion des produits marocains.

Pour réguler l'offre, il établit des prévisions d'exportation. La direction commerciale de l'O.C.E., dont le siège est à Paris afin de mieux approcher le marché européen, fait tous les ans aux mois de Mai et Juin des révisions du volume de tomates pouvant être écoulé. Dans le même temps, la direction des primeurs, basée à Casablanca, étudie les potentialités de la production. Elle évalue celle-ci à partir des programmes de culture fournis par les producteurs référencés qui choisissent librement les surfaces à mettre en culture. Ces données sont ensuite confrontées à celles de la direction commerciale et des prévisions définitives, concernant les types de tomates à produire, les volumes à exporter et les pays où les vendre, sont adoptées.

Les prévisions s'effectuent également tout au long de la campagne d'exportation avec une fréquence hebdomadaire. Elles sont réalisées trois semaines à l'avance selon le schéma suivant

Graphique 15 - Prévision des exportations hebdomadaires



Au niveau des stations de conditionnement, la régulation se fait par l'intermédiaire des bulletins d'information qui précisent périodiquement les qualités et calibres pouvant être exportés par l'ensemble du Maroc. Depuis le début des années 1980, l'O.C.E. n'impose plus de quotas aux stations de conditionnement. Cette mesure était jugée trop arbitraire. Il régule désormais les exportations en combinant les moyens suivants :

- le stockage en frigo dans les ports d'Agadir et de Casablanca où il dispose de capacités importantes, respectivement égales à 10 000 et 5 000 tonnes
- le contrôle de la qualité lors de la descente à quai d'embarquement qui peut être plus ou moins sévère selon l'état du marché extérieur
- l'interdiction de certains calibres à certaines périodes
- l'arrêt des exportations qu'il peut décider d'un commun accord avec l'A.P.P.A.S. et l'A.S.P.R.I.M. en cas de chute des cours en Europe (tel fut le cas en mars 1983).

Grâce à ces mesures, l'O.C.E. contrôle parfaitement le niveau de l'offre sur les marchés extérieurs. Sa position de force entraîne parfois quelques tensions avec les stations de conditionnement. Si celles-ci admettent la permanence d'un pourcentage de refoulées sur la quantité envoyée aux stations de contrôle, elles n'en gardent pas moins une certaine méfiance vis-à-vis de l'O.C.E. Cette méfiance, que l'on retrouve également chez les producteurs, est dûe en grande partie à un mauvais retour de l'information vers la base.

2.1.3. Le transport jusqu'en Europe

Les produits sont expédiés principalement par voie maritime et pour moitié sur des bateaux de compagnies marocaines (1).

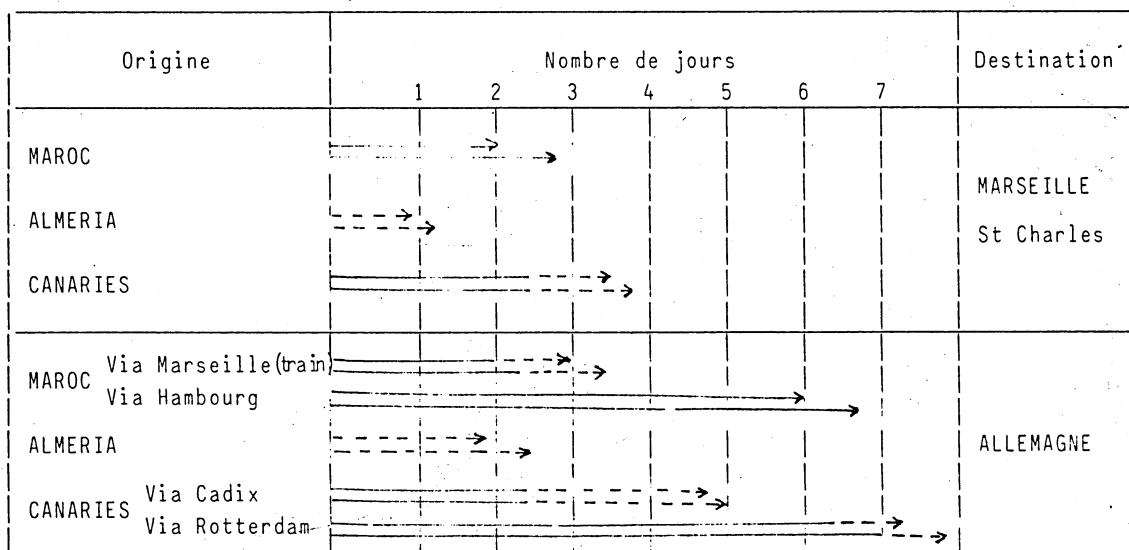
Les délais de transport varient de 2 à 6 jours avec la distance des ports. Ils peuvent être réduits de 30% par l'utilisation de bateaux plus rapides mais ils demeurent encore un gros handicap pour le Maroc. La Péninsule Espagnole qui effectue la plupart de ses expéditions par camion bénéficie par ailleurs d'autres avantages. Elle évite les ruptures de charges, les ruptures dans la chaîne de froid et peut réaliser des allottements diversifiés depuis la zone de production (2).

(1) Il s'agit de COMANAV (Société d'Etat) et de SOFRUMA, UNIMAR et NAVIMAR (Sociétés privées)

(2) Il existe une ligne de ferry boat vers Marseille mais le Maroc ne l'a utilisée jusqu'ici qu'à titre d'appoint.

On peut signaler au passage que l'Espagne n'interdit pas aux Marocains de traverser leur pays mais qu'aucun transporteur ne veut se risquer avec un chargement de primeurs, à traverser les zones productrices de la Péninsule.

Graphique 16 - Délais de transport des tomates primeurs depuis le Maroc, Almérie et les Canaries



Légende : ————— bateau
----- train ou camion

Les primeurs sont expédiés vers les ports de Marseille, Port-Vendres, Nantes, le Havre et Dieppe en France, Brême et Hambourg en Allemagne, où ils sont pris en charge par la distribution étrangère.

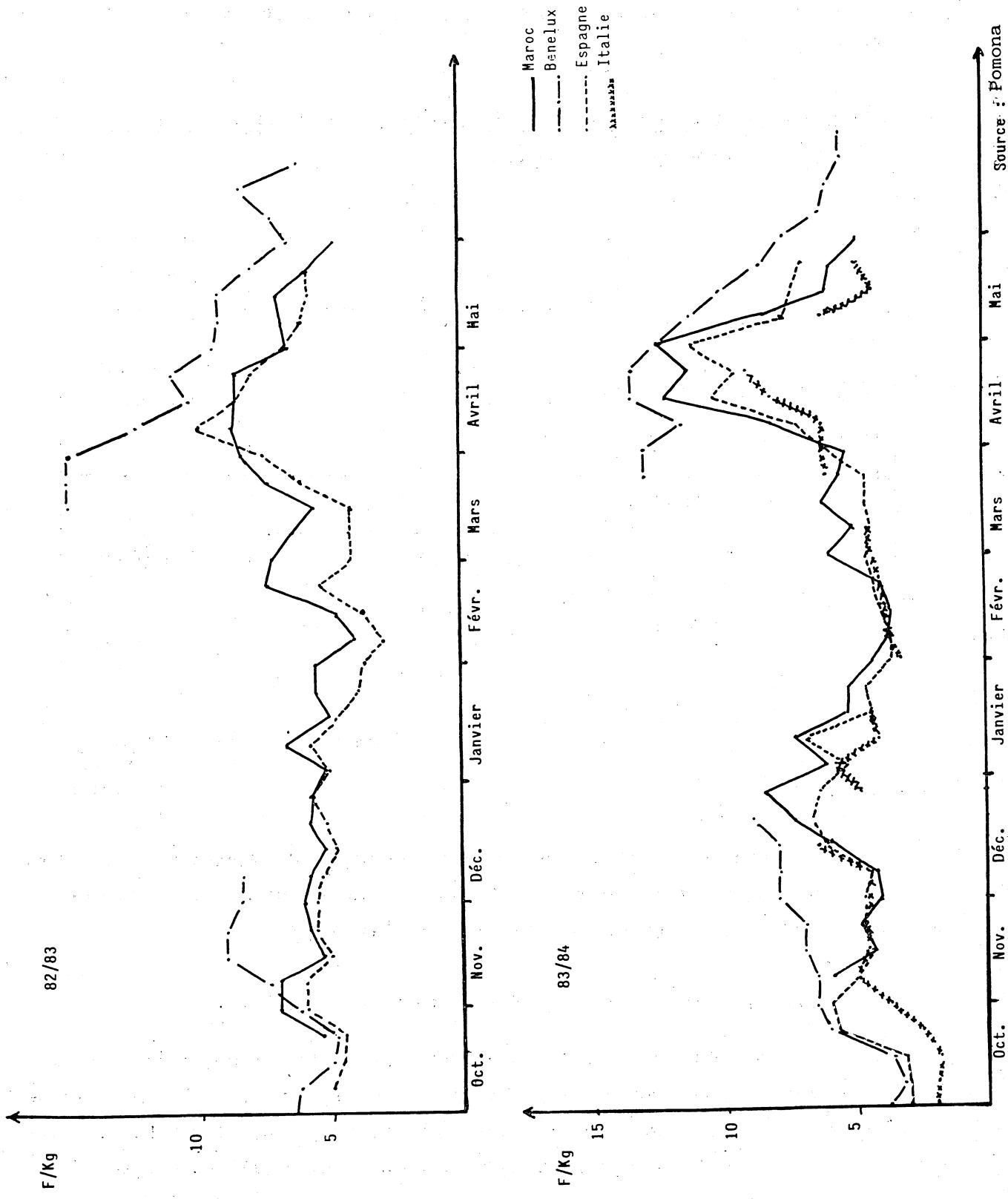
2.2. Relations avec la distribution européenne

Après la vente dans les ports d'arrivée, les primeurs sont confiés à des commissionnaires agréés (appelés aussi panellistes), (1). Leur tâche est de vendre la marchandise à un prix fixé à l'avance par l'O.C.E., les directives pouvant revêtir un aspect indicatif (prix de seuil) ou un aspect impératif (prix ferme). Les commissionnaires, payés au pourcentage (2) se voient

(1) Ils étaient quinze en France pour la campagne 83-84 à importer des primeurs du Maroc.

(2) Ce pourcentage est de 4,5% en France et de 9,5% en moyenne pour les autres pays.

GRAPHIQUE 17 - PRIX DES TOMATES A L'IMPORTATION EN FRANCE.



Source : Pomona

attribuer un quota de marchandise, qui est révisé l'année suivante en fonction des résultats obtenus.

Les primeurs sont ensuite principalement revendus au commerce traditionnel par le biais des grossistes. Les négociations peuvent également se faire directement entre l'O.C.E. et les centrales d'achat de la distribution intégrée , les panellistes n'ayant dans ce cas qu'un rôle réduit.

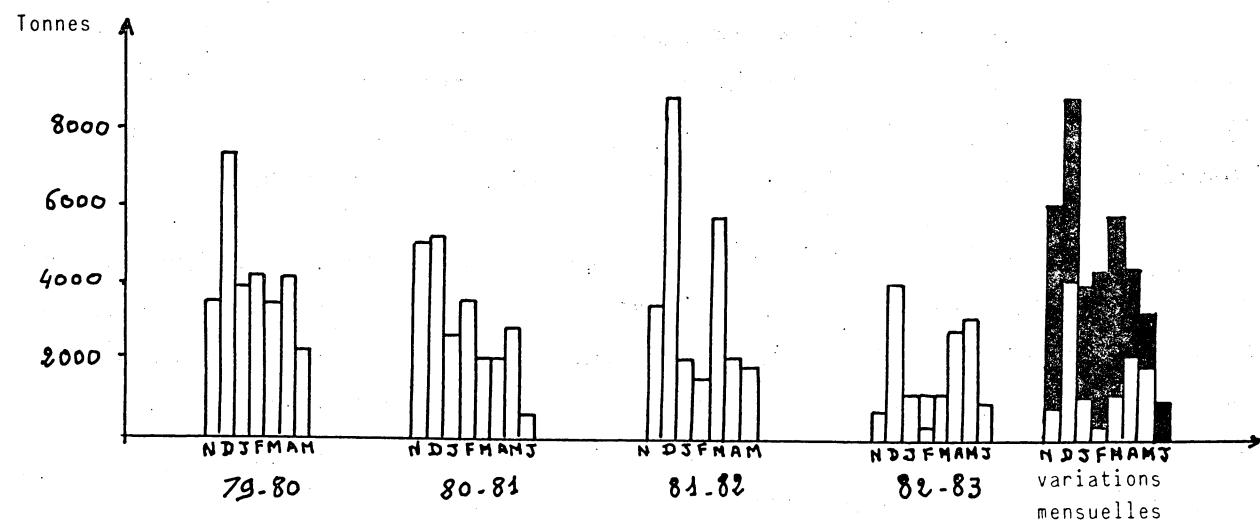
De l'avis de la plupart des commerciaux européens, le défaut majeur de la tomate marocaine est son hétérogénéité. La qualité peut varier énormément, non seulement d'une cargaison à une autre mais également entre les colis d'une même cargaison. Il y a 20 ans, il existait une hiérarchie entre les diverses marques proposées par le Maroc, correspondant aux stations de conditionnement. De ce fait les grossistes restaient fidèles aux stations dont les produits répondaient le mieux à leurs besoins. Actuellement, l'O.C.E. souhaite promouvoir un produit unique sous la seule dénomination "Maroc", par l'utilisation d'un emballage standardisé. La centaine de marques qui arrive sur chaque bateau est distribuée au hasard entre les commissionnaires. Il en résulte que les panellistes ne peuvent plus fidéliser les grossistes par le biais de marques correspondant à des critères qualitatifs précis.

Les Espagnols (de la Péninsule) qui n'ont pas commis cette erreur, bénéficient par ailleurs d'autres avantages liés au mode de transport utilisé. L'acheminement par camion leur permet en effet de programmer les voyages avec beaucoup de souplesse, de réaliser des allottements diversifiés dès le départ et d'approvisionner le marché de manière continue ; ce que ne peuvent pas faire les bateaux marocains qui transportent entre 500 et 1 500 tonnes de tomates à chaque voyage et relient les différents ports de la C.E.E. au maximum une fois par semaine.

La dernière rigidité commerciale dont souffre la tomate marocaine réside dans le mode de fixation des prix. L'O.C.E. impose à ses commissionnaires la vente à prix ferme ou au-dessus d'un prix plancher et affaiblit ainsi leur position face à leurs concurrents espagnols.

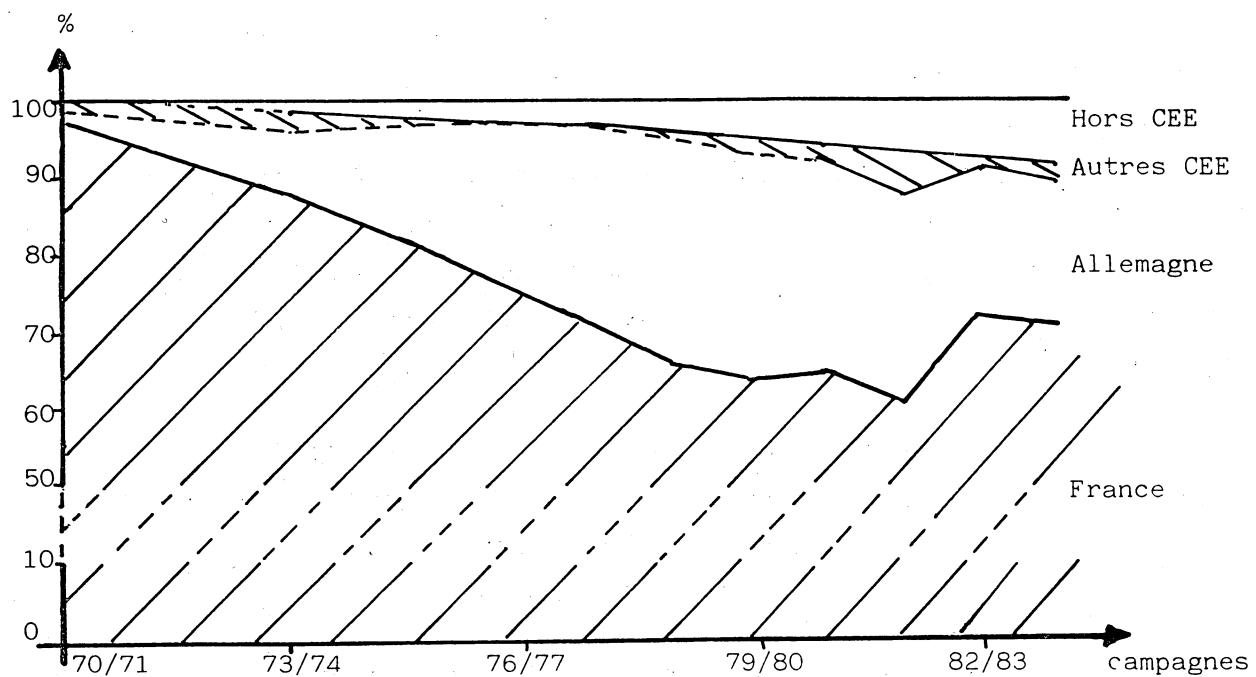
En dépit de tous ces handicaps d'ordre commercial liés à la fois à la situation géographique du Maroc et à son mode d'organisation commerciale étatique, la tomate marocaine semble conserver une bonne image de marque auprès des importateurs et de la distribution française. Les panellistes lui reconnaissent une qualité gustative supérieure à celle de la tomate espagnole (de la Péninsule) et cela se répercute sur les prix (cf. graphique 17). Le développement des abris ne peut donc que consolider cet avantage.

GRAPHIQUE 18 - Importations de tomates marocaines en Allemagne



Sources : Douanes allemandes

Graphique 19 : Exportations de tomates par pays
(exprimé en % du tonnage exporté)



Source : OCE

2.3. Politique commerciale de l'O.C.E. = la recherche de nouveaux débouchés

Pour diminuer les effet de la concurrence espagnole, l'O.C.E. s'est tourné, depuis une dizaine d'années, vers de nouveaux marchés. De par sa vocation d'intermédiaire, il a toujours privilégié les produits qui lui étaient confiés (agrumes, conserves, primeurs, vin) en leur recherchant de nouveaux débouchés. Mais il s'est aussi occupé de diversifier la gamme des primeurs offerts à l'exportation.

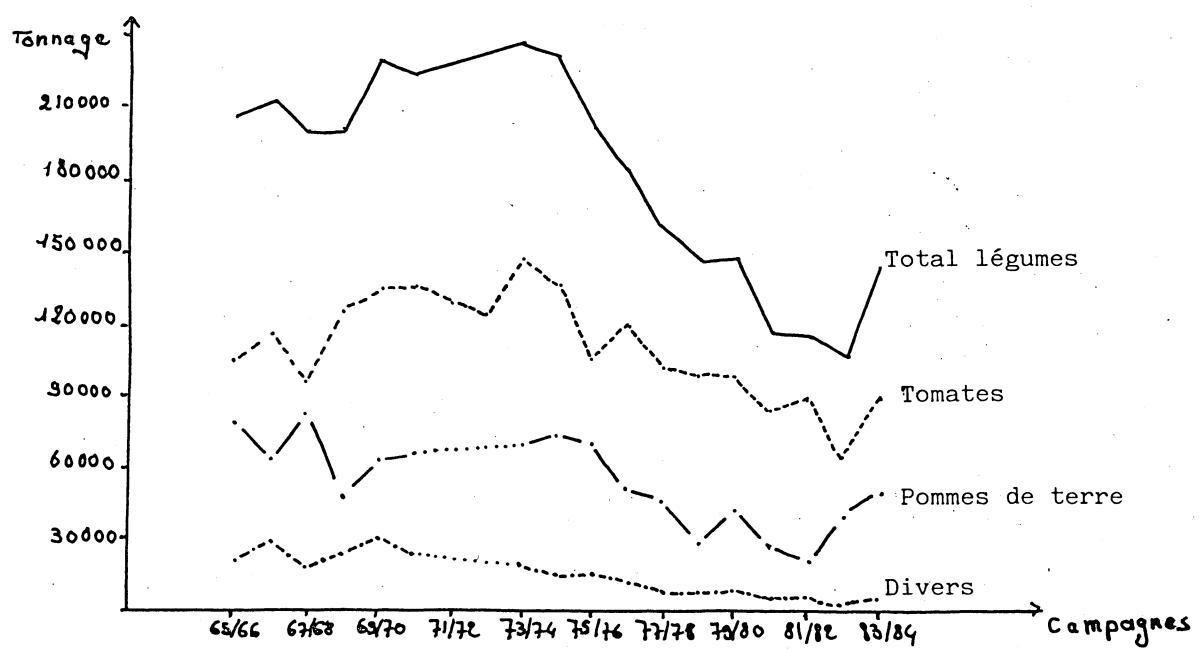
2.3.1. Les marchés nouveaux

Les premiers efforts de diversification des débouchés sont déjà anciens. Ils datent de la fin des années 60. L'O.C.E. qui exportait alors la quasi totalité vers la France a obtenu quelques résultats qui demeurent cependant modestes et fragiles. Les tonnages exportés sur les autres marchés que la France sont dans le meilleur des cas de l'ordre de 5 à 10 000 tonnes par mois. Ils ne représentent donc généralement qu'une petite partie de l'approvisionnement de ces marchés et sont de ce fait sujets à de fortes fluctuations, notamment pendant les mois de Février - Mars - Avril correspondant aux floraisons de plein hiver (cf. graphiques "exportations autres marchés" de la première partie et graphique des importations sur le marché allemand). Les tendances d'évolution sont par conséquent difficiles à dégager. On peut penser néanmoins, au vu des graphiques de la première partie, que les exportations sur ces autres marchés sont en légère progression en Novembre et Avril, stables en Décembre et Mars et en légère baisse en Janvier et Février.

Les exportations à destination des autres marchés que la France représentent depuis la fin des années 70, 30% environ des exportations totales. C'est le marché allemand qui a d'abord constitué la principale cible des efforts de diversification du Maroc. Il demeure encore aujourd'hui le premier marché après la France mais sa part dans les exportations totales est en régression sensible. La faiblesse et l'irrégularité des tonnages exportés sont la cause et la conséquence du déclin du Maroc qui en est réduit dans ces conditions à pratiquer une politique commerciale au coup par coup.

Les exportations vers la Suisse et l'Autriche (même société de commissionnaires) semblent progresser assez régulièrement depuis quelques années malgré la concurrence des pays de l'Est. Elles représentent en 1983/84 7% des exportations totales.

GRAPHIQUE 20 - Exportations marocaines de tomates, pommes de terre et légumes divers (en tonnes).



Source : O.C.E.

2.3.2. Des produits nouveaux

La diversification des productions maraîchères pour l'exportation est également une préoccupation ancienne de l'O.C.E. Le Maroc qui a eu exporté jusqu'à 30 000 tonnes de légumes divers (poivrons, aubergines, haricots verts...) n'en exporte plus aujourd'hui que des quantités négligeables (cf. graphique 20). La régression qui est à l'oeuvre depuis la fin des années 60 a été encore plus forte que pour la tomate. Le programme de développement du maraîchage primeur qui accordait une place importante à la diversification aurait pu redresser les exportations de légumes divers. Il n'a malheureusement pas eu le même succès que pour la tomate. On peut même dire qu'il a été jusqu'ici un échec total (1) (cf 2ème partie).

(1) L'O.C.E. n'a cependant pas complètement baissé les bras. Récemment il a mis en place des essais de production de laitue iceberg et de chou chinois. Durant la campagne 82/83, des laitues ont été expédiées en Europe et la tentative a été jugée concluante.

Tableau 24 - Frais de commercialisation de la tomate marocaine jusqu'au stade importation (selon les barèmes O.C.E. pour la campagne 1983/84 et pour les prix de vente extrêmes)

Prix de vente en francs français	7,00	2,50
Prix de vente en centimes marocains	672,00	240,00
Commission des panellistes (6%) (1)	40,32	14,40
Frêt, transit et taxes douanières (2)	112,93	112,93
Mise à F.O.B.	12,43	12,43
Frais de gestion et publicité de l'O.C.E. (3)	28,08	10,80
Fond de réserve (4)	2,50	2,50
SASMA, APPAS et ASPRIM (5)	6,30	6,30
Conditionnement		
PMII	97,00	97,00
PM16	102,00	102,00
CC13	112,00	112,00
Net production (centimes marocains)	372,44	-16,36
	367,44	-21,36
	357,44	-31,36

Source : O.C.E.

- (1) La commission de vente est de 4,5% en France et dans les autres pays européens, elle est proche de 9,5% ; soit une moyenne générale de 6%.
- (2) Le transport maritime revient à 67 centimes par kg.
- (3) Le pourcentage perçu par l'O.C.E. oscille entre 4,2 et 4,5% .
- (4) Le fond de réserve est utilisé en particulier pour le remboursement des accidents de manipulation de primeurs lors du transbordement.
- (5) La Société Agricole de Service du Maroc (SASMA) assure le conseil technique en matière de culture d'exportations ; elle partage cette tâche avec les techniciens de l'O.C.E. La SASMA perçoit 5,3 cts par kilo de tomate exporté. Les deux associations de producteurs (APPAS et ASPRIM) perçoivent le centime restant.

V - PRIX DE VENTE DE LA TOMATE MAROCAINE EN FRANCE

Nous avons évoqué dans les chapitres précédents les éléments qui nous paraissent déterminants pour l'avenir de la production marocaine. Sous forme de synthèse et pour mieux cerner la concurrence que cette production est susceptible d'exercer sur les productions espagnole et communautaires, il nous reste maintenant à préciser le prix de revient de la tomate vendue sur les marchés européens.

1. Les frais de mise en marché

Les barèmes, distribués chaque année aux stations d'emballage par l'O.C.E., indiquent la décomposition du prix de vente au stade importation en prix net production et prix des différents postes de frais d'approche (cf. tableau 24).

Les producteurs sont payés deux mois après la vente et une fois les différents prélèvements effectués (frais de commercialisation, avances à la production, frais financiers pour les abris...). Les maraîchers n'ayant obtenu de l'O.C.E. aucune garantie de prix minimum, il arrive, en cas de mévente, qu'ils soient obligés de rembourser l'O.C.E. d'une partie des frais encourus. Mais ils ne sont pas les seuls à pâtir des situations de mévente. On a vu en effet que les panellistes et l'O.C.E. étaient rétribués au pourcentage.

Dans la réalité, la part touchée par les producteurs est relativement constante, elle est proche de la moitié du prix de vente au stade importation.

Tableau 25 - Evolution de la part touchée par le producteur lors de la vente à l'étranger (moyennes annuelles)

CAMPAGNE	70-71	79-80	80-81	81-82	82-83
Prix vente à l'étranger(Dh/Kg)	1,51	3,65	4,28	4,16	5,00
Prix net production (Dh/Kg)	0,69	1,58	2,12	1,81	2,33
Part touchée par le producteur	46 %	43 %	50 %	44 %	47 %

2. Les coûts de production

De nombreux coûts de production de la tomate sont calculés au Maroc, que ce soit par l'O.C.E., le Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire (M.A.R.A.) ou les étudiants de l'Institut National Agronomique et Vétérinaire Hassan II (I.N.A.V. Hassan II). Les résultats obtenus vont généralement du simple au double.

Nous avons repris l'ensemble de ces données en essayant d'en réaliser la synthèse. Les valeurs présentées ne doivent être considérées que comme indicatives. Elles le sont d'autant plus que la comptabilité agricole est totalement inconnue des maraîchers marocains.

Tableau 26 - Coût de production de l'hectare de tomate primeur (Dh/ha)
campagne 1983-1984.

	Production de plein champ dans le Souss	Production de plein champ sur la zone côtière	Production sous tunnel plastique	Production sous abri de type canarien
STRUCTURES				
Foncier	380	5 000	5 000	5 000
Abris-serre (amortissement)	-	-	41 000	28 800
Brise vent	2 000	2 000	2 000	2 000
Equipement annexe	1 140	1 140	1 240	1 240
CONSOMMATIONS-INTERMEDIAIRES				
Eau	5 000	5 000	5 000	5 000
Semence	800	800	1 400	1 400
Engrais	8 500	8 500	11 500	11 500
Produits phytosanitaires	4 000	4 000	6 000	6 000
Tracteur	880	880	880	880
MAIN-D'OEUVRE	9 100	9 100	13 000	13 000
FRAIS FINANCIERS				
Crédit de campagne	1 200	1 200	3 500	3 500
Crédit serre	-	-	11 080	6 180
TOTAL	33 000	37 620	101 600	84 500

Les coûts de production sous abri sont donc trois fois plus élevés qu'en plein champ. Les abris de type canarien présentent à l'évidence un certain intérêt économique mais cet intérêt doit être reconstruit au vu des rendements obtenus sous les différents types d'abris, ce qui est actuellement impossible du fait de la faible importance des superficies en abri bois et de leur nouveauté.

Tableau 27 - Coût de production de la tomate

	Production de plein champ dans le Souss	Production de plein champ dans la zone côtière ouest	Production sous tunnel plastique	Production sous abri de type canarien
Rendement brut (kg/m^2)	3,2	3,7	6,3	6,3
Rendement export (kg/m^2)	1,1	1,4	4,4	4,4
Coût de production du kg de tomate produit (Dh/kg)	1,0	1,0	1,6	1,3
Revenu procuré par la vente des écarts de triage (Dh/m^2) *	1,5	1,6	1,3	1,3
Coût de production du kg de tomate exporté (Dh/kg)	1,5	1,5	2,0	1,6

* Les prix sont très fluctuants d'une semaine à l'autre suivant le niveau de l'offre (fonction de la demande communautaire et de la production locale) et peut varier de 0,2 à 1,0 Dh/kg. Nous avons retenu une valeur moyenne de 0,7 Dh/kg qui est, notons le, inférieure au coût de production.

Source : enquêtes personnelles

Si l'on ramène maintenant les coûts de production à l'unité de poids, en distinguant par ailleurs les écarts de triage des quantités exportées, on s'aperçoit que les différences constatées ci-dessus s'effacent presque totalement. Les coûts de production au kilo de tomate exporté sont pour le plein champ et l'abri pratiquement du même ordre ; ils évoluent entre 1,5 Dh et 2,0 Dh.

3. Le prix de revient de la tomate marocaine vendue en France

Avec l'aide d'un barème O.C.E. 1983-1984, il est maintenant possible de calculer un prix de revient de la tomate primeur marocaine, totalisant les frais de production et de mise en marché jusqu'à la vente sur les quais des ports de destination. Il suffit pour cela d'utiliser le coût de production

du kilogramme de tomate exporté (1) et de lui ajouter les frais de commercialisation correspondants.

Tableau 28 - Prix de revient de la tomate marocaine au stade importation C.E.E

	Production de plein champ dans le Souss	Production de plein champ dans la zone côtière ouest	Production sous tunnel plastique	Production sous abri de type canarien
Coût de production du kilogramme de tomate exporté (Dirhams)	1,5	1,5	2,0	1,6
Prix de revient de la tomate vendue en Europe (+ 0,1 Franc/kg)	4,5	4,5	5,1	4,6

Source : enquêtes et O.C.E.

Ainsi pour que le producteur marocain couvre ses frais, l'O.C.E. doit vendre la tomate de plein champ à plus de 4,50 francs et la tomate de serre à plus de 5,10 francs le kilogramme.

(1) Le produit de la vente des écarts de triage est donc pris en compte. Il faut préciser par ailleurs que dans le calcul du coût de production, la totalité du travail de l'exploitant et de sa famille a été rémunéré au salaire minimum, soit 13 Dh/jour. On suppose donc que le revenu des producteurs se réduit à cet équivalent de salaire.

Tableau 29 - Prix de revient de la tomate à l'importation en France

(Valeur 83/84)	M A R O C		ESPAGNE
	FF/Kg	Plein champ	Abri froid
Coût de production de la tomate exportée	1,5	2	1,95
Conditionnement	1,5	1,5	1,5 (1)
Divers (OCE, SASMA...)	0,25	0,25	(1)
Transport (+ mise à FOB pour le Maroc)	0,85	0,85	0,40
Transit et taxes	0,43	0,43	0,25
Commissionnaires (4,5 %)	0,22	0,27	(1)
 T O T A L	4,30	4,85	3,65

Source : Maroc : enquêtes et O.C.E.

Espagne : Actualisation des chiffres fournis dans le document
"L'explosion des productions légumières en Espagne" op.cit.

(1) On a pris les chiffres d'une tomate exportée en coopérative. Dans le chiffre du conditionnement sont inclus les divers frais de commercialisation de la coopérative.

Le même prix de revient calculé pour une tomate d'Almeria cultivée sous abri froid et exportée en coopérative est de 25% moins élevé. L'écart n'est pas très important et doit continuer à être considéré comme une valeur indicative compte tenu de l'imprécision des données disponibles.

Il est néanmoins remarquable de constater que la différence semble n'avoir comme origine principale que le transport et le mode d'organisation commerciale. Au niveau de la production, les coûts ainsi calculés sont du même ordre. Cela peut paraître étonnant compte tenu de l'importance des écarts de salaires entre l'Espagne et le Maroc. La troisième partie nous a montré que c'était parfaitement logique étant donné le faible poids du poste main-d'œuvre dans le coût de production marocain.

Le Maroc accuse aujourd'hui un certain retard en matière de productivité technique sur l'Espagne. Les rendements sous abris froids sont de 30 à 40% inférieurs à ceux d'Almeria. Les innovations techniques introduites par le projet primeur peuvent lui permettre de rattraper les 10 kg/m^2 d'Almeria. Loin d'être négligeables, ces efforts sur le plan technique n'auraient cependant qu'un impact réduit sur le prix de revient au stade importation qui passerait alors de 4°F 85 à 4°F .

La tomate marocaine cultivée sous abri froid est récoltée de Février à début Mai et concurrence ainsi très directement les productions chauffées communautaires. La C.E.E. a mis en place des prix de référence pour permettre à ses serristes de rentabiliser leurs productions. Ces prix affectés du coefficient de plein champ étaient en Avril 1984 de 7°F 06 soit 45% au-dessus du prix de revient de la tomate sous abri marocaine. C'est dire l'importance que revêtent encore ces protections.

CONCLUSION

Le Maroc avait réussi au début des années 70 à se débarasser des séquelles de la colonisation en rééquilibrant sa campagne d'exportation et en diversifiant quelque peu ses débouchés. Il était devenu un exportateur presque aussi puissant que l'Espagne.

Cette phase d'enthousiasme n'eut qu'une existence éphémère. Le développement des abris plastiques dans le Sud de la France et de la Péninsule Espagnole allaient sonner le glas des exportations marocaines. La régression qui est à l'oeuvre depuis une dizaine d'années, a entraîné une réduction d'environ 40 % des exportations. Elle affecte cependant très inégalement les différentes périodes de la campagne d'exportation : faiblement la fin d'automne, moyennement l'hiver et le début de printemps, très fortement la fin de printemps.

Le Maroc n'exporte pratiquement plus rien après le 15 Mai. C'était pourtant autrefois un créneau favori. Mais la France a aujourd'hui suffisamment d'abris pour ne plus avoir à recourir à l'importation à cette période de l'année. Les frontières, régulées par le système des prix minima, ne sont pas complètement fermées. Elles ne s'ouvrent cependant qu'exceptionnellement, en cas d'accident climatique par exemple. La campagne d'exportation du Maroc s'organise donc aujourd'hui essentiellement du 1er Novembre au 15 Mai.

Si la fin d'automne a peu souffert de la régression générale, c'est surtout parce qu'elle est peu concernée par le formidable développement des abris plastique dans le Sud de la Péninsule Espagnole. Sur le marché français, Novembre Décembre est une vieille période d'affrontement entre le Maroc et l'Espagne. Le peu de terrain qui a pu être cédé sur ce marché a été reconquis ailleurs à la faveur de la poursuite de l'augmentation de la consommation hors saison.

L'abri plastique espagnol a révolutionné la géographie des échanges hivernaux. Il est venu briser le quasi monopole d'importation que détenaient le Maroc sur le marché français et les Canaries sur les marchés du Nord (britannique, allemand...). Il demeure cependant encore insuffisant pour assurer de la tomate de qualité à la sortie de l'hiver (fin février, Mars, début Avril).

Du 1er Avril au 15 Mai le recul des exportations marocaines est tout aussi important que pour la période précédente. Il relève cependant de phénomènes plus complexes. Le 1er Avril correspond en effet à la mise en place des protections communautaires. La régression ne s'explique plus uniquement par la progression espagnole mais également par l'évolution des productions communautaires. Celles-ci manifestent en particulier depuis trois ou quatre ans un dynamisme remarquable sous l'effet du renforcement des protections, des aides financières de tout genre prodiguées après le deuxième choc pétrolier et des gains de productivité accumulés.

La régression marocaine a donc des causes multiples et obéit à des logiques différentes selon les périodes concernées. Elle ne s'effectue pas non plus de la même façon sur tous les marchés. Seul le marché français a vraiment été touché. Sur les autres marchés et en particulier le marché allemand, le Maroc continue à envoyer chaque mois les quelques milliers de tonnes qu'il exportait déjà il y a dix ans. La tendance au maintien général qui ne fait d'ailleurs l'objet que d'un constat grossier vu la faiblesse et parfois l'irrégularité des quantités mises en jeu, s'explique avant tout par le moindre impact de la Péninsule Espagnole sur ces marchés. Bien d'autres facteurs ont pesé avec autant de force sur l'évolution récente de ces marchés. Citons notamment l'augmentation de la consommation hors saison, le recul des pays de l'Est sur les périodes charnières, le partage des marchés imposé par les Canaries à travers la discipline des quotas sans oublier le redressement des productions communautaires mentionné précédemment.

La moindre compétitivité de la tomate marocaine sur les marchés actuels est liée à trois grands problèmes sur le plan intérieur : un problème de qualité du fruit, un problème de coût de production et un problème d'organisation commerciale.

Le problème de qualité du fruit se pose pour la tomate de plein champ en hiver et en début de printemps. Sur la zone côtière Ouest, au niveau de Casablanca, les températures sont généralement trop justes pour que la nouaison se fasse correctement. Traditionnellement, c'était d'ailleurs la vallée du Souss (au niveau d'Agadir) qui assurait seule la production de plein hiver mais avec des risques importants de gelée et de chergui (vent chaud du désert) capables de faire chuter les rendements ou d'endommager la qualité du fruit.

Pour expliquer la faiblesse des rendements physiques, il faut rajouter à ces contraintes climatiques, les problèmes d'infestation des sols et de salinité de l'eau de la zone côtière Ouest et le caractère encore extensif des techniques utilisées. Les efforts de l'OCE pour augmenter la consommation des engrais et des produits phytosanitaires ont plus alourdi les coûts de production qu'ils n'ont contribué à éléver les rendements.

La faiblesse des salaires pratiqués est souvent considérée comme un avantage décisif pour le Maroc. Que l'on se détrompe. Elle se répercute relativement peu au niveau des coûts de production, d'abord parce qu'elle n'encourage pas aux économies de main-d'oeuvre et ensuite parce qu'elle ne pèse pas beaucoup face aux dépenses engagées par ailleurs. Dans le cas favorable d'une tomate de plein champ, le poste main-d'oeuvre ne représente en effet que 25 % du coût de production.

Au total la tomate marocaine n'est donc pas tellement moins chère à la production que la tomate d'Almérie pourtant cultivée sous abri (1F50 contre 2F/kg exporté). Et lorsque l'on y intègre les frais de conditionnement, de transport et de mise en marché, elle passe à plus de 4F/kg et devient plus chère de 50 c, essentiellement du fait de frais de transport plus élevés et de la moindre efficacité commerciale.

Le Maroc a en effet choisi d'exporter ses fruits et légumes selon un système très centralisé. Les inévitables lourdeurs bureaucratiques qui en découlent ont souvent été invoquées pour expliquer le déclin marocain. On peut citer notamment le problème de la marque unique et celui de la fixation des prix au stade importation qui handicapent sérieusement les commissionnaires face à leurs concurrents étrangers. L'Office Cherifien d'Exportation n'est cependant pas responsable de toutes les rigidités commerciales dont souffrent les exportations de tomates marocaines. Des contraintes de marketing telles que la faible diversification légumière à l'exportation ou l'obligation de transport par bateau ne lui sont pas directement liées.

C'est pour résoudre une partie de ces difficultés que le Maroc a lancé à la fin des années 70, avec le concours de la Banque Mondiale, un plan de développement du maraîchage primeur. Il se proposait alors d'augmenter de 60 % les exportations de primeurs en diversifiant les espèces cultivées et en intensifiant leur production par le renforcement de l'encaissement, le développement de l'irrigation localisée, de la désinfection du sol... et surtout la mise en place de mille hectares d'abris plastique dans les deux grands bassins de production.

Six ans après, la seule action qui ait vraiment réussi, est le développement des abris plastique dans la région de Casablanca sur plus de six cents hectares de tomates.

L'impact d'une telle action est trop limité pour entraîner un redressement des exportations globales. Il est par contre tout à fait visible sur la période de production sous abris (essentiellement Mars Avril). Grâce à une meilleure qualité du fruit et à des approvisionnements plus réguliers, l'abri a en effet réussi à enrayer totalement la chute des exportations sur ces deux mois. L'inversion des courbes qui semble vouloir se dessiner dorénavant pour le Maroc en Mars Avril met en danger la progression de la Péninsule Espagnole sur cette période. Le danger est d'autant plus grand que les coûts de production sous abri sont restés pratiquement les mêmes que ceux de plein champ et ceci grâce à une forte augmentation des rendements.

A moyen terme, les perspectives de redressement pour la période de fin d'hiver début de printemps, c'est-à-dire du 15 Février au 15 Avril voire au 15 Mai sont plutôt encourageantes pour les Marocains. La reprise amorcée peut même être amplifiée. L'irrigation localisée et la désinfection des sols ne concerne encore que des surfaces négligeables. Quant aux producteurs du Souss, s'ils ont boudé jusqu'ici l'abri, ils ressentent de plus en plus la nécessité d'un tel investissement, conscients du préjudice que leur portent depuis quelques années leurs collègues serristes de la Côte Ouest.

L'enthousiasme des serristes qui est parfaitement justifié si l'on en juge par la rapidité actuelle de leur accumulation en capital, est néanmoins quelque peu mitigé. La tomate sous abri est en effet produite à plus de 60 % de sa valeur à partir d'éléments importés de l'étranger. Le serriste est donc économiquement très vulnérable et il l'est d'autant plus qu'il dépend très fortement de l'OCE pour ses approvisionnements et sa commercialisation.

S'il n'a rien à craindre semble-t-il dans un proche avenir, il a toutes les raisons d'être inquiet pour le long terme. Bien des évènements peuvent en effet modifier la géographie actuelle des productions et des échanges de tomate au niveau européen. Celui qui préoccupe sans doute le plus les marocains est bien entendu l'entrée de l'Espagne dans le Marché Commun. Les conséquences qui en résulteront pour le Maroc sont encore tout à fait imprévisibles. Elles ne seront d'ailleurs pas si graves qu'on pourrait

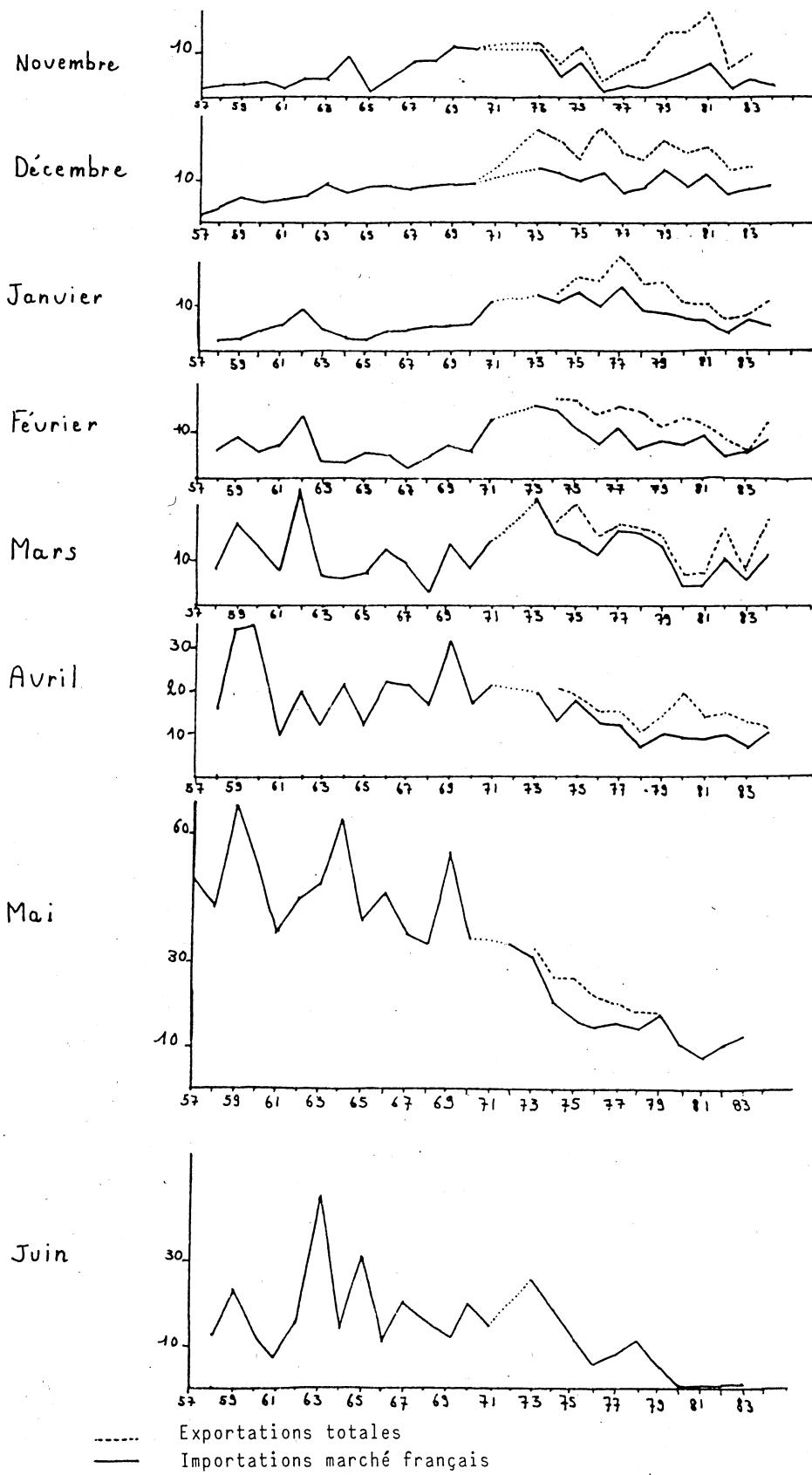
le penser à priori dans la mesure où l'Europe évitera soigneusement de créer un monopole espagnol.

On peut se demander également ce qu'il adviendra des exportations marocaines avec le plafonnement de la consommation hors saison et l'aggravation de la concurrence qui en résultera.

Parmi les innovations techniques qui se profilent d'ores et déjà et qui sont susceptibles d'induire des bouleversements profonds, on peut mentionner les variétés parthénocarpiques qui permettront aux serristes communautaires de baisser leurs consommations en chauffage mais aussi aux producteurs des pays tiers d'assurer de la meilleure qualité. L'avantage détenu actuellement par les serristes de la Côte Ouest sur ceux d'Alméria risque ainsi d'être sérieusement remis en cause.

Mais l'innovation la plus révolutionnaire sera probablement d'ici une dizaine d'années l'ionisation. Cette technique de conservation qui permet de garder intacts des produits frais pendant plusieurs mois bouleversera complètement les structures actuelles car elle annulera presque totalement les avantages de précocité qui ordonnent aujourd'hui la géographie des productions et des échanges selon un axe Nord Sud.

ANNEXE 1 - Exportations de Tomate Marocaine
(en milliers de tonnes)



ANNEXE 2

COUTS TOTAUX DU PROJET NATIONAL DE DEVELOPPEMENT DU MARAICHAGE PRIMEUR
 (Milliers de Dirhams)

NATURE	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Total	% sur le total	D E V I S E S étrangères	
							(F. E.U.)	-%
I. Investissement								
a. Serres pépinières	2 526	4 210	6 535	8 339	21 610	5,0	81	4 387,0
b. Serres de production	17 280	28 800	43 200	54 720	144 000	32,6	79	28 500,0
c. Investissement sur la ferme	10 844	11 240	11 360	11 556	45 000	10,3	48	5 423,8
d. Equipment coopérative	3 680	4 020	2 820	3 160	13 680	3,1	48	1 635,0
e. Centres intercoopératifs et encadrement	11 473	15 190	17 729	13 825	58 217	13,2	37	5 424,9
f. Pistes d'accès	3 250	2 700	3 150	3 150	11 250	2,6	50	1 406,3
g. Construction sur quais (Agadir)	3 600				3 600	0,8	25	225,0
h. Etude et ass. Technique	720	1 720	1 480	240	4 160	1,0	76	790,0
i. Imprevus physiques	5 110	6 481	8 099	8 930	28 620	6,5	66	4 743,5
Total Investissement	57 483	74 361	94 373	103 920	330 137	75,3	64	52 535,5
II. Fonds de roulement								
TOTAL GENERAL	20 339	24 539	29 790	33 950	108 618	24,7	60	16 292,7
Inflation (8 % par an)	77 822	98 900	124 163	137 870	438 755	100,0	63	68 828,2
TOTAL	6 226	16 457	32 245	49 699	104 627		63	16 478,7
	84 048	115 357	156 408	187 569	543 382		63	85 306,9

Source : SCET MAROC.- Projet de développement du Massa.

DECOMPOSITION DES TEMPS DE TRAVAUX SELON LES POSTES DE DEPENSE.
3 EXEMPLES (UNITE = JOURNÉE DE TRAVAIL)

POSTES DE DEPENSE	Tomate lisse de plein champ	Tomate lisse sous abri	Tomate sous abri froid en France
TRAVAUX DU SOL			
Nivellement du sol	-	18	5
Confection des billons	50	16	15
FERTILISATION			
Eppardage du fumier	25	52	
Application de la fumure de couverture	16	36	}
PEPINIERE			
Confection des planches à semis	2	40	{ inclus dans le repiquage
Conduite	2		
CONDUITE DE LA CULTURE			
Mise en place des brise vent	40	40	-
Repiquage	6	16	41
Mise en place des tuteurs	90	23	26
Taille	160	112	113
Vibration - aération	-	114	24
Binage	36	64	15
TRAITEMENTS PHYTOSANITAIRES	60	92	26
IRRIGATION	30	105	31
RECOLTE	160	224	163
TRAVAUX DE FIN DE CULTURE			
Enlèvement roseaux, plants de tomate ...	60	57	23
TOTAL	737	1 008	489

Source : Enquêtes de la S.A.S.M.A.

Documents du Sud des Pyrénées Orientales.

B I B L I O G R A P H I E

L'Agriculture marocaine

CLAUDE (Léa).- "Le plan quinquennal pour les années 1981-1985".

Afrique Agriculture, n°76, 1981, pages 16 à 23.

DAHIR n°1-69-25 du 25 juillet 1969 formant Code des Investissements Agricoles.

Règlementation concernant les subventions, prêts et aides accordés aux divers secteurs de l'agriculture.

IKA Lhoucine.- Les rapports sociaux dans la production maraîchère de l'"Oulja" de "Oualidia".- Mémoire de 3^e cycle de l'INAV Hassan II.

Mémoire d'étudiant réalisé à partir d'une enquête auprès des agriculteurs, traitant des modes de possession de la terre, de l'eau et des rapports sociaux en agriculture.

QAROUACH (Mostapha).- L'agriculture marocaine face au deuxième élargissement de la C.E.E.- Casablanca : Editions Maghrébines 1983.-117p.

Les exportations d'agrumes et de primeurs face à l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans le Marché Commun, avec notamment une discussion du problème de l'indépendance alimentaire du Maroc.

SCET MAROC.- Projet de développement du périmètre irrigué du Massa, production et exportation, rapport principal.-1979.

Ce rapport de la SCET comprend notamment une analyse générale du développement agricole du Maroc dans son ensemble et de la région du Massa.

SIDMOU (Mohamed).- De la spécialisation agricole à la dépendance alimentaire?

Cas du Maroc.- Thèse de la faculté de droit et sciences économiques de Montpellier, mars 1983.

Quelques pages sur les exportations de primeurs et sur l'O.C.E.

Fruits et Légumes en Espagne

BRUN (Robert), CODRON (Jean-Marie).- L'explosion des productions légumières en Espagne : une concurrence certaine pour les serristes français.- INRA, série Etudes et Recherches, n°80, février 1984.

Fruits et Légumes au Maroc

BAVEREZ (Stéphanie), DESCLAUX (Claire).-La tomate primeur au Maroc : production et exportation.-Mémoire de D.A.A., E.N.S.A., Montpellier, septembre 1984.

BERTKAL, HOUSNI, JIMI, KENNY.-Production et commercialisation de la tomate dans les plaines d'Aït-Melloul et Tikiouine. Enquête chez 100 maraîchers et au niveau de 12 stations d'emballage et deux marchés de gros. Mémoire du Complexe Horticole d'Agadir, 1982.

Etude complète d'une petite zone de production.

C.F.C.E.-Fruits et légumes au Maroc (Production-Transformation).-1977.

Comité Sectoriel Maraîchage.-Développement du maraîchage primeur et de saison, campagne 1981-1982.-Royaume du Maroc, mars 1984.

Compte-rendu des essais effectués par la D.R.A. dans l'ensemble du Maroc.

JABRI.-La pratique du marketing à l'exportation, étude d'un cas : l'O.C.E.- Mémoire ISCAE, Casablanca, mai 1979.

M.A.R.A.-Projet de développement du maraîchage primeur.-Royaume du Maroc, texte définitif, juin 1978.

MOUAFI Hamid.-Contribution à l'étude des coûts de production et de commercialisation de la tomate primeur dans la région de Casablanca.-Mémoire de l'INAV Hassan II, 1983.

Etude réalisée à partir d'enquêtes chez 23 producteurs de la zone côtière ouest, au sud de Casablanca.

SAUBRY Abdeljalil.-L'élargissement de la C.E.E. et les exportations marocaines de fruits et légumes.-Thèse de la Faculté de droit et de sciences économiques de Montpellier, mars 1983.

Fruits et Légumes dans la C.E.E.

AGRI MEDITERRANEE.-Le marché commun des fruits et légumes face aux nouveaux candidats à l'adhésion.-Avril 1977.

Quelques précisions sur les réglementations communautaires.

BOUYER (Claude), CHAUVET (Michel) et MARIETTE (Michel).-Les productions légumières sous serres en Europe. Situation et perspectives.-C.F.C.E., décembre 1981.

Traite également du Maroc et du Plan de Développement du Maraîchage de Printemps.

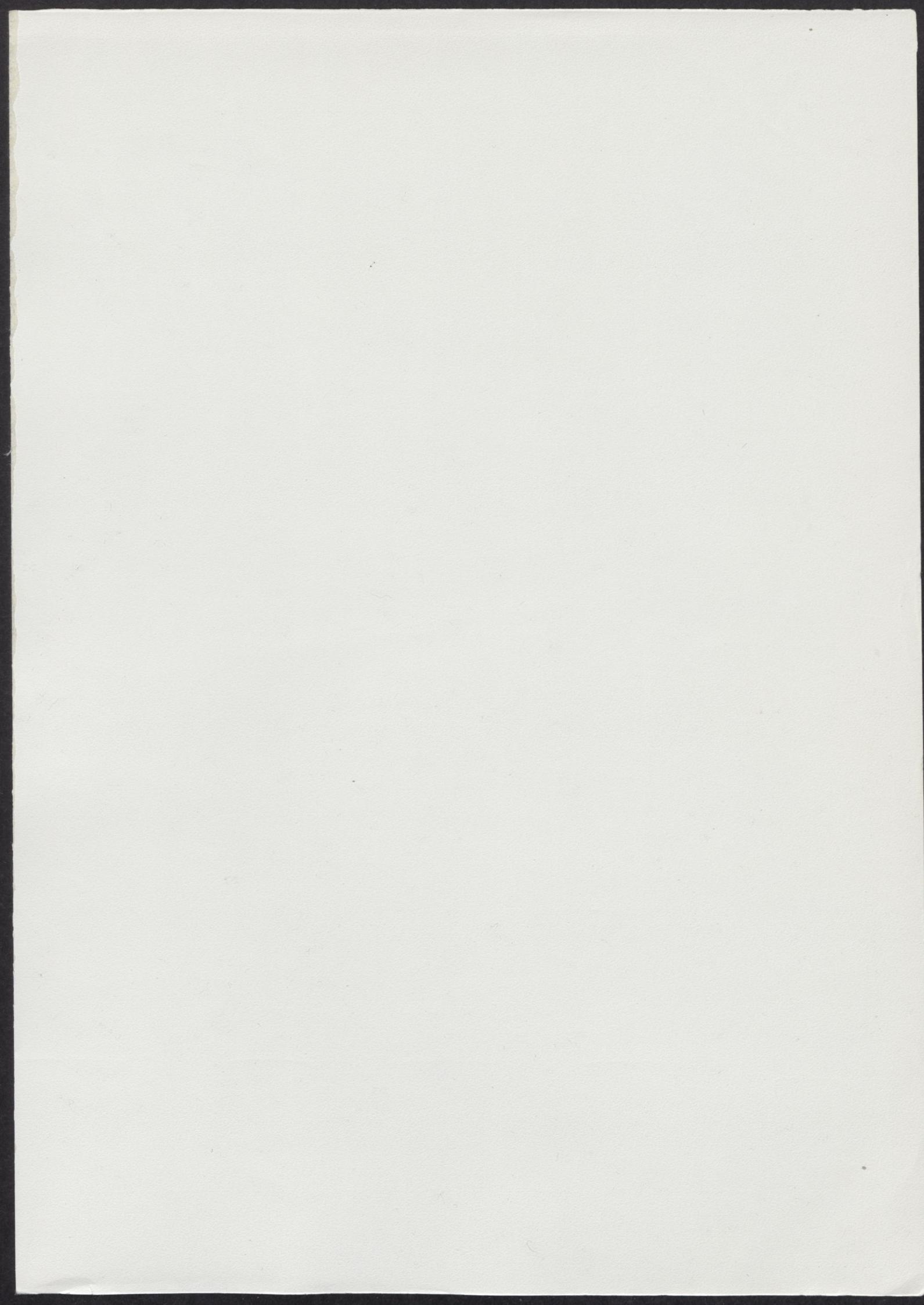
Bulletin d'Information Serres = mensuel de la F.N.P.L. Paris.

Commission des Communautés européennes.-Accord de coopération C.E.E-MAROC.-Europe information développement.-Février 1980.

Commission des Communautés européennes.-Commercialisation des fruits et légumes importés dans la C.E.E.- Information sur l'agriculture.-n°27, novembre 1976.

Journal Officiel de la C.E.E.-Texte relatif aux prix de référence.-n°L118 du 20/5/1972.

Marchés Internationaux des Fruits et Légumes.



ISBN 2-85340-677-6